

# RAPPORT D'ACTIVITES

# 2019



## SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	2
PRESENTATION .....	4
Les compétences au 27 avril 2018 .....	4
Les instances.....	8
LES MOYENS FINANCIERS.....	13
Le budget.....	13
Les nouveaux emprunts .....	14
Les ressources fiscales et non fiscales.....	14
Les marchés publics passés par la Communauté de Communes .....	16
LES MOYENS HUMAINS .....	19
Le personnel fonctionnaire .....	19
Personnels auxiliaires et contractuels de droit public .....	20
Personnels de droit privé .....	20
Saisonniers.....	20
Autres personnels (vacataires, mises à disposition etc.) .....	20
Changement de personnel .....	21
LES ACTIONS ET PROJETS COMMUNAUTAIRES.....	22
LES SERVICES A LA POPULATION .....	22
<i>L'action en faveur de l'enfance</i> .....	22
L'accueil de loisirs sans hébergement : le périscolaire .....	22
<i>Les intentions éducatives 2019</i> .....	24
a. Les objectifs pédagogiques .....	24
b. Objectifs et moyens .....	24
- Favoriser l'apprentissage des règles de vie en collectivité, l'autonomie et la responsabilité, développer le respect d'autrui : .....	24
<i>Accueil de stagiaires :</i> .....	26
<i>Les activités :</i> .....	26
<b>Les actions de janvier à juillet 2019 :</b> .....	33
Evaluation.....	42
Les objectifs de la structure de l'année 2019 :.....	42
Les objectifs de la structure pour l'année 2020 : .....	43
Conclusion .....	43
Les aides aux associations .....	57
Actions en faveur de la culture .....	59

LES CHIFFRES CLES 2019.....	60
<b>1/ UNE BIBLIOTHEQUE BIEN FOURNIE ET ACCESSIBLE .....</b>	<b>61</b>
<b>2/ UNE OFFRE DOCUMENTAIRE DIVERSIFIEE.....</b>	<b>63</b>
LES PAYSAGES, URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	78
Paysages et agriculture.....	78
Urbanisme .....	82
Patrimoine.....	83
Habitat.....	84
Mobilité .....	84
Déplacements.....	85
L’EAU ET L’ASSAINISSEMENT.....	86
L’eau potable.....	86
L’assainissement collectif.....	88
L’assainissement non collectif.....	90
Gestion des services publics d’eau potable et d’assainissement.....	92
LES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS .....	93
Le centre aquatique de Wesserling.....	93
Les salles de sport.....	94
Les autres équipements .....	95
L’ECOCITOYENNETE ET LA GESTION DES DECHETS .....	96
L’ECONOMIE.....	105
Soutien aux activités industrielles de la Vallée .....	105
Cette entreprise basée à Moosch oeuvre dans le domaine des produits de beauté soin et hygiène à base de coton. ....	106
L'accueil d'entreprises.....	106
Développement des énergies renouvelables.....	108
LE TOURISME.....	109
Les enjeux de l’économie touristique .....	109
Aménagement – développement des sites touristiques structurants.....	109
Appuyer et valoriser les sites .....	109
Activités de pleine nature .....	112
Développement de l’accueil touristique, diffusion, communication.....	112
Appui des prestataires.....	113
Concertation entre les différents acteurs .....	114
Gérer les équipements communautaires.....	114
Recettes : taxe de séjour .....	114

## PRESENTATION

Créée le 1<sup>er</sup> janvier 2000, par transformation du District de la Vallée de Saint-Amarin, la Communauté de Communes est composée de quinze communes : Felling, Geishouse, Goldbach-Altenbach, Husseren-Wesserling, Kruth, Malmerspach, Mitzach, Mollau, Moosch, Oderen, Ranspach, Saint-Amarin, Storckensohn, Urbès et Wildenstein. Le dernier recensement au 31 décembre 2018 fait état de 12 483 habitants (*source : INSEE*) sur l'ensemble des quinze communes membres de la Communauté de Communes.



La Communauté de Communes est un établissement public de coopération intercommunale qui a pour vocation de réaliser sur une espace de solidarité un projet commun de développement.

Cette forme intégrée d'intercommunalité se caractérise par le fait que la Communauté de Communes, perçoit des ressources indépendantes des contributions communales. Depuis 2011, elle perçoit également la fiscalité professionnelle.

La Communauté de Communes est ainsi un établissement public administratif : elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, elle est administrée par des autorités qui lui sont propres, elle recrute son personnel, elle assure la gestion de ses services et ses décisions sont des décisions administratives qui relèvent du contrôle de légalité et de la juridiction administrative.

En 2018, la CCVSA a décidé d'améliorer grandement sa communication, élément incontournable pour l'attractivité d'un territoire à l'ère du numérique. Pour cela, elle s'est dotée d'une nouvelle identité graphique, déclinée au moyen d'un nouveau site Internet, d'un nouveau bulletin intercommunal et est désormais présente sur les réseaux sociaux.



### Les compétences au 27 avril 2018

A la suite des modifications apportées par la Loi NOTRe (Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) les communautés de communes et communautés d'agglomération voient leurs compétences obligatoires et optionnelles étendues, avec des transferts progressifs échelonnés de 2017 à 2020.

Ainsi, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ont du se mettre en conformité au 1<sup>er</sup> janvier 2018 en ce qui concerne les nouvelles compétences obligatoires devant être exercées en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).

Par arrêté préfectoral du 27 avril 2018, les statuts de la Communauté de Communes ont ainsi été modifiés.

La Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin dispose désormais de compétences obligatoires, de compétences optionnelles et de compétences facultatives qui s'établissent comme suit :

## **I. Compétences obligatoires**

### **1. Aménagement de l'espace**

- Conduite d'études d'urbanisme et forestières
- Élaboration, révision ou modification du plan local d'urbanisme communautaire
- Élaboration, approbation, révision ou modification et suivi d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) y compris par transfert de compétence au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Thur-Doller ou par adhésion à tout autre organisme poursuivant le même objet
- Élaboration et mise en œuvre d'une charte intercommunale d'aménagement et de développement en liaison avec les acteurs locaux et partenaires financiers
- Développement d'une politique paysagère (charte paysagère) en liaison avec les communes
- Création de nouvelles pistes ou d'itinéraires cyclables en milieu rural ou en site propre sauf dans l'aire d'influence des syndicats mixtes et entretien de celles existantes
- Gestion, développement, analyse et diffusion auprès de l'ensemble des communes des données géographiques communautaires.

### **2. Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du Code général des collectivités territoriales et notamment :**

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale et touristique
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales, notamment par l'acquisition de locaux commerciaux du bourg centre, la réhabilitation et la location à des nouveaux commerçants
- Développement d'actions d'animations économiques du territoire communautaire (exemple : OCM, conseil, avances remboursables, aides aux projets individuels...)
- Promotion du tourisme dont :
  - a. Gestion directe ou déléguée d'un office de tourisme
  - b. Politique locale du tourisme et soutien aux activités touristiques notamment par le soutien au Parc de Wesserling
  - c. Réalisation (création ou réhabilitation) et gestion d'équipements, d'hébergements et d'aménagements touristiques, patrimoniaux et de loisirs générant une économie touristique
  - d. Réalisation et exploitation des infrastructures (y compris les remontées mécaniques au sens du Code de tourisme) nécessaires à l'aménagement, au développement des activités de montagne et de pleine nature en été comme en hiver (ski alpin, des loisirs de neige, ski de fond...) sur les parties hautes du Massif du Markstein-Grand-Ballon, et au secteur du Frenz y compris par transfert de compétence au Syndicat Mixte pour l'aménagement du Massif du Markstein-Grand'ballon, ou par adhésion à tout autre organisme poursuivant le même objet
  - e. Participation au développement de la randonnée en itinérance à travers l'adhésion au projet de Chaîne de gîtes d'étape Hautes Vosges Randonnées en réhabilitant et gérant les établissements du Belacker, du Gazon Vert et du Gustiberg
  - f. Création, gestion et financement de transports touristiques.

### **3. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, comprenant les missions suivantes, énumérées, à l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement y compris par adhésion à l'Établissement public pour l'Aménagement et la Gestion des Eaux (EPAGE) Thur-Amont**

1. Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
  2. Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau notamment par adhésion au Syndicat Mixte d'études, d'aménagement et d'exploitation du site du barrage de Kruth –Wildenstein
  5. Défense contre les inondations et contre la mer
  8. La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.
- 4. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1<sup>er</sup> de la Loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.**
- 5. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés** y compris par l'adhésion au Syndicat Mixte du Secteur IV pour le traitement des ordures ménagères et des encombrants non-métalliques.

## II. Compétences optionnelles

- 1. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre d'un schéma départemental et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie dont :**
  - Elaboration d'un schéma paysager et de défrichement
  - Elaboration, mise en œuvre et animation des programmes d'actions GERPLAN/ Plan Paysage
  - Mise en place d'un mode de transport doux : covoiturage, bornes de recharge pour véhicule électrique, pistes cyclables...
- 2. Politique du logement et du cadre de vie dont :**
  - Conduite d'études sur les problèmes de logement et mise en œuvre d'actions en faveur de l'habitat (OPAH, PLH, etc.)
  - Actions en direction des propriétaires privés favorisant l'amélioration du parc ancien et le développement du parc locatif menées dans le cadre de dispositifs contractuels (exemple : OPAH, CDL ou dispositifs similaires).
  - Conduite d'études d'urbanisme prévisionnel et opérationnel dans les secteurs d'intérêt communautaire
  - Constitution de réserves foncières nécessaires à la mise en œuvre de la politique de la Communauté de Communes (aménagement, production de logements)
  - Acquisition de terrains, viabilisation et aménagement dans les zones qualifiées d'intérêt communautaire
  - Réhabilitation d'anciens bâtiments appartenant à la Communauté de Communes en vue d'y créer des logements nouveaux.
- 3. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs de la salle de sport du Collège de Saint-Amarin, de la salle de sport de Fellingring, de la salle de sport de Moosch et du Centre aquatique de Wesserling.**  
**Transport des élèves du primaire vers ces équipements**  
**Participation à la vie sportive de la Vallée notamment par l'attribution de subventions aux associations sportives intercommunales.**
- 4. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels : le Théâtre de Poche, la Chapelle, les Ecuries et la Médiathèque « l'Etoffe des Mots ».**  
**Participation à la vie culturelle de la Vallée notamment par l'attribution de subventions aux associations culturelles et/ou musicales intercommunales.**

## 5. Eau potable et notamment :

- Gestion, exploitation et entretien des réseaux et installations nécessaires à l'eau potable pour les biens dont la Communauté de Communes en est la propriétaire ou la gestionnaire
- Conduite d'études de sols et réalisation de travaux de recherches concernant l'alimentation en eau potable
- Réalisation de projets, exploitation et entretien pour les réseaux et installation dont la Communauté de Communes en est la propriétaire ou la gestionnaire.

## III. Compétences facultatives

- Assainissement et notamment :
  - Gestion, exploitation et entretien des réseaux et des installations nécessaires à l'assainissement collectif des eaux usées domestiques et industrielles pour les biens dont la Communauté de Communes en est la propriétaire ou la gestionnaire.
  - Création et gestion d'un service public de l'assainissement non collectif (SPANC) et notamment :
    - Identification sur le territoire des zones relevant de l'assainissement collectif et des zones relevant de l'assainissement non collectif ;
    - Contrôle de l'assainissement non collectif ;
    - Mise en place un contrôle périodique au moins une fois tous les 10 ans ;
    - Etablissement à l'issue du contrôle d'un document établissant si nécessaire soit, dans le cas d'un projet d'installation, les modifications à apporter au projet pour qu'il soit en conformité avec la réglementation en vigueur soit, dans le cas d'une installation existante, la liste des travaux à réaliser par le propriétaire pour supprimer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement ;
    - Conduite d'études de sols et de définition de filière, en vue de l'implantation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif.
- Service à la population
  - Etude, actions de soutien aux professionnels de santé permettant le maintien et le développement des professionnels de santé adaptées aux attentes et aux besoins de la population pouvant conduire jusqu'à la réalisation d'équipements structurants dans la Vallée liés à la santé
  - Appui aux établissements du 1<sup>er</sup> cycle spécialisés (notamment soutien du Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté, RASED)
  - Participation au fonctionnement et à l'investissement (achat de matériels pédagogiques ou informatiques) des établissements d'enseignement secondaire
  - Participation au fonctionnement et à l'investissement (achat de matériels pédagogiques ou informatiques) des structures d'appui des établissements d'enseignement primaire
  - Création, aménagement et gestion de structures d'accueil de la petite enfance et notamment les multi-accueils
  - Création, aménagement et gestion d'un lieu de ressources et d'informations à destination des parents employeurs et des assistants maternels et notamment les relais d'assistants maternels (RAM)
  - Création, aménagement et gestion de structures d'accueil pour l'enfance : accueils collectifs de mineurs et notamment les accueils de loisirs des petites et grandes vacances
  - Développement et mise en œuvre d'une politique d'aide et d'animation en faveur de la petite enfance, de l'enfance (notamment par le biais de la conclusion d'un Contrat-Enfance-Jeunesse(CEJ) avec la Caisse d'Allocations Familiales), de la

- jeunesse, des personnes âgées et des publics défavorisés (exemple : associations d'insertion) notamment par l'attribution de subventions
- Mise à disposition des associations de la Vallée de matériels et notamment de grilles d'exposition et de chapiteaux dans la mesure du possible.
- Numérique
- Création et entretien des infrastructures passives destinées à supporter les équipements de téléphonie mobile dans le cadre du plan national de résorption des zones blanches et dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur (notamment les articles L. 1511-6, R. 1511-44 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales)
  - Conduite d'études de tous problèmes se rattachant aux technologies de l'information et de la communication (T.I.C.) et d'autres moyens de communication
  - Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique : participation pour la mise en œuvre d'un réseau de Très Haut Débit notamment par un appui financier.
- Missions de maîtrise d'ouvrage déléguée et prestations de service au profit des communes membres
- La Communauté de Communes pourra, sous certaines conditions, à la demande d'une de ses communes membres, assurer, l'exercice de tout ou partie de certaines attributions de la maîtrise d'ouvrage de travaux propres à cette commune et sur le territoire de cette dernière, dans les conditions prévues par la Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée modifiée. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage fixera les conditions techniques et financières de cette prestation.
- La Communauté de Communes pourra, sous certaines conditions, fournir des prestations de services à toute Commune à sa demande. Une convention de prestations de services en fixera les conditions techniques et financières.
- Divers
- Développement de services communs en vue de rationaliser l'offre publique locale (notamment la gestion du personnel forestier, le périscolaire, le portage et la gestion de RPI...)
  - Conduite d'études sur les différents moyens de transport collectif et mise en œuvre éventuelle des conclusions avec les différentes autorités organisatrices.

## Les instances

### *La composition depuis le 8 septembre 2017*

L'assemblée délibérante de la Communauté de communes a été renouvelée suite aux élections municipales de mars 2014.

Depuis le renouvellement de mars 2014, un certain nombre de conseillers ont été élus directement par les électeurs. Tel a été le cas pour les communes de plus de 1 000 habitants. Par contre, pour les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés suivant l'ordre du tableau. Le nombre de conseillers communautaires était de 34 jusqu'à la nécessité d'un nouvel accord local.

En effet, suite au décès de Monsieur Jean-Jacques GEWISS, une nouvelle assemblée a été réunie le 8 septembre 2017 avec une toute nouvelle configuration. L'exécutif de la Communauté de Communes a également été quelque peu modifié.

Cette nouvelle composition est due à la caducité de l'accord local voté à la majorité absolue des communes en 2013, notamment suite aux évolutions de population des différentes communes membres.

## Historique

La décision du 20 juin 2014 par laquelle le Conseil Constitutionnel, saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité à l'initiative de la Commune de Salbris a déclaré contraires à la Constitution les dispositions du 2<sup>ème</sup> alinéa du I de l'article L. 5211-6-1 du Code général des Collectivités Territoriales relatives aux accords locaux passés entre les Commune membres d'une Communauté de Communes pour la composition du Conseil Communautaire.

Toutefois, la Loi n°2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseillers communautaires, a autorisé les accords locaux de répartition selon d'autres conditions.

Le Conseil Constitutionnel a, en outre, modulé les effets de sa décision d'annulation. Ainsi, il n'y a lieu de recomposer les conseils communautaires ayant fait l'objet d'un accord local que dans deux hypothèses : suite à une décision du Juge suite à des contentieux introduits devant les juridictions avant le 20 juin 2014 et lorsque le conseil municipal d'au moins une commune membre est partiellement ou intégralement renouvelé (soit à la suite d'une annulation, soit à la suite de vacances pour un autre motif).

Le décès de M. Jean-Jacques Gewiss, Maire de Wildenstein, a rendu ainsi nécessaire d'organiser une élection pour renouveler partiellement le conseil municipal de cette commune. Cette situation a donc eu incidence sur la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes.

Dix communes représentant 8 687 habitants (soit les deux tiers des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population) ont répondu favorablement à un nouvel accord local, selon la composition suivante :

Communes	Accord local
COMCOM	36
Saint-Amarin	6
Moosch	5
Felling	4
Oderen	3
Husseren-Wesserling	3
Kruth	3
Ranspach	2
Malmerspach	2
Geishouse	2
Urbès	1
Mitzach	1
Mollau	1
Goldbach-Altenbach	1
Storckensohn	1
Wildenstein	1

Chaque commune ne bénéficiant que d'un seul conseiller communautaire, s'est vu adjoindre un suppléant.

Conseil de Communauté

FELLERING		MOOSCH		
<b>Annick Lutenbacher</b>	Michèle JAEGER	<b>José Schruoffenegger</b>	Jean-Marie Munsch	
Michel Brunn	Freddy GILK	Marthe BERNA	Sylviane Riethmuller	
GEISHOUSE		Didier LOUVET	ODEREN	
<b>Gilles Steger</b> , puis Bernadette HERR (septembre 2019)	Vincent Coussedière	<b>Francis Allonas</b>	Eliane Wyss	
GOLDBACH-ALTENBACH		Noël Delette	RANSPACH	
<b>Marie-Catherine Bembenek</b>	Suppléante : Pascale Harmand	<b>Jean-Léon Tacquard</b>	Eric Arnould	
HUSSEREN-WESSERLING		SAINT-AMARIN		
<b>Jeanne Stoltz-Nawrot</b>	Claude LANDARO	<b>Charles Wehrlen</b>	Marie-Christine Locatelli	
Raymond AST		Cyrille Ast	Véronique Peter	
KRUTH		Michelle Jouhannet	Jean Sauze	
<b>Claude Walgenwitz</b>	Serge Sifferlen	STORCKENSOHN		
Karine Jung		François Tacquard	Suppléant : Laurent Graber	
MALMERSPACH		URBES		
<b>Eddie Stutz</b>	Joseph Visieloff	Thierry Hamich	Suppléante : Marie Nussbaum	
MITZACH		WILDENSTEIN		
Pierre Guillemain	Suppléant : Roger Bringard	<b>Ludovic Marinoni</b>	Suppléant : Sébastien Dupont	
MOLLAU				
<b>Frédéric CAQUEL</b>	Suppléant : Yves Klein			

En gras, les maires de communes

Les Maires non membres du Conseil de Communauté sont également invités aux conseils. Il s'agit de Messieurs Claude Ehlinger, Bernard Franck et Joseph Haller.

### Bureau communautaire

François Tacquard	Président	Francis Allonas	Membre du Bureau
Charles Wehrlen	1 <sup>er</sup> Vice-Président	Marie-Catherine Bembenek	Membre du Bureau
Claude Walgenwitz	2 <sup>ème</sup> Vice-Président	Thierry Hamich	Membre du Bureau
Pierre Guillemain	3 <sup>ème</sup> Vice-Président	Annick Lutembacher	Membre du Bureau
José Schruoffeneger	4 <sup>ème</sup> Vice-Président	Ludovic Marinoi	Membre du Bureau
Véronique Peter	6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente	Jeanne Stoltz-Nawrot	Membre du Bureau
Eddie Stutz	7 <sup>ème</sup> Vice-Président	Jean-Léon Tacquard	Membre du Bureau
Cyrille Ast	8 <sup>ème</sup> Vice-Président	Bernadette HERR	Membre du Bureau

Sont également invités les Maires non membres du Bureau, à savoir Messieurs Claude Ehlinger, Bernard Franck, Gilles Steger et Joseph Haller.

### Les missions

Le Conseil de Communauté donne les orientations et est l'organe décisionnel de la Communauté de communes.

Pour favoriser un véritable travail d'équipe, les différents domaines d'intervention ont été répartis entre les élus. Le Président et les Vice-Présidents animent chacun une commission composée des conseillers communautaires et d'autres personnes. Ces commissions reprennent les compétences de la Communauté de communes et les orientations politiques données par l'équipe en place.

Afin de valider et de définir des orientations stratégiques, un Bureau composé des Vice-Présidents et de représentants des communes et ayant un pouvoir décisionnel dans un certain nombre de domaines, se réunit une fois par mois.

Enfin, le Conseil de Communauté discute et valide les projets.



Par délibération du 19 septembre 2017, complétée par une délibération du 13 février 2018, le Conseil de Communauté a donné délégation d'attributions au Bureau, au Président et aux Vice-Présidents. Ainsi, dans divers domaines (attribution de marchés publics, octroi de subventions aux associations, conclusion de contrats de location...), ces autorités peuvent décider rapidement et utilement afin de garantir un fonctionnement efficace et rapide de la Communauté de communes.

En 2019, les services administratifs ont préparé : 21 réunions de commissions, 12 réunions du Bureau et 8 séances du Conseil de Communauté.

Ces réunions ont donné lieu à 102 décisions du Bureau et 88 délibérations du Conseil de Communauté.

Il convient par ailleurs de préciser que 54 arrêtés ont été pris, à cela s'ajoute 70 arrêtés relatifs au personnel. Enfin, 4 569 courriers et demandes ont été reçus par les services et plus de 680 courriers rédigés et envoyés, sans compter les courriels.

**Pour rappel, les chiffres de 2018**

Réunions de commissions : 21

Réunions du Bureau : 11

Séances du Conseil : 7

Délibérations du Conseil : 79

Décisions du Bureau : 72

Arrêtés : 290

Courriers : 624

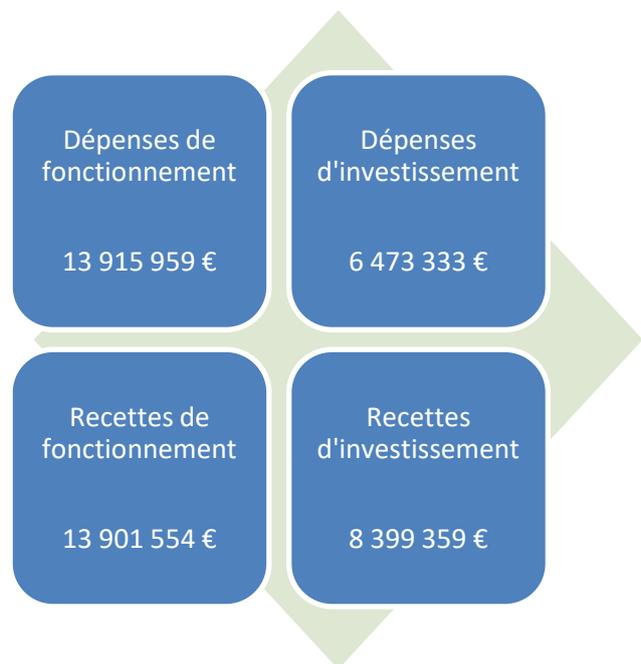
## LES MOYENS FINANCIERS

### Le budget

En 2019, outre le budget principal, la Communauté de communes dispose de 13 budgets annexes. Les présentations ci-dessous sont issues du compte administratif 2019 prévisionnel.

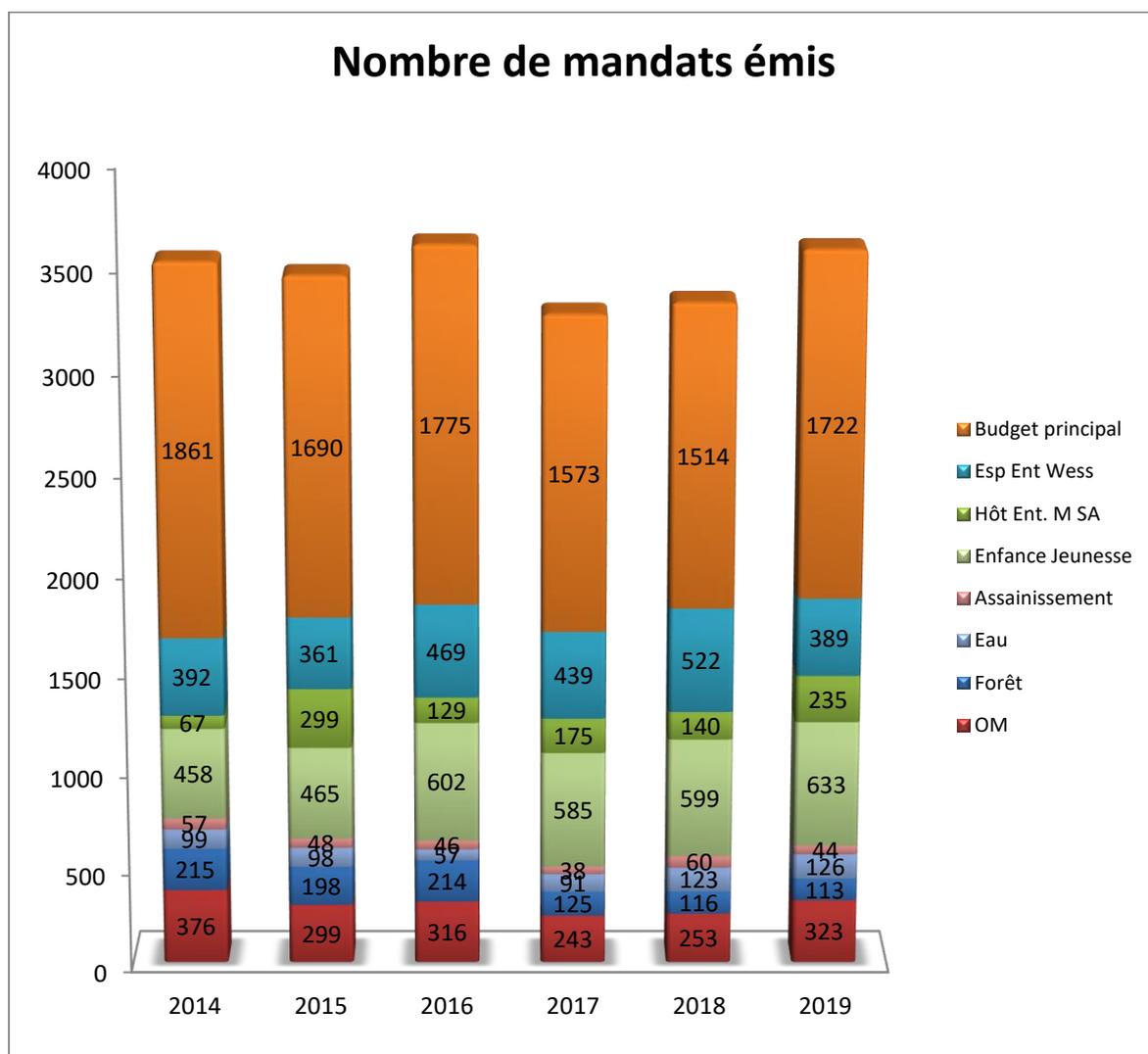
La consolidation du budget principal avec les différents budgets annexes de la Communauté de Communes met en exergue la totalité des dépenses et recettes de l'exercice 2019.

Dans leur ensemble, les finances communautaires ont enregistré, dépenses et recettes confondues, plus de 42.7 millions d'euros.



Pour régler les dépenses de la Communauté de communes (factures, salaires, subventions, etc.), ont été émis 3 585 mandats, soit + 7,8 % par rapport à 2018.

## Nombre de mandats émis



### Les nouveaux emprunts

Cinq nouveaux emprunts ont été souscrits, pour un montant total de 3,890 M€, pour les budgets suivants :

Bt principal		540 000 €
Espaces de Wesserling		350 000 €
Hôtel d'ent. de Malmerspach		400 000 €
Hôtel d'ent. de Malmerspach		1 100 000 €
SAIC		1 500 000 €
		3 890 000 €

### Les ressources fiscales et non fiscales

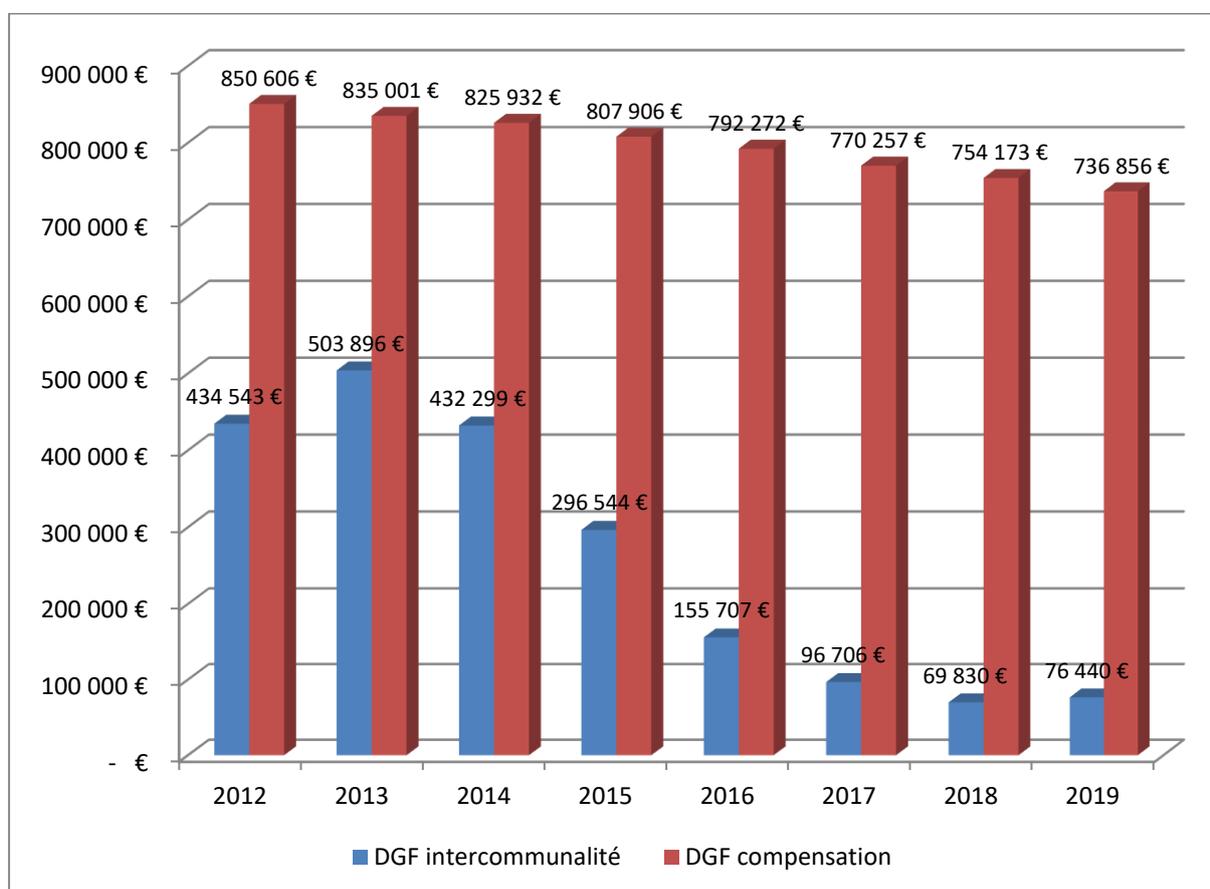
#### La fiscalité directe

La structure des taux de fiscalité locale a été profondément modifiée en 2011 du fait du remplacement à l'échelle nationale de la Taxe professionnelle par la CET, Contribution Economique Territoriale et à l'échelle de la Communauté de communes, du passage à la FPU, Fiscalité Professionnelle Unique voté fin décembre 2010.

En 2019, les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière pour le non bâti et la CFE ont été augmentés de 3% et celui de la taxe foncière sur le bâti de 50% afin d'obtenir un équilibre budgétaire et de poursuivre la constitution de provisions pour les financements ultérieurs de la rénovation du gymnase du collège de St Amarin et du fonds de concours à verser à la Région pour le déploiement de la fibre optique.

	TAUX 2015	TAUX 2016	TAUX 2017	TAUX 2018	TAUX 2019
Taxe d'habitation	8,27%	8,68%	8,81%	9,25%	9,53%
Taxe sur le foncier bâti	1,02%	1,07%	1,09%	1,14%	1,71%
Taxe sur le foncier non bâti	4,15%	4,35%	4,42%	4,64%	4,78%
Cotisation foncière économique	24,05%	24,05 %%	24,05 %%	25,25%	26,01%

### Les dotations de l'Etat



La Dotation Globale de Fonctionnement est versée à la Communauté de communes au titre des dotations de l'Etat. Elle se décompose en 2019 entre :

- la Dotation d'intercommunalité : 76 440 € au lieu de 69 830 € en 2018. La progression de cette dotation entre 2011 et 2013 résulte de la bonification obtenue après passage à la Fiscalité professionnelle unique. Par la suite, et jusqu'en 2018, elle subit une forte baisse du fait du prélèvement opéré par l'Etat au titre du plan de redressement des finances publiques et de la baisse des crédits budgétaires alloués aux concours aux collectivités locales. En 2019, elle progresse à nouveau grâce à un CIF (Coefficient d'intégration fiscale) plus élevé.

- la Dotation de Compensation (ancienne allocation compensatrice de la réduction de la part salaires de la Taxe professionnelle) : 736 856 € au lieu 754 173 en 2018. On constate également une érosion continue de cette part sur la période.

Au total, la perte des ressources versées par l'Etat, entre 2013 et 2019, s'élève à **525 601 €**.

## Les marchés publics passés par la Communauté de Communes

### Marchés publics de travaux

#### 25 000 à 89 999 € HT

OBJET	LOT	DATE D'ATTRIBUTION	TITULAIRE	Code postal
NEANT				

#### 90 000 € HT à 5 547 999,99 € HT

OBJET	LOT	DATE D'ATTRIBUTION	TITULAIRE	Code postal
TRAVAUX DE REFECTION D'UNE TOITURE PLATE A MALMERSPACH		27/05/2019	KRAFT SARL	68470
TRAVAUX DE SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE A FELLERING		27/05/2019	SOGEA EST BTP	68120
TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE		25/06/2019	ROYER FRERES	68680
CREATION D'UNE ROUTE FORESTIERE D'ACCES AU GITE D'ETAPE DU GAZON VERT		27/08/2019	Sàrl THIERRY NICOLLET	88560
REHABILITATION DE LA MAISON NEEL A HUSSEREN-WESSERLING	1 : gros-œuvre	26/11/2019	FORALEST MAURUTTO	68310
	2 : charpente bois	26/11/2019	POIROT P&H	88160
	3 : couverture/zinguerie	26/11/2019	ETS GILBERT BURGUNDER	68620
	4 : menuiseries extérieures	26/11/2019	JEAN-MICHEL MURA ET FILS	68470
	5 : échafaudage	26/11/2019	LOC ECHAF	68350
	6 : enduits façades bardage	26/11/2019	PATRIMOINE ET EMPLOI	68460
	7 : isolation plâtrerie faux-plafonds	26/11/2019	MEYER ISOLATION	68260
	8 : chapes	26/11/2019	TECHNOCHAPE	68260
	9 : électricité	26/11/2019	OMNI ELECTRICITE	68700
	10 : chauffage VMC	26/11/2019	ETS FRANCIS BURGUNDER	68820
	11 : sanitaire	26/11/2019	ETS FRANCIS BURGUNDER	68820
	12 : menuiseries intérieures	26/11/2019	JEAN-MICHEL MURA ET FILS	68470

	13 : carrelage faïence	26/11/2019	LUTTRINGER- HESSLE	68700
	14 : peintures	26/11/2019	PATRIMOINE ET EMPLOI	68470
	15 : VRD	26/11/2019	SARL DENIS PICHON	90110
	16 : démolition	26/11/2019	PATRIMOINE ET EMPLOI	68470
ACCORD-CADRE POUR DIVERS TRAVAUX DE REHABILITATION DES OUVRAGES D'EAU POTABLE		21/01/2020	SOGEA EST BTP ARKEDIA SADE CGTH	68120 68230 68120

5 548 000 € HT et plus

OBJET	LOT	DATE D'ATTRIBUTION	TITULAIRE	Code postal
NEANT				

*Marchés publics de services*

25 000 à 89 999 € HT

OBJET	LOT	DATE D'ATTRIBUTION	TITULAIRE	Code postal
NEANT				

90 000 € HT à 220 999,99 € HT

OBJET	LOT	DATE D'ATTRIBUTION	TITULAIRE	Code postal
ACCORD-CADRE POUR LE TRANSPORT DE CLASSE	1 : transport des élèves des écoles primaires des communes de la CCVSA et du collège à la piscine de Wesserling/salle de sport de Felling et à la salle de sport de Moosch	27/08/2019	CHOPIN HEITZ SAS	68200
	2 : transports des élèves des écoles primaires des communes de la CCVSA à la médiathèque de Wesserling	27/08/2019	CHOPIN HEITZ SAS	68200
EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORTS DE VOYAGEURS DESTINES A TITRE PRINCIPAL AUX USAGERS SCOLAIRES	1 : RPI URBES – MOLLAU - STORCKENSOHN	27/08/2019	CHOPIN HEITZ SAS	68200
	2 : RPI MITZACH – HUSSEREN- WESSERLING	27/08/2019	CHOPIN HEITZ SAS	68200

221 000 € HT et plus

OBJET	LOT	DATE D'ATTRIBUTION	TITULAIRE	Code postal
MISSION D'ARCHITECTE DU PATRIMOINE EN MAITRISE D'ŒUVRE POUR UNE RENOVATION DU CHATEAU DU PARC DE WESSERLING		14/05/2019	JEAN-LUC ISNER ARCHITECTE DU PATRIMOINE	68000
ACCORD-CADRE POUR L'ELABORATION, LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE REPAS POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL ENFANCE		27/08/2019	ADAPEI DU DOUBS	25000
ACCORD-CADRE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS	1 : collecte des déchets en porte à porte	04/12/2019	COVED	68120
	2 : collecte des déchets en apport volontaire	04/12/2019	COVED	68120
	3 : tri-conditionnement des recyclables	04/12/2019	COVED	68120
SERVICES D'ASSURANCES POUR LA CCVSA	1 : assurance responsabilité civile	04/12/2019	SMACL	79031
	2 : assurance protection fonctionnelle	04/12/2019	SMACL	79031
	3 : assurance protection juridique	04/12/2019	SMACL	79031
	4 : assurance automobile	04/12/2019	GROUPAMA	21078
	5 : assurance des dommages aux biens	04/12/2019	SMACL	79031

*Marchés publics de fournitures*

25 000 à 89 999 € HT

OBJET	LOT	DATE D'ATTRIBUTION	TITULAIRE	Code postal
NEANT				

90 000 € HT à 220 999,99 € HT

OBJET	LOT	DATE D'ATTRIBUTION	TITULAIRE	Code postal
ACCORD-CADRE DE FOURNITURE, IMPRESSION ET LIVRAISON DE TITRES-RESTAURANT SUR SUPPORT PAPIER		11/12/2019	NATIXIS INTERTITRES	75013

## 221 000 € HT et plus

OBJET	LOT	DATE D'ATTRIBUTION	TITULAIRE	Code postal
FOURNITURE D'ELECTRICITE A LA CCVSA	1 : de 2 à 36 kva 25 sites	27/08/2019	TOTAL DIRECT ENERGIE SA	75015
	2 : sup 36 kva 1 site	27/08/2019	ALSEN	67140
ACCORD-CADRE ACQUISITION DE SACS POUR LA COLLECTE DES OM		01/10/2019	PTL	76860
CREATION ET PROMOTION D'ITINERAIRES DE DECOUVERTE ECOTOURISTIQUES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN	1 : conception graphique des panneaux d'accueil randonnée pédestre	11/12/2019	JEAN W	68290
	2 : conception physique des panneaux d'accueil et des panneaux directionnels	11/12/2019	BALADE D'HIER ET D'AUJOURD'HUI	70290

## LES MOYENS HUMAINS

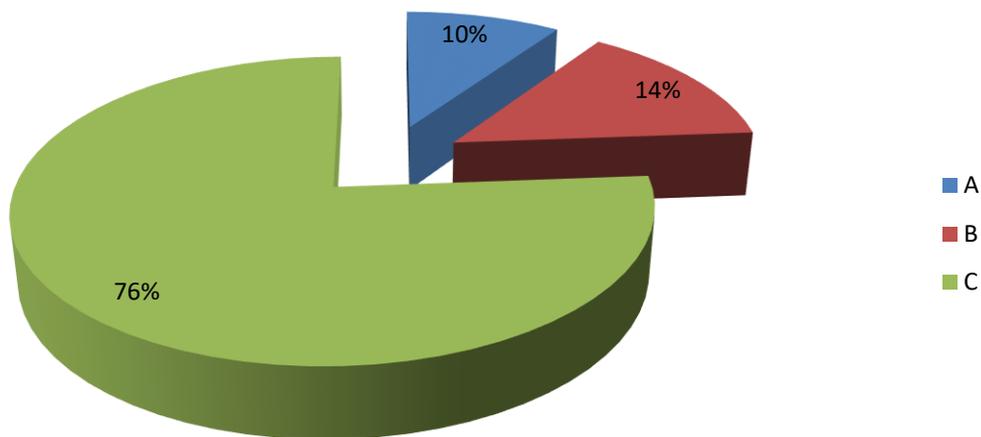
A la fin de l'exercice 2019, la Communauté de Communes employait 171 agents répartis entre plusieurs sites.

Le personnel est ainsi composé d'agents titulaires de la fonction publique territoriale, d'agents contractuels de droit public et de droit privé.

### Le personnel fonctionnaire

	CATEGORIE			TOTAL
	A	B	C	
<b>Filière administrative</b>	2	2	10	14 (dont 1 détaché dans notre collectivité)
<b>Filière technique</b>	0	0	8	8 (dont 1 mise à dispo du SMBKW)
<b>Filière sportive</b>	0	3	0	3 (dont 1 en décharge de service + 1 en disponibilité)
<b>Filière animation</b>	0	1	12	12 (2 intégrés en cours d'année)
<b>Filière culturelle</b>	0	0	2	2
<b>Filière médico-sociale</b>	2		0	2
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>32</b>	<b>42</b>

## TOUTES FILIÈRES CONFONDUES



### Personnels auxiliaires et contractuels de droit public

- 7 attachés (2 en CDI, 5 en CDD)
- 2 ingénieurs (1 en CDI, 1 en CDD)
- 1 bibliothécaire en CDD
- 1 infirmière en CDD
- 1 éducateur de jeunes enfants en CDI
- 3 ETAPS (MNS)
- 1 rédacteur en CDI (en congé sans rémunération)
- 9 adjoints d'animation (3 en CDI, 6 en CDD dont 1 intégré en cours d'année)
- 5 adjoints techniques (dont 1 en CDI)
- 3 adjoints administratifs en CDD (dont 1 en remplacement d'un congé sans rémunération)
- 2 auxiliaires de puériculture en CDD (dont 1 intégration en cours d'année)
- 2 adjoints du patrimoine en CDD

### Personnels de droit privé

- 2 adjoints d'animation en CEC
- La Communauté de Communes dispose également de 7 agents composant la main d'œuvre forestière).

### Saisonniers

La Communauté de Communes a en outre recruté en 2019, 26 saisonniers. : 12 jeunes pour l'entretien, le nettoyage, le gardiennage et la caisse de la piscine, 5 MNS pour la piscine, 6 jeunes pour le service enfance-jeunesse, 2 jeunes pour la médiathèque, 1 pour les services techniques.

### Autres personnels (vacataires, mises à disposition etc.)

2 personnes ont été embauchées en CDD pour accroissement temporaire d'activité au courant de l'année.

La Collectivité utilise également les services de l'Association AGIR. Ainsi, 52 salariés de cette association nous ont aidé dans notre démarche (service, ménage, entretien, piscine, distribution de tracts etc.).

2 ATSEM mis à notre disposition par convention (1 St.Amarin, 1 Husseren-Wesserling). Enfin, nous avons les services d'1 médecin vacataire pour le multi-accueil.

### Changement de personnel

En 2019, sont ainsi arrivés courant de l'année :

2 Attachés (CDD) pour le pôle tourisme

1 ETAPS (CDD)

1 Adjoint administratif pour le pôle tourisme (CDD)

1 Adjoint administratif (caissière piscine) en CDD

1 Adjoint d'animation pour le multi-accueil (CDD)

1 infirmière pour le multi-accueil (CDD)

5 Adjoints d'animation pour le périscolaire (2 en CDD, 3 en CEC)

1 Adjoint technique (cuisinière pour le périscolaire) en CDD

1 Adjoint technique polyvalent (CDD)

Sont partis au courant de l'année :

1 ETAPS (CDD)

1 Adjoint administratif pour le pôle tourisme (CDD)

1 Attaché pour le pôle tourisme (CDD)

2 Adjoints d'animation pour le périscolaire (en CEC)

1 Adjoint d'animation pour le multi-accueil (retraite)

2 Adjoints techniques pour la piscine (retraite)

1 adjoint technique (fin de CDD)

1 Infirmière pour le multi-accueil

1 bûcheron en CDI (retraite)

Ont été stagiaires FPT en 2019 :

1 auxiliaire de puériculture en adjoint d'animation (multi-accueil)

1 adjoint d'animation en adjoint d'animation (périscolaire)

## LES ACTIONS ET PROJETS COMMUNAUTAIRES

### LES SERVICES A LA POPULATION

#### *L'action en faveur de l'enfance.*

#### L'accueil de loisirs sans hébergement : le périscolaire



« Spectacle juin 2019 pour les familles »

Le **périscolaire** est un service aux familles qui répond à leur attente de trouver sur la Vallée un dispositif de qualité accueillant leurs enfants durant la pause méridienne et après l'école, selon une politique tarifaire établie en fonction des ressources des familles.

L'enfant est placé sous la responsabilité de l'équipe d'animation le temps du chemin, du repas de midi, de 11h30 à 13h30 et pour l'accueil du soir, de 16h00 à 19h00. Les parents ont la possibilité de venir les récupérer à tout moment jusqu'à 19h00.

Pour une bonne organisation et le bien-être du public accueillis, quatre sites ont été positionnés géographiquement :

**Le site de Moosch** : les enfants de Moosch et de Geishouse au Presbytère 40, rue du Général de Gaulle.

**Le site de Kruth** : les enfants de Kruth et Oderen à la salle Wendelin 3, rue de Ventron.

**Le site de Storckensohn** : les enfants de Felling, Husseren-Wesserling, Mollau, Storckensohn et Urbès sont accueillis au centre du Torrent rue de Mollau à Storckensohn.

**Le site de Saint-Amarin** : installé au complexe culturel « Le CAP » Place des Diables Bleus, peut accueillir les enfants des communes de Saint-Amarin, Ranspach, Malmerspach et Mitzach. Pour des raisons organisationnelles, depuis septembre 2017, l'ensemble des enfants fréquentant l'accueil du soir sont accueillis sur le site de Saint-Amarin.

## FREQUENTATION POUR L'ANNEE 2019 DU PERISCOLAIRE

	Nombre d'inscrits différents par école		Nb d'enfants scolarisés en 2019	Taux de prise en charge en périscolaire
Site de Moosch	Moosch	78	162	48.14%
	Geishouse	16	36	44.44%
	<b>Total</b>	<b>94</b>	<b>198</b>	<b>47.47%</b>
Site de Kruth	Kruth/Wildenstein	14	64	21.87%
	Oderen	40	89	44.94%
	<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>153</b>	<b>35.29%</b>
Site de Storckensohn	Storckensohn	6	15	40.00%
	Mollau	5	19	26.31%
	Urbès	9	22	40.90%
	Fellering	45	92	48.91%
	Husseren-Wesserling	43	86	50%
	<b>Total</b>	<b>108</b>	<b>234</b>	<b>46.15%</b>
Site de Saint-Amarin	Saint-Amarin	92	214	42.99%
	Ranspach	46	94	48.99%
	Malmerspach	22	42	52.38%
	Mitzach	10	19	52.63%
	<b>Total</b>	<b>170</b>	<b>369</b>	<b>46.07%</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>426</b>	<b>954</b>	<b>44.65%</b>

Le périscolaire correspond à l'accueil des enfants à la « périphérie du temps scolaire ». Il se décline donc en 2 temps bien précis les jours d'école :

- l'accueil du midi (2h)
- l'accueil du soir (3h)

Ces temps sont consacrés aux loisirs, à la découverte d'activités sportives et culturelles, à la détente, ainsi qu'à l'aide aux devoirs.

La pause méridienne permet aux enfants de prendre des repas variés et équilibrés dans une atmosphère conviviale.

Les goûters et les repas sont confectionnés par le Collège de Saint-Amarin pour les sites de Saint-Amarin, Moosch et Kruth. Le Torrent confectionne les repas du site de Storckensohn. Après le goûter de 16h, les animateurs proposent aux enfants des élémentaires de réaliser leurs devoirs au périscolaire. Cela afin de rendre service aux familles et de permettre de suivre l'évolution scolaire des enfants.

Une équipe pédagogique :

- 1 responsable de service
- 1 directrice BPJEPS loisirs tous publics
- 1 directrice adjointe BPJEPS loisirs tous publics
- 3 animatrices titulaires du CAP Petite Enfance
- 6 animatrices titulaires du BAFA
- 1 animatrice titulaire du BAPAAT
- 1 ATSEM
- 3 animatrices en contrat aidée, en cours de formation BAFA

3 Maîtresses de Maison  
1 agent en cuisine au collège

### Les intentions éducatives 2019

#### a. Les objectifs pédagogiques

Le projet pédagogique est établi par l'équipe éducative en lien avec le projet éducatif sur « une chance pour chacun » par diverses activités à la fois ludiques et pédagogiques qui développent la curiosité et l'esprit créatif des enfants.

Les objectifs pédagogiques sont définis par l'équipe éducative. Ces objectifs sont des supports de travail pour l'équipe. Ils répondent également aux attentes des familles.

#### b. Objectifs et moyens

### Les enfants :

Les objectifs pédagogiques et les moyens mis en place sur les sites périscolaires sont les suivants :

#### - Favoriser l'apprentissage des règles de vie en collectivité, l'autonomie et la responsabilité, développer le respect d'autrui :

✚ Faire évoluer l'enfant dans un univers équitable. L'équipe doit véhiculer des valeurs de justice, de solidarité et de partage en intervenant rapidement en cas de conflits, en étant à l'écoute et disponible, en ne faisant pas de différences entre les enfants. L'animateur donne l'exemple dans son langage, ses attitudes, ses tenues.

✚ Mise en place des jeux faisant appel à l'esprit d'équipe.

✚ Mise en place des règles de vie adaptées à tous :

Ces règles servent à donner des repères clairs et concis aux enfants tout au long de l'année. Elles sont énoncées dès le début.

Elles sont symbolisées par des dessins, des écrits, des photos.

✚ Développer le respect du matériel, des locaux, de son environnement immédiat :

➤ Prévoir un aménagement de salle adapté et accessible à tous. Le rangement faisant partie intégrante de l'activité, il est réalisé par le groupe : chaque enfant à participe à la vie de groupe de manière à lui permettre de trouver sa place et le sensibiliser à la vie en collectivité.

✚ Mise en place un système de rangement utilisable par tous

✚ Mise en place des salles décorées

✚ Aménagement de l'espace avec différents « modules » - mettre un responsable de table durant les repas

#### - Découvrir et partager des savoir-faire

✚ Permettre une ouverture sociale et culturelle.

Permettre à l'enfant d'expérimenter, faire tout seul, découvrir afin de l'amener vers un questionnement personnel, de développer son esprit critique, de faire des choix.

Par le biais des activités et en fonction des thèmes, donner à l'enfant les moyens de découvrir ou redécouvrir des héros.

- **Permettre à l'enfant de s'épanouir** hors du temps scolaire
  - + Prendre en compte le rythme et les besoins des enfants en proposant des activités adaptées.
  - + Inclure dans le temps d'accueil des temps calmes, des temps d'activités physiques, des temps de jeux libres...
  - + Proposer des activités originales et variées pour qu'il passe des moments forts et inoubliables.
- **Développer la motricité, la dextérité** ainsi que l'esprit créatif de l'enfant
  - + Proposer à l'enfant des activités ludiques mais qui vont lui permettre d'apprendre et d'évoluer tout en s'amusant.
- **Rendre l'enfant acteur de ses loisirs :**
  - + Mise en place des boîtes à idées, un mur d'expression
  - + Être à l'écoute, même sur des temps informels
  - + Modification du programme en fonction de la demande des enfants
  - + Donner à l'enfant la possibilité de faire des choix en proposant des activités variées : activités manuelles/collectives ou activités libres.
  - + Aider l'enfant, mais ne pas faire à sa place
- **Développer l'imaginaire :**

Pour permettre à l'enfant d'entrer dans le thème défini, nous mettons en place différents activités développant l'imaginaire.

Ainsi nous lisons régulièrement des livres sur le thème mis en place. Nous décorons les salles d'activités et nous racontons des histoires pour amorcer une activité.

A travers les thèmes, l'imaginaire et les activités nous avons abordé différentes matières comme :

- + Art manuel : création artistique
- + La transformation des produits : cuisine
- + La nature : flore, faune, forêt...
- + Le sport : ballades sur chemins et sentiers
- + Le jeu : jeux de pleine nature, petits jeux calmes

### Les parents

- **Impliquer les parents dans la vie de la structure :**
  - + Valorisation des activités par des affichages, des expositions
  - + Mise en place d'événementiels
  - + Sollicitation des familles pour du petit matériel
- **Favoriser la communication auprès des parents :**
  - + Affichage à l'entrée de la structure un panneau « infos parents » qui regroupe les menus, les plannings d'activités et les horaires
  - + Distribution de plaquettes d'information



### **Accueil de stagiaires :**

La structure essaie de répondre au mieux à certaines demandes de stages tout au long de l'année. Le fait de répondre à ces demandes permet aux stagiaires de découvrir le métier de l'animation. Des outils pour la structure ont été mis en place, tel qu'un bilan mi- stage ainsi qu'une évaluation de fin de stage permettant un suivi approfondi de leur parcours.

<b>Stages professionnels</b>	<b>Stages de découverte</b>	<b>Stages pratiques BAFA</b>	<b>Mission de réinsertion dans la vie professionnelle</b>
7	4	2	0

### **Les activités :**

A l'opposé d'une conception occupationnelle ou de consommation, l'équipe d'animation a mis en place des activités qui répondent au mieux aux besoins des enfants. L'activité est une source d'enrichissement et de développement, il ne s'agit pas seulement d'occuper les enfants, mais de concevoir un cadre favorisant la créativité. Il a été proposé :

- Les jeux éducatifs : lotos, puzzles, cubes, encastrements...
- Les jeux sportifs et les jeux d'équipe
- Les jeux de société, jeux de construction, d'assemblage, de coopération
- les grands jeux ou journée à thème
- les jeux de communication
- Ateliers de motricité
- Activités manuelles : modelage, découpage, dessin, peinture, pliage, pâte à sel, bricolage, cuisine, couture...
- Activités d'expression : avec des jeux d'expression pour déverrouiller le corps, des jeux de confiance, des jeux avec la prise en compte de l'autre. Les activités d'expression passent aussi par des comptines, des chants.
- Ateliers de lectures : pour permettre à l'enfant d'enrichir son vocabulaire, son imagination et ses connaissances de façon ludique.
- Activités de découverte : sorties proposées dans l'année.

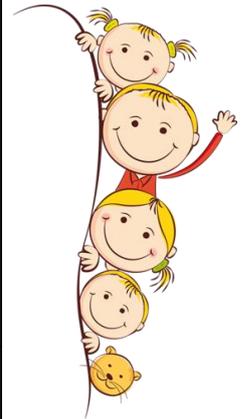
## ACTIVITES PERISCOLAIRES de janvier à juillet 2019

### Thème : La résidence des créateurs

Le thème de cette période, choisit par l'équipe pédagogique avait pour objectif d'apporter une diversité d'activité afin que chaque enfant puisse y trouver sa place. Ces ateliers ont été adaptés en fonction des tranches d'âges de notre public.

Groupe des petits 3 à 6 ans :

Périodes	Activités proposées
<b>JANVIER/ FEVRIER</b>	<p><b>la boîte à raconter</b></p> <p>Création d'une boîte à histoire personnalisée par chaque enfant afin de développer leur imaginaire avec leur propre histoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création du journal et rédaction par notre public de la vie de notre structure</li> <li>• Fabrication d'un Kamishibai + histoires</li> <li>• Création et mise en place de l'armoire aux livres</li> <li>• Préparation du spectacle de juin</li> </ul>
<b>MARS</b>	<p><b>« N'en fais pas toute une histoire »</b></p> <p>Autour d'activités « non permises » dans la vie quotidienne, l'objectif de travailler sur ce que je n'ai pas le droit de faire, avait pour but de sensibiliser les enfants « Je peux le faire mais en respectant mes camarades, en respectant des consignes des adultes et des règles de sécurité »</p> <p>Ce principe a également amené l'enfant à s'exprimer sur certaines émotions qu'il pouvait ressentir lorsqu'il se sentait en danger.</p> <p><b>Au rythme de l'histoire</b></p> <p>Des jeux rythmiques et des histoires jouer pour une semaine très amusante. Jeux proposés : la chasse au lion, jeux musicaux, danse, art manuel promenons-nous au péri.</p> <p><b>Il était fois</b></p> <p>La semaine fut centrée sur les histoires mais racontés de différentes manières (raconte tapis, marionnettes)</p>



<b>AVRIL</b>	<b>Au bout du fil</b> : histoire autour du Kamishibai <ul style="list-style-type: none"> <li>• Confection d'une carte fil couture</li> <li>• Histoire de chaussette</li> <li>• Danse spectacle</li> <li>• Confection des accessoires de spectacle</li> <li>• Jeux collectifs extérieurs</li> </ul>
<b>Mai</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Danse spectacle</li> <li>• Confection des accessoires de spectacle</li> <li>• Relaxation/ manipulation</li> <li>• Cadeau fête des mères</li> </ul>
<b>Juin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Danse spectacle</li> <li>• Accessoires : finalisation</li> <li>• Théâtre spectacle</li> <li>• Cadeau fête des pères</li> </ul>
<b>Juillet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier motricité</li> <li>• Musique et chanson (cup song)</li> <li>• Grand jeu "Presque l'été"</li> </ul>

Groupe des petits 7 à 12 ans :

<b>Périodes</b>	<b>Activités proposées</b>
<b>JANVIER</b>  <b>FEVRIER</b>  	<b>La résidence des créateurs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création du journal</li> <li>• Fabrication d'un Kamishibai + histoires mise en place de l'armoire à livres</li> <li>• Préparation du spectacle de juin</li> <li>• Ateliers divers : sport, cirque, livre (je suis le héros)</li> </ul> Création d'une boîte à histoire personnalisée par chaque enfant avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Monstre sous lit (histoire)</li> <li>• Les galets à histoires (pâte à sel)</li> <li>• Marionnettes à doigts</li> </ul>

<b>MARS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ateliers motricité Les émotions</li> <li>• Chansons « Les papas rigolos »</li> <li>• Batailles de peluches</li> <li>• La chasse au lion (histoire à jouer)</li> <li>• Jeux musicaux originaux</li> <li>• Danse</li> <li>• Art manuel : promenons-nous au péri</li> <li>• Art manuel : l'arbre à planter</li> <li>• Méditation (yoga, conte thérapeutique)</li> </ul>
<b>AVRIL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Histoire autour d'un Kamishibai</li> <li>• Art manuel : carte fil</li> <li>• Histoires de chaussettes</li> <li>• Préparation du spectacle : costumes, décors</li> <li>• Répétitions du spectacle</li> </ul>
<b>Mai</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeux collectifs</li> <li>• Créations libres en autonomie</li> </ul>
<b>Juin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Danse spectacle</li> <li>• Finalisation des accessoires pour le spectacle</li> <li>• Théâtre spectacle pour les familles</li> <li>• Cadeau fête des pères</li> </ul>
<b>Juillet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier motricité « Décorons pour l'été »</li> <li>• Musique et chanson (cup song)</li> <li>• Grand jeu de "presque l'été"</li> </ul>

## ACTIVITES PERISCOLAIRE de septembre à décembre 2019

### Thème : Les petits malicieux

L'objectif principal était d'amener la notion « prendre de l'autonomie » pour les enfants des écoles élémentaires.

Pour cela des malles pédagogiques de jeux, de théâtres, d'énigmes, des coins de détente et des ateliers créatifs ont été mis en place afin de laisser les enfants se déplacer dans les espaces qui leur étaient dédiés en toute liberté et dans les notions de confiance et de respect (toujours sous une « surveillance structurée » de l'équipe pédagogique).

Pour faire prendre conscience aux enfants de leur responsabilité de leur temps d'accueil, des règles de vie ont été organisées avec l'équipe pédagogique.

Ces malles ont été utilisées les lundis et jeudis après les devoirs.

Pour les accueils des mardis et des jeudis, avec la demande des enfants de participer à divers ateliers, l'équipe pédagogique a été force de proposition pour le plaisir de tous.

Pour les enfants scolarisés en maternelle, plusieurs choix d'activités ont été proposés sans obligation d'y participer. Le choix de l'équipe pour ce trimestre était de laisser l'enfant faire ce qu'il souhaitait. Cette façon de procéder, a découlé le constat quant à la fatigue et le manque d'envie pour les enfants de participer à des ateliers « imposés » après une journée passée en classe.

Pour la petite minorité d'enfants en attente d'activité, l'équipe pédagogique a répondu par diverses propositions.

Période	Groupe des maternels Activités proposées	Groupe des élémentaires Activités proposées
Septembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Découverte du conte "La rentrée des petits loups"</li> <li>• Création d'une fresque Petit loup</li> <li>• Atelier sportif et art manuel</li> </ul>	<p><b>Découverte des contes : "Gulliver Africain", "l'oiseau de pluie" et "conte de la ruche".</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Décoration du site</li> <li>• Les règles de Gulliver (règle de vie de la structure)</li> <li>• La ruche des dessins</li> <li>• Décorations miniatures pour salle de géants</li> <li>• Le mur des plumes,</li> <li>• Art manuel et atelier</li> <li>• Ateliers sportifs</li> </ul>
Octobre	<p><b>Conte du "Petit Loup" :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dessin « Petit loup », la maison</li> <li>• Jeux sportifs</li> <li>• 1 histoire/1 thème (activités autour du livre)</li> <li>• Atelier musical</li> <li>• Saynètes théâtrales</li> </ul>	<p><b>Conte "Gulliver"</b> « Exprime toi et fais part de tes émotions » expression (marionnettes, écriture, théâtre)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ateliers : sport, danse</li> <li>• Ateliers : musique, chant</li> <li>• Atelier relaxation</li> </ul>
Novembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Grand jeu d'aventure (sur 1 semaine),</li> <li>• Art manuel : création de Paddington, plastique fou...</li> <li>• Sport</li> <li>• Jeux de société</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Théâtre,</li> <li>• Jeux collectifs</li> <li>• Art manuel : déco de Noël, cabane de lutins, création de la mère Noël...</li> <li>• Création d'un conte</li> <li>• Jeux musicaux et défis</li> </ul>
Décembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lecture des contes de Noël</li> <li>• Art manuel : père Noël</li> <li>• Bonhomme de neige...</li> <li>• Petits jeux drôles</li> <li>• Création d'un conte de Noël par les enfants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Art manuel : pop art, bijoux en feutrine, lutins</li> <li>• Conte</li> <li>• Jeux collectifs</li> </ul>

Pour finaliser cette fin d'année, le vendredi 20 décembre, un spectacle interactif organisé par la compagnie NONNIN autour de la « Magie de Noël » a été offert aux enfants. Beau moment pour tous.



« Moment détente »



« Moment d'essayage de Mr Paddington »

**Conclusion : comme pour chaque année, l'équipe pédagogique a su être force de proposition pour accompagner les enfants sur les temps d'accueils de la pause méridienne et des temps d'accueils du soir en veillant à la sécurité et surtout avoir su être à l'écoute des enfants pour répondre à leurs attentes.**

**Les familles ont fait part régulièrement de leur satisfaction quant à la qualité du service proposée. Très grande satisfaction des parents lors de la présentation du spectacle de juin. Il est également, apprécié par les familles la fermeture de la structure à 19h00.**

**Cependant, Il a été constaté qu'après une journée d'école, les enfants ne souhaitent pas toujours participer au programme d'animation proposé par l'équipe.**

**Difficulté également ressentit lors des temps devoirs. La mise en place les temps devoirs le lundi et jeudi a pour objectif d'apporter une qualité de service en plus, d'accompagner les enfants sur la réalisation de ceux-ci et d'essayer de soulager les familles, surtout pour celles qui viennent tardivement récupérer leurs enfants. Mission pas toujours simple à accomplir. Surtout pour les devoirs du bilingue.**

**Constat fait et qui se développe au fil des années et dans chaque accueil que l'on propose, ce sont les situations de violences verbales et parfois physiques entre le public et à tout âge. Nous devons faire face et trouver des solutions pour des situations parfois très compliquées.**



« Passage du lapin de Pâques »



« Les joies de la neige »



« Moment de détente après la pause méridienne »

« Moment détente fin de journée »



« Jeu de rigolade »



« Goûter tous ensemble »



L'accueil de loisirs sans hébergement des mercredis récréatifs



« Rencontre intergénérationnelle du 27 mars »

L'accueil du **mercredi** est également un service aux familles qui répond à leur attente de trouver sur la Vallée un dispositif de qualité accueillant leurs enfants après la classe, selon une politique tarifaire établie en fonction des ressources des familles.

Déclaré auprès de la DDCSPP, Les activités se déroulent au complexe culturel de Saint-Amarin « Le CAP » dans les locaux occupés toute l'année par la périscolaire.

L'accueil de loisirs a lieu tous les mercredis, de janvier à juillet et de septembre à décembre. Il accueille un maximum de **40 enfants âgés de 3 à 12 ans** venus de toute la Vallée. En moyenne, **30 enfants sont présents tous les mercredis.**

Les actions de janvier à juillet 2019 :

Mois	Activités et sorties
Janvier	<p><u>09/01</u>  <b>Matin</b> : pour commencer l'année en douceur, des jeux libres ont été proposés  <b>Après-midi</b> : groupe des petites sorties, OKIDOC pour les 3-7 ans. Grands : fabrication d'un memory</p> <p><u>16/01</u> journée découverte des jeux anciens "bilboquet, marelle et jeu de billes"</p> <p><u>23/01</u> journée jeux collectifs : jeux d'entraide, de réflexion et de stratégie  Grands : sortie Laser-game</p> <p><u>30/01</u>  <b>Matin</b> : découverte des jeux sur des airs de musique.  <b>Après-midi</b> : petit fabrication d'un memory  Grands : rencontre intergénérationnelle à l'EHPAD de Cernay autour des jeux de sociétés.</p>
Février	<p><u>06/02</u> journée cache-cache  <b>Matin</b> : recherche et embellissement de ta cachette. (Jeu de cache-cache)  <b>Après-midi</b> : sortie extérieure, descente de luge</p> <p><u>27/002</u> journée sportive</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeu de ping-pong</li> <li>• Jeu de basket</li> <li>• Parcours de motricité</li> </ul>

<p style="text-align: center;"><b>Mars</b></p>	<p>06/03  <u><b>Matin</b></u> : fabrication d'un joker de jeu  <u><b>Après-midi</b></u> : découverte de nouveaux jeux</p> <p>13/03  <u><b>Matin</b></u> : initiation de divers jeux de cartes  <u><b>Après-midi</b></u> : petits piscine. Grands tournois de cartes</p> <p>20/03  <u><b>Matin</b></u> : préparation de la rencontre intergénérationnelle du 27/03/2019 avec les EHPAD de Moosch et de Cernay</p> <p><u><b>Après-midi</b></u> : petits : jeux libres  Grands : sortie piscine</p> <p>27/03  <u><b>Matin</b></u> : préparation du grand jeu de l'après-midi  <u><b>Après-midi</b></u> : accueillons les résidents, jouons ensemble pour sauver le dragon</p>
<p style="text-align: center;"><b>Avril</b></p>	<p>03/04  <u><b>Matin</b></u> : développons notre sens du toucher  <u><b>Après-midi</b></u> : sentier pieds nus revisité</p> <p>24/04  <u><b>Matin</b></u> : fabriquons notre étang de pêche pour la kermesse  <u><b>Après-midi</b></u> : kermesse de folie</p>
<p style="text-align: center;"><b>Mai</b></p>	<p style="text-align: center;">15/05  <u><b>Matin</b></u> : fabriquons notre station météo  <u><b>Après-midi</b></u> : activités autour du vent</p> <p style="text-align: center;">22/05  <u><b>Matin</b></u> : développons notre sens de l'ouïe  <u><b>Après-midi</b></u> : sortie piscine pour les petits  Groupe des grands art manuel : création de trois coupes pour la rencontre intergénérationnelle du 5/06/19</p> <p style="text-align: center;">29/05  <u><b>Matin</b></u> : course d'orientation contée pour les petits  Art manuel : finalité des coupes pour les grands  <u><b>Après-midi</b></u> : art manuel autour des éléments de la terre pour les petits et course d'orientation pour les grands</p>
<p style="text-align: center;"><b>Juin/ Juillet</b></p>	<p>5/06  <u><b>Matin</b></u> : ateliers décloisonnés  <u><b>Après-midi</b></u> : le groupe du grand rencontre intergénérationnel À l'EHAD de Moosch « Autour d'un tournoi sportif »  Le groupe des petits« Jouons les explorateurs »</p> <p>12/06  <u><b>Matin</b></u> : « Créons notre moulin à vent »  <u><b>Après-midi</b></u> : Sortie à Big Little à Wittenheim</p> <p>19/06  Journée« Fabriquons notre cerf-volant »</p>

26/06 Grand jeu : « quand les éléments se déchaînent »
3/07/2019 Sortie à la journée à Gérardmer

**Les actions de septembre à décembre 2019 :**

Mois	Activités et sorties
<b>Septembre</b>	<p><b>Découverte du ciel</b> 04/09 : décoration des locaux et chasse aux nuages</p> <p>11/09 : journée autour des planètes</p> <p>18/09 : danse des martiens et grands jeux "Ciel mon mercredi"</p> <p>25/09 : fabrication cadran solaire et jeux collectifs "bataille de planète"</p>
<b>Octobre</b>	<p><b>Mystères associés</b> 02/10 : activités mystérieuses (art manuel, mini-escape, chasse fantôme, histoires...)</p> <p>09/10 : grand jeu : Scooby Doo » et le mystère du CAP hanté</p> <p>16/10 : sport de l'étrange et séance cinéma « Scooby Doo »</p>
<b>Novembre</b>	<p><b>Expériences et éveils des sens</b> 06/11 : défi ton corps</p> <p>13/11 : colore ton mercredi</p> <p>20/11 : journée zen et sensorielle</p> <p>27/11 : expériences artistiques (bonhomme qui danse, flip book, dessin simple, peinture folle, danse...)</p>
<b>Décembre</b>	<p><b>Les fêtes et légendes mystérieuses</b> 04/12 : la légende du dragon de feu</p> <p>11/12 : la légende des sorcières</p> <p>18/12 : sortie écomusée sur le thème des fêtes</p>



« Atelier à l'écomusée »



« Et si on se déguisait pour le plaisir »

Nombre d'enfants différents pour les mercredis récréatifs par Ecole 2019												
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	sept.	octobre	novembre	décembre	total
<b>Nbr De Mercredi</b>	4	2	4	2	3	4	1	4	3	4	3	34
<b>GRP. Storckensohn</b>	9	6	5	5	5	10	6	7	3	4	8	24
<b>GRP. Moosch</b>	8	4	11	11	8	12	6	8	9	10	8	18
<b>GRP. Kruth</b>	9	6	7	5	6	6	5	6	6	6	2	14
<b>GRP. St-Amarin</b>	23	25	29	26	28	31	22	18	24	20	20	65
<b>Com. Hors COM.COM</b>	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
<b>TOTAL ENFANTS</b>	<b>50</b>	<b>42</b>	<b>53</b>	<b>48</b>	<b>48</b>	<b>60</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>43</b>	<b>41</b>	<b>39</b>	<b>122</b>

**Conclusion :** en règle générale, les accueils des mercredis récréatifs se sont déroulés dans une ambiance sereine et avec une implication et un dynamisme des enfants et de l'équipe pédagogique. Le programme a été apprécié par les familles ainsi que le public.

Cependant des rencontres intergénérationnelles ont dû être annulées pour des raisons de manque de personnel pour les EHPAD.

En interne également pour des raisons d'absentéismes du personnel, certain projet n'ont pas pu être menés.



« Sortie OKIDOC pour les 3-6 ans »

## L'accueil de loisirs sans hébergement des vacances scolaires



Déclaré auprès de la DDCSPP, l'accueil de loisirs des **vacances scolaires** est également un service aux familles qui répond à leur attente de trouver sur la Vallée un dispositif de qualité accueillant leurs enfants durant les congés d'hiver, de printemps, d'été et de Toussaint, selon une politique tarifaire établie en fonction des ressources des familles.

Cet accueil extrascolaire reste une compétence intercommunale.

Les activités se déroulent au complexe culturel de Saint-Amarin « Le CAP ».

Il concerne deux tranches d'âges : les 3/6 ans et les 7/11 ans. Ils sont accueillis :

- Pendant les petites vacances la capacité d'accueil est de **60 d'enfant**
- Pendant les grandes vacances la capacité d'accueil est de

Les enfants y disposent de quatre grandes salles d'activités durant les petites vacances et de 6 grandes salles pour les vacances d'été ce qui permet de différencier les activités en fonction des tranches d'âges et d'une salle de restauration.

Des ateliers sportifs, artistiques, des grands jeux, des sorties ont enrichis les journées des enfants.

Pour chaque période de vacances, l'équipe pédagogique a proposé un thème bien défini :



« C'est les vacances »

**Moyenne d'enfants accueillis par jour**

Semaine 1 : 40 enfants/jour Semaine 2 : 36 enfants/jour

**Activités des semaines**

**Arts plastiques** : Mon œuvre libre (collage, découpage...), bonnet rasta, fabrication d'un mini bobsleigh, ateliers des supporters (création de banderoles, drapeaux...), masque de samouraï, art japonais (activité manuelle calligraphie, lanterne, dessin...) fabrication pokéball

**Ateliers sportifs** : Expression corporelle (danse, musique de dessin, jeux), journée motricité (atelier parcours, perle à repasser...), course des mini-bobsleighs, hockey, entraînement des athlètes, défis glacés, combat de sumo. Grand jeu "à la recherche de pikachu"

**Atelier détente** : Journée construction (Playmobil, lego, kapla), journée au coin du feu (film, jeu des chaussettes, pingouin, yoga, histoire), lecture de conte japonais, initiation à l'origami

**Atelier évènement** : Intervenante Sophrologue

Sorties : patinoire, piscine, Hapik

**Objectifs pédagogiques :**

- Se détendre et s'adapter aux besoins des enfants
- Favoriser l'épanouissement par le jeu
- Donner la possibilité aux enfants de développer leur imaginaire débordant de créativité et de curiosité
- Apprendre de nouvelles techniques
- Développer la motricité de l'enfant

**Conclusion** : belles semaines avec un large panel d'activités pour tous.

**Activités phares** : sortie à la patinoire, Hapik et l'intervention de la sophrologue ont été appréciés.

**Notre public est toujours en demande d'activités sportives.**



« Nos SUPER ESCALADEURS ! »

Centre de Loisirs printemps. 08/04/2019 au 18/04/2019

**Semaine 1 : « MON ESPACE NATUREL »**

**Semaine 2 : « RELEVE LES DEFIX ! »**

**Moyenne d'enfants accueillis par jour**

Semaine 1 : 45 enfants/jour Semaine 2 : 47 enfants/jour

#### Activités des semaines

**Arts plastiques** : Suspension décorative pour notre espace de vie, réalisation d'une cabane à oiseaux, réalisation d'un herbier, création d'un carillon avec des éléments naturels, "Panoplix du Gaulois ou du Romains"

**Ateliers sportifs** : parcours de motricité du petit jardinier

**Atelier extérieur** : création d'un petit jardin, ateliers libres autour des éléments naturels, balade contée, réalisation d'un Land 'Art

**Grand jeu** : "les 12 travaux", "attrape drapeau"

**Atelier détente** : le repos d'Idéfix (yoga, danse, musique,...) séance cinéma "Astérix et Obélix"

**Sortie** : ferme du Luppachhof, sortie "cherchons des éléments naturels"

#### Objectifs pédagogiques :

- Respecter le rythme de vie et les besoins de l'enfant
- Développer l'ouverture d'esprit et la curiosité
- Favoriser l'écoute et le choix de l'enfant
- Encourager l'implication des enfants dans la vie en collectivité

**Conclusion** : nous avons accueillis plus d'effectifs que l'année précédente malgré les nombreuses actions que d'autres associations proposaient en parallèle.  
Les activités extérieures ont suscitées une grande participation de notre public.



Centre de Loisirs d'été. Période du : 08/07/2019 au 09/08/2019

**Semaine 1 : « Les enfants du CAP imaginaire »**

**Semaine 2 : « Les mystères de l'EST »**

**Semaine 3 : « Sur un air de... »**

**Semaine 4 : « Le bureau des rêves »**

**Semaine 5 : « Le Street-Art »**

**Moyenne d'enfants accueillis par jour**

Semaine 1 : 55 enfants/jour. Semaine 2 : 68 enfants/jour

Semaine 3 : 52 enfants/jour. Semaine 4 : 67 enfants/jour

Semaine 5 : 52 enfants/jour

**Activités des semaines**

**Arts plastiques** : Fabrication d'un arc, panoplie du cow-boy, atelier laine, création de licorne, troll et bracelet de fée

**Atelier artistique** : panneau photo, cup song tube, peinture sur tissu

**Ateliers sportifs** : jeux d'adresse, motricité interdite

**Atelier cuisine**

**Grand jeu** : "jeux de crochet", "chercheur d'or", "n'oubliez pas les paroles", "la forêt enchantée", "Bataille de post-it

**Atelier évènement** : création d'un tipi, tentes et cabanes, journée Far-West, journée bulle, chasse au galet, flash mob, danse de l'été et moment de jardinage

**Sorties** : Parc aventure Ecoparc Junior, Jardin d'altitude du Haut-Chitelet, poney Club Les Amazones, centre Hippique la Jumenterie, piscine, jardin des papillons à Hunawehr, musée Mausa Vauban à Neuf-Brisach.

**Tout au long de la semaine de petites balades nature ont été proposées**

**Objectifs pédagogiques :**

- Respecter le rythme de vie de chaque enfant à tout moment de la journée (accueil, activités, repas, repos...)
- Favoriser l'agir de l'enfant dans ses actes de vie quotidienne
- Respecter le désir de l'enfant sans oublier les contraintes de la vie en collectivité
- Favoriser l'imagination, l'autonomie et la créativité de chacun



**Conclusion :**

De belles activités et sorties ont été proposées aux publics pour le plus grand bonheur de tous. Le programme proposé a su répondre en majeure partie à de nombreuses demandes de la part de notre public. Les enfants de notre vallée est un public qui aime découvrir, apprendre et participer à des nouvelles activités. Pour l'équipe pédagogique c'est un atout qui permet de diversifier les programmes. Des nouvelles familles se sont manifestées par de nouvelles inscriptions.

Quelques difficultés pour l'équipe de mener à bien le programme pour raison d'un fort taux d'absentéisme du personnel. Le point fort de cette période qui a permis de mener à bien les missions, c'est l'intégration de nouveaux animateurs motivés et impliqués, qui ont apporté une nouvelle dynamique au sein de l'équipe et favorisé une belle ambiance de travail.



« L'attaque d'un drôle de personnage »



« Rencontre avec les poneys »



Période vacances 2019 (57 jours)	Inscriptions Nb Enfants différents	Moyenne d'enfants/jour
Hiver (10 jours)	89	38
Printemps (9 jours)	107	46
Eté (25 jours)	182	59
Séjour Eté (0 jours)	0	0
Toussaint (9 jours)	131	55

### « Activité plein air »

Tarifs extrascolaires	Journée	Journée Allergique (repas fourni par les familles)
Enfant Communauté de Communes QF1	15,00€	11,50€
Enfant Communauté de Communes QF2 et +	16,00€	12,50€
Enfant hors Communauté de Communes QF1	20,00€	16,50€
Enfant hors Communauté de Communes QF2 et +	21,00€	17,50€

Tarifs séjour par enfant et par journée-nuitée	Résidents Com Com	Hors Com Com	Enfant allergique
	30€	40€	30€

#### **Les repas :**

- Périscolaire : les repas sont confectionnés par les cuisines du Collège de Saint-Amarin, avec qui nous entretenons toujours d'excellentes relations. Les repas et les animations ponctuelles sont également appréciés des enfants
- Mercredis et extrascolaire : Les repas sont confectionnés la Cuisine d'UZEL depuis septembre 2016. La qualité du service et des repas sont très appréciés également.

#### **Evaluation**

#### **Les objectifs de la structure de l'année 2019 :**

- Assister à des réunions d'analyse de la pratique : cette année, nous n'avons pas pu mettre en place ces temps avec des professionnels. Cependant, en interne, il a été programmé des formations sur les différents projets de la structure. Remise à niveau pour les permanentes de l'équipe et une formation pour les collègues arrivées en septembre au sein de l'équipe.
- Amener l'équipe pédagogique à suivre d'avantage de formations : forte participation à des formations effectuées par le personnel pédagogique durant cette année (CNFPT).

- Dynamiser l'équipe pour la réalisation de projets longs : quelques idées ont été proposées mais non réalisées.
- Perdurer dans les accueils de loisirs avec hébergement (séjours) : cette année, aucun séjour n'a été réalisé.
- Rétablir une cohésion dans l'équipe pédagogique : depuis quelques années, une tension dans l'équipe pédagogique s'est installée. Pour rétablir une cohésion d'équipe et apporter une ambiance de travail la plus agréable possible, des ateliers ludiques en interne ont été proposés, plus de réunion d'échanges afin de s'exprimer, une autre forme de management a été mise en place. De janvier à août on a pu constater une petite amélioration. Depuis septembre 2019 on ressent une nette amélioration sur l'ambiance générale. Amélioration qui est due en particulier, par des départs, mais surtout l'arrivée de nouvelles personnes dans l'équipe. Ces personnes ont su trouver leur place et apporter une souplesse de communication et une certaine sagesse au sein de l'équipe.
- Réaliser un évènementiel pour clôturer l'année scolaire 2019 : spectacle réalisé en juin 2019 et qui a rassemblé plus d'une trentaine de familles. Familles qui ont constaté le travail effectué tout au long de l'année par leurs enfants et qui ont pris un réel plaisir d'être présent ce jour-là.
- Grande première pour notre collectivité en cette année 2019 par l'organisation des entretiens annuels d'évaluation pour chaque personnel.

### **Les objectifs de la structure pour l'année 2020 :**

- Assister à des réunions d'analyse de la pratique.
  - Les conflits au sein d'une équipe
  - La gestion des émotions (enfants et encadrants)
  - La gestion des conflits entre enfants
  - La gestion d'enfants avec des comportements difficiles
- Amener l'équipe pédagogique à continuer à se former
- Mettre en place des projets longs
  - Donner une identité à notre structure
- Organisation d'accueils de loisirs avec hébergement (séjours)
- Continuer la progression de la cohésion et de l'amélioration de l'ambiance générale de l'équipe.

### **Conclusion**

**L'année 2019 a été une année de surprises sur l'augmentation des inscriptions lors des temps en accueils périscolaires. Le service a pu répondre aux demandes dans les meilleures conditions et cela avec la motivation, le dynamisme et professionnalisme de l'équipe pédagogique.**

**Tout au long de l'année 2019, les activités proposées ont répondu en grande partie aux objectifs déclinés dans le projet pédagogique de la structure ainsi qu'aux besoins.**

**Les différentes propositions d'actions artistiques, sportives et culturelles ont pu enrichir les enfants et leur permettre de s'épanouir tout au long de l'année.**

**Cependant, nous avons pu relever des comportements difficiles pour certains enfants qui devaient être davantage encadrés et sécurisés. Trop de violences verbales et physiques, ont été source de difficultés. Comportement d'enfants qui n'acceptent pas les consignes et qui défient trop souvent l'autorité de l'adulte.**

Ce qui nous amène à prendre conscience qu'aujourd'hui, il est compliqué de prendre notre rôle d'animateur dans son intégralité. Pour mener à bien nos accueils nous devons développer notre rôle d'éducateur afin d'accompagner notre public dans de bonnes conditions.

Point négatif pour cette année 2019 : depuis quelque temps un fort taux d'absentéisme du personnel encadrant est subi au quotidien. Ce qui a demandé au reste de l'équipe de prendre davantage de missions, d'être flexible dans les horaires, d'être réactif sur la concrétisation des projets, tout cela afin de répondre aux besoins des familles et de conserver une qualité de service.

### Le Multi-Accueil Les Petites Bout'Thur



*Le Multi-Accueil de la Vallée, c'est :*

- **un accueil régulier, occasionnel ou d'urgence** pour les enfants de 10 semaines à 3 ans, quel que soit le statut professionnel ou social des parents. Le multi-accueil a une capacité de **20 places** et est ouvert de 7h00 à 18h30. Il est situé dans une aile du château du Parc d'Husseren-Wesserling.

#### **Le public accueilli :**

De janvier à fin décembre 2019, **59 enfants différents** ont été accueillis au Multi-Accueil.

- 38 ayant un contrat de type régulier
- 21 ayant un contrat de type occasionnel ou d'urgence

De janvier à fin août 2019, sur 44 enfants inscrits : 28 familles ont mis fin à leur contrat pour diverses raisons (entrée à l'école maternelle, changement de situation).

De septembre à fin décembre 2019 : 31 enfants ont été accueillis dont 15 nouvelles inscriptions.

Une très grande majorité des familles est originaire des communes rattachées à la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, avec essentiellement une majorité originaire de Saint-Amarin/Felling/Husseren-Wesserling.

Concernant la fréquentation, la principale demande est pour le temps entre 8h00 et 17h00.

Au niveau des contrats d'accueil, la majorité des enfants sont présents entre 3 et 5 jours par semaine.

Beaucoup d'enfants inscrits sur planning. Les familles nous fournissent leurs besoins mois par mois (notamment des mamans infirmières).

Dans l'objectif de rendre un service aux parents en difficulté (sociales, d'handicap...), la structure a renouvelé son partenariat avec diverses institutions et notamment la PMI.

Le Multi-Accueil a ainsi permis à 3 enfants d'être accueillis dans la collectivité en proposant aux familles un Contrat d'Accueil Parents/Enfants Contrat CAP) afin de les soutenir dans leur fonction parentale et d'offrir à leur enfant un lieu d'éveil et de socialisation.

La structure a continué sa collaboration avec le Relais Parents-Assistants Maternels (RAM) en proposant aux parents une éventuelle autre solution de garde.

Ainsi, 3 familles dont les Assistantes Maternelles ne pouvaient plus assurer la garde de leur enfant ont pu trouver une solution de garde durable.

Enfin, le 6 juin 2019 la structure a organisé, en collaboration avec les Accueil de Loisirs périscolaires/extrascolaires, une visite des locaux avec les parents et les enfants susceptibles de le fréquenter à la rentrée scolaire.

### **Le programme d'activités :**

Les différents moments vécus par les enfants ont été illustrés sur des panneaux photos accrochés dans la structure.

Les professionnelles ont réalisé pour chaque enfant du groupe des grands une pochette dans laquelle elles ont glissé les créations manuelles réalisées par les enfants.

A la fin de l'année, cette pochette a été remise à chacun.

Pour les plus petits, une feuille de transmissions ou un cahier individuel ont été mis en place pour « raconter » la journée des enfants à leurs parents.

Des panneaux photos ont également été accrochés sur les murs de la structure (activités d'éveil, jeux libres).

Au niveau de l'organisation d'une journée chez les grands, le matin est consacré à des activités ludiques (peinture, bricolage, cuisine...). L'après-midi, des jeux sont proposés (jeux de construction, puzzles...).

Dès que la météo le permet, l'espace extérieur est utilisé : vélos, toboggan, jeux d'eau...

### **De janvier à fin août 2019 :**

L'année s'est poursuivie sur le thème des « Comptines », qui avait été introduit en septembre 2018. En fonction des saisons, des bricolages, des ateliers cuisine, des petits jeux ont été mis en place.



### **Les temps forts de cette première période :**

**LES ROIS** : confection d'une galette avec les enfants et invitation des parents à venir la déguster pour le goûter.

**CARNAVAL** : les enfants ont été invités à venir au Multi-Accueil déguisés et nous avons fait la fête (maquillage, musique et serpentins). Confection de crêpes pour le goûter. Divers bricolages ont été réalisés autour du clown et des masques.

**PAQUES** : fabrication d'un petit panier en forme de poule, rempli de chocolats (pour les grands) et d'un panier peint par les enfants, rempli de chocolats (pour les petits).

Organisation d'une Chasse aux œufs le matin avec les enfants dans la cour, confection de lamalas et dégustation des trouvailles pour le goûter.

**FETE DES MERES/PERES** : pour les mamans, des boucles d'oreilles et un collier réalisé par les enfants en plastique fou (pour les grands) et une boîte en forme de cœur remplie de chocolats (pour les petits).

Pour les papas, un cartable à outils et un tableau pense-bête (pour les grands) et une station météo peinte (pour les petits).



FETE D'ETE : Le 28 juin 2019, le Multi-Accueil a organisé sa fête de fin d'année en proposant aux parents une Balade des Sens dans les Jardins de Wesserling et un goûter, confectionné par l'équipe, dans une salle du Musée de Wesserling.

Des panneaux photos retraçant les grands moments de l'année vécus par les enfants décoraient la salle. 33 adultes et 17 enfants étaient présents.

La fin d'année a été ponctuée par des jeux d'eau et un repas extérieur organisé dans la cour de la structure.

Les enfants qui quittaient la structure pour aller à l'école sont repartis avec un sac à dos en tissu personnalisé.



De septembre à décembre 2019 :

Le thème choisi par l'équipe pour cette année 2019/2020 est « Le Corps Humain ».

Cette première partie de l'année était consacrée à la découverte des parties du corps.

Pour cette rentrée, il y a eu beaucoup d'enfants âgés de 15 à 20 mois.

L'équipe a donc créé un groupe de « moyens » (de 15 à 20 mois) et un groupe de « grands » (de 20 mois à 3 ans) avec des référentes pour chaque tranche d'âge. Les locaux étaient les mêmes, ils ont également partagé les temps forts (repas, sieste), seules les activités étaient adaptées à leurs compétences.

L'équipe a souhaité continuer de favoriser l'autonomie des enfants dans le quotidien à travers les repas, l'habillage/le déshabillage, le lavage des mains, la reconnaissance d'une image individuelle pour ranger ses affaires et le doudou.



Chaque anniversaire est fêté : les enfants confectionnent le gâteau le matin et il est dégusté au goûter de l'après-midi. L'enfant a également la joie d'ouvrir un petit paquet cadeau.

Un panneau photo est ensuite réalisé, accroché dans la structure et que l'enfant peut ramener par la suite chez lui.

Enfin, le partenariat avec la Médiathèque l'Etoffe des Mots a été maintenu : prêt de livres.

Chez les plus petits (10 semaines/15 mois), l'objectif principal est de respecter au mieux le rythme et les besoins de chaque enfant. Pour les plus grands, c'est également de favoriser leur autonomie en vue de passer dans un autre groupe au cours de l'année.

De petites activités avec les moyens étaient organisées de manière ponctuelle pour leur permettre de s'adapter en douceur à une nouvelle organisation.

### **Les temps forts de cette deuxième période :**

De septembre à décembre :

SEMAINE DU GOUT : des goûters ont été confectionnés avec les enfants autour des fruits (sous différentes formes) : compote, salade de fruits, fruits secs.

Des activités manuelles autour des fruits ont également été proposées.

HALLOWEEN : les enfants du groupe des grands et des petits ont été invités à venir déguisés, les professionnelles ont également proposé du maquillage. Des bricolages ont été réalisés sur ce thème.

Un goûter a été confectionné par les enfants : des petits gâteaux « fantômes ».

SAINT-NICOLAS : les enfants ont confectionné des Manalas, qu'ils ont pu déguster pour le goûter de l'après-midi.

NOEL : un petit déjeuner a été proposé aux parents et aux enfants le vendredi 20 décembre.

Des bricolages ont également été faits par les enfants : une boule transparente décorée avec une photo de l'enfant à l'intérieur ainsi qu'une carte avec une empreinte de pied en forme de renne.



### ***L'accueil des stagiaires :***

Les professionnelles ont encadré 8 stagiaires sur cette année 2019 :

- 3 en stage ASSP (Accompagnement, Soins et Service à la Personne).
- 1 en formation CAP Petite Enfance par le CNED.
- 4 en stage « découverte » par le Collège de Saint-Amarin.

### ***Les repas :***

Nous renouvelons notre partenariat avec le prestataire « La Cuisine d'Uzel ».

Les adultes sont très satisfaits par la qualité des repas. Même les bébés peuvent bénéficier de purées « maison ».

### ***Un nouveau projet :***

Le service Enfance de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, en partenariat avec les écoles de la Vallée, le Centre médico-social de Saint-Amarin et le Réseau Parents 68, avons souhaité proposer aux familles des actions pour leur permettre de les soutenir dans leur fonction éducative.

Ainsi, nous avons pu mettre en place des Cafés des Parents.

Nous avons fait appel à des intervenants en fonction de thèmes que les parents ont mis en avant à travers un questionnaire, tout cela dans une ambiance conviviale.

## Le Relais d'Assistants Maternels (RAM)



Le **Relais Parents-Assistants Maternels** est un lieu de ressources, d'informations et d'échanges pour les assistants maternels, les parents et les enfants.

Cet espace de rencontre a pour vocation de permettre aux assistants maternels :

- de rompre leur isolement
- de leur donner la possibilité d'échanger sur leurs expériences, d'approfondir leur formation afin d'offrir un accueil de qualité, de valoriser leurs compétences professionnelles et de susciter une meilleure reconnaissance de leur profession.

**LES MISSIONS du RAM** : sont définies par la lettre circulaire du 2 février 2011 de la CNAF (LC n° 2011 020) et s'articulent autour de deux axes principaux suivants :

**Les RAM ont une mission d'information tant en direction des parents que des professionnels de la petite enfance.**

**En direction des familles** : il s'agit de mieux les informer sur l'ensemble des modes d'accueil existant sur le territoire et les orienter vers le mode d'accueil correspondant.

Le RAM délivre une information générale en matière du droit du travail et oriente les parents vers les services appropriés en cas de questions spécifiques. Ils sensibilisent les parents sur leur rôle d'employeur et les obligations qui en découlent.

**En direction des professionnels** : le RAM informe quant aux conditions d'accès et d'exercice de ces métiers, sur les différentes aides auxquelles ils peuvent prétendre et les futurs professionnels sur l'ensemble des métiers de la petite enfance

Le RAM délivre une information générale en matière de droit du travail, et orientent les professionnels vers les services appropriés en cas de questions spécifiques.

**Les RAM offrent un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles.**

Pour ce faire, il s'appuie sur l'organisation de :

- Temps collectifs, réunions à thèmes, conférences, manifestations festives en suscitant l'implication des assistants maternels et des parents
- D'activité d'éveil en favorisant le décloisonnement entre les différents modes d'accueils (recherches de complémentarité et collaboration avec les structures existantes : ludothèque, médiathèque...)
- D'actions favorisant la mise en place de formation continue.

**Ces missions s'articulent autour de quatre grands principes :**

- la neutralité dans la mise en relation de l'offre et la demande d'accueil
- la neutralité dans l'information et l'accompagnement de la relation employeur/salarié
- la participation sur la base du volontariat et l'accord des familles
- l'ouverture du service à l'ensemble de la population, et la gratuité

Le RAM de la Vallée est animé par une éducatrice de jeunes enfants à temps plein.

Les assistantes maternelles agréées répertoriées sur les listes des 15 communes sont au nombre de 82, dont **60** sont en activité sur le territoire (chiffre de décembre 2019)

## TABLEAU RECAPITULATIF 2019

<i>Communes</i>	<i>Assistants maternels inscrits</i>	<i>Assistants maternels en activité</i>	<i>Assistants maternels non dispo.</i>	<i>Places d'accueil répertoriées</i>	<i>Places d'accueil effectives</i>	<i>Nouveaux agréments</i>
<b>15</b>	<b>82</b>	<b>60</b>	<b>22</b>	<b>302</b>	<b>222</b>	<b>10</b>
Fellingring	5	2	3	16	11	1
Geishouse	1	0	1	3	0	0
Goldbach-Altenbach	0	0	0	0	0	0
Husseren - Wesserling	6	4	2	23	16	0
Kruth	5	3	2	20	12	0
Malmerspach	3	2	1	13	10	1
Mitzach	5	4	1	19	16	1
Mollau	2	1	1	8	4	0
Moosch	13	10	3	48	40	1
Oderen	8	6	2	33	25	
Ranspach	8	6	2	28	18	1
Saint-Amarin	20	18	2	74	64	4
Storckensohn	1	1	0	5	5	0
Urbès	5	3		11	10	1
Wildenstein	0	0	0	0	0	0

Selon les données nationales, le nombre d'assistants maternels agréés continue à baisser, de peu mais régulièrement. Plusieurs facteurs :

- des départs à la retraite
- La situation économique, le nombre de naissance...

### 10 nouveaux agréments d'assistants maternels en 2019

En 2019, on note, 10 nouveaux agréments, dont 4 dans la commune de Saint-Amarin. Ces nouveaux agréments stabilisent le nombre d'assistants maternels en activité sur le territoire. Les départs en retraite, où vers d'autres horizons professionnels sont donc cette année « compensés » par les nouveaux agréments.

Premier trimestre 2020, le nombre d'assistants maternels en activité sera environ de 67. En effet, l'assistant maternel peut accueillir le 1er enfant à partir du moment, où il a validé la formation obligatoire de 80 heures. Cette formation est financée par le Conseil Départemental et mise en œuvre par un prestataire (Cabinet de Formation agréée pour dispenser la formation aux assistants maternels) (En bleu dans le tableau, les nouveaux agréments).

Dans certains villages, le besoin d'offre en accueil individuel reste une interrogation. Les nouveaux agréments se répartissent principalement dans des communes où l'offre d'accueil est déjà est importante.

## Les places d'accueils effectives

Les chiffres sont un état des lieux d'un « instant T » : il est à noter que les assistants maternels n'ont pas obligation d'informer le RAM des changements qui interviennent dans leurs contrats de travail. Les mouvements sont plus ou moins importants et la situation des places disponibles peut varier d'une semaine à l'autre.

### Tableau récapitulatif des demandes et du choix de mode d'accueil en 2019

<b>Demandes d'accueils</b>	<b>Assistants Maternels</b>	<b>Multi-Accueil</b>	<b>Périscolaire</b>	<b>Garde à domicile</b>	<b>Non renseigné</b>
<b>49</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>29</b>

Ce tableau rend compte de la demande d'information faite au RAM concernant un besoin en mode d'accueil.

Le RAM n'a pas forcément un retour des parents concernant le choix du mode d'accueil.

Un certain nombre de demandes ne concernait pas une première demande d'accueil, mais un changement souvent suite à un déménagement ou une fin d'activité de la part de l'assistant maternel (autre choix professionnel, retraite...).

Par ailleurs, certaines demandes d'accueil se font via les sites internet ou les réseaux sociaux, donc les chiffres du RAM ne sont pas représentatifs de l'ensemble des demandes d'accueil sur le territoire.

<b>INFORMATIONS DEMANDEES</b>	<b>Assistants maternels</b>	<b>Parents</b>	<b>Collègues et Partenaires</b>
<b>Procédure d'agrément</b>	<b>33</b>	<b>11</b>	<b>10</b>
<b>Formation</b>	<b>62</b>	<b>0</b>	<b>62</b>
<b>Le statut (salaire, fiche de paie, rdv pour les contrats...)</b>	<b>190</b>	<b>176</b>	<b>24</b>
<b>Animations</b>	<b>57</b>	<b>0</b>	<b>39</b>
<b>Autres</b>	<b>34</b>	<b>1</b>	<b>89</b>

Les questions liées aux démarches administratives restent les plus nombreuses. PAJEMPLOI a enrichi son site internet et propose aux parents-employeurs et aux assistants maternels des informations administratives bien renseignées.

De fait, ces questions sont moins nombreuses au RAM (qui a pour mission d'orienter les parents et les assistants maternels vers les partenaires et services compétents), l'animatrice du RAM n'étant pas une juriste.

Le RAM a proposé également des **actions collectives** :

Le Relais a pour vocation d'être un lieu de rencontre, d'échanges et de ressources pour les assistants maternels, les parents et les enfants.

Les assistants maternels n'ont pas l'obligation de fréquenter le Relais, c'est un outil qu'elles peuvent utiliser selon leurs choix.

Les enfants sont accompagnés par leurs assistants maternels, sous réserve de l'autorisation du parent-employeur.



- Des **activités d'éveil** pour les enfants comme l'atelier « découvertes » (bricolages, cuisine, chants, comptines...); l'atelier « jeu libre » des « **après-midi récréatives** » pour les 3/8 ans et leurs assistants maternels (histoires contées, bricolages), L'atelier « **Motricité Libre** » mis en place et encadré par une intervenante **formée selon Michèle Forestier** organisé une fois par mois.

### Quelques chiffres concernant la participation :

**Atelier Motricité Libre : 9 séances, 18 assistants maternels différents et 34 enfants différents**  
Soit 58 présences adultes et 86 présences d'enfants.

### LES RENCONTRES EN SOIREES

Les rencontres en soirée proposées par le RAM ont pour objectif de :

- Soutenir la professionnalisation des assistants maternels
- Favoriser les échanges de compétences et d'expériences
- Dynamiser la vie du RAM - Elaborer et réfléchir aux projets du RAM
- Créer du lien – accueillir les nouveaux agrées ou se retrouver
- Partager un temps de convivialité

### LES PARTENARIATS :

#### Avec la MEDIATHEQUE « L'Etoffe des Mots »

Dans le cadre des animations, et en partenariat avec la Médiathèque « L'Etoffe des Mots » au Parc de Wessering, un temps d'éveil autour du livre est proposé aux assistants maternels et aux enfants. Les objectifs de ces rencontres sont d'une part de permettre aux enfants, et aux adultes :

- De mettre des mots sur le monde qui l'entoure
- Mettre des mots sur les émotions éprouvées
- Se familiariser avec le livre

D'autre part, cette rencontre se veut être un échange de compétences et d'expériences puisqu'elle est animée tour à tour par le personnel de la Médiathèque, ou du Ram, avec la précieuse collaboration d'une assistante maternelle formée à la communication gestuelle associée à la parole.

**En 2019, le thème proposé est : « Les émotions » la colère, la joie, la tristesse, la peur**

**Quelques chiffres : 4 séances, 7 assistants maternels différents, 23 enfants différents**  
**22 présences adultes et 58 présences d'enfants.**

En 2019 le nombre d'Assistants Maternels différents :

- ayant participé tout ateliers d'éveil confondus est de 27

- ayant participé à la vie du RAM et au moins 1 fois à une rencontre, ou une animation du RAM est de 32

En 2019, le nombre d'enfants différents ayant participé aux ateliers d'éveil et aux sorties est de 99.

Concernant les ateliers proposés le mardi, jeudi et vendredi matin – 527 présences d'assistants maternels – 797 présences d'enfants.

Le mercredi des Parents : 16 présences adultes – 18 enfants

**Le Projet « Viens maman, Viens papa, on joue ! »** : en partenariat avec le Conseil Départemental (Espace Solidarité de Thann et la Protection Maternelle Infantile), il a comme objectifs de proposer une fois par mois, le mercredi matin, un temps de rencontre pour les parents (au RAM) afin de leur permettre d'échanger leur expérience, de tisser des liens et de partager des temps ludiques et récréatifs avec leurs enfants.

**Le Groupe de Paroles**, en partenariat avec le RAM de la Communauté de Communes de Thann/Cernay antenne de Thann : ce temps de parole proposé aux assistants maternels est animé par un intervenant extérieur psychologue clinicien, dans l'objectif de permettre :

- L'échange, la réflexion sur les pratiques professionnelles, les difficultés et les questionnements qui en résultent
- De prendre de la distance par rapport aux situations vécues pour mieux en comprendre les enjeux
- De réfléchir au rôle et à la place de chacun et à ses limites personnelles
- De poursuivre sa propre formation

**Pour le RAM de la Vallée de Saint-Amarin :**

**En 2019 le nombre de séances : 6**

**Le nombre d'assistants maternels différents : 5**

#### **LES RENCONTRES INTER-PROFESSIONNELLES :**

- **Des réunions « mini-réseaux » : 5 réunions de travail en 2019** entre les RAM de la Communauté de la Vallée de Saint-Amarin, Thann/Cernay, la région de Guebwiller et le Centre Socio-Culturel de Créaliance autour du projet de la 3<sup>Eme</sup> Journée Professionnelle des Assistants Maternels (Journée qui aura lieu en novembre 2020)
- **Les réunions Réseaux RAM 68 : 6 rencontres en 2019.** Tous les deux mois, les animatrices de RAM sont conviées à une rencontre départementale initiée par le Conseil Départemental et la Caisse d'Allocation Familiale. Ce groupe de travail permet des échanges spécifiques à ces professionnelles, et la mise en place de projet spécifique comme la Journée Départementale des Assistants Maternels.
- **POLE EMPLOI**, Réunion le lundi 30 janvier 2019 : mise en place des nouvelles modalités concernant ce qu'apporte le RAM à son public ; l'orientation systématique vers les services et le site de Pôle Emploi.
- **Facebook des Assistants Maternels de la Vallée de Saint-Amarin**  
Groupe privé créé et géré par des assistants maternels de la Vallée de Saint-Amarin, dont les objectifs sont le partage de compétences et d'expériences autour des activités proposées aux enfants.

## LES TEMPS FORTS DU RELAIS EN 2019

**LA 4ème JOURNEE DEPARTEMENTALE DES ASSISTANTS MATERNELS : le SAMEDI 30 MARS 2019**  
**Au Lycée Agricole de ROUFFACH de 8h30 à 16h00**

Cette journée était organisée par :

- La Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin
- La Mutualité Sociale et Agricole
- Le Conseil Départemental du Haut-Rhin
- Le Réseau RAM du Haut-Rhin
- La Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux

Le thème de la journée :

**« LA BOITE A OUTILS DU PROFESSIONNEL EPANOUI »**

**Conférence « Observer pour calmer le jeu » par Anne-Marie FONTAINE, docteure en psychologie de l'enfant.**

**2 ateliers aux choix, parmi les thèmes suivants :**

- Yoga du rire - François Freymann
- Sophrologie- Christina Leal
- La place de l'argent dans la relation parent/assistant maternel - Véronique Poisson
- Communiquer sereinement – Emmanuelle Holder
- L'éducation positive...quezako ? - Hélène Slug Meyer
- Bien-être et qualité de vie au travail - Aurélie Crétin
- Travailler chez soi et être reconnu comme professionnel - Claire Dentz
- Comment concilier vie professionnelle et vie privée Madeleine Dupont Weider

**Inscriptions : 12 assistants maternels – Participations effectives : 12**

**LA FORMATION CONTINUE : Catalogue IPERIA 2019 – Cabinet de Formation SAHNEO**

Dans le cadre de la formation continue et en collaboration avec le RAM de la Communauté de Communes de Thann/Cernay, les thèmes suivants de formation continue ont été proposés :

- Alimentation et troubles alimentaires
- Construire son livret d'accueil
- Troubles du langage
- Un mot, un signe
- Session de recyclage Sauveteur Secouriste au Travail (SST)
- Sessions initiales de Sauveteur Secouriste au Travail (SST)

**En 2019, le nombre d'Assistants Maternels différents ayant bénéficié de la formation continue est de 22, avec une participation effective de 14. Les formations programmées en fin d'année n'ont pas pu se faire faute de financement. La prise en charge des organismes financeurs s'est arrêtée fin octobre, faute de crédit.**





« Le Café des Parents », en partenariat avec le Réseau Parents 68 qui coordonne et anime les actions du Haut-Rhin en direction des parents.

C'est un lieu d'écoute, d'échange, de conseils, de prévention et d'accompagnement des parents et familles de la Vallée de Saint-Amarin

**Projet élaboré et mis en œuvre par :**

- **le Service Enfance de la Communauté de Communes et ses trois Unités :**
  - **le Multi-Accueil les Petites Bout' Thur**
  - **Les Accueils de Loisirs**
  - **le RAM**
- **La Médiathèque l'Etoffe des Mots**
- **Le service de Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental du Haut-rhin**
  - **Antenne de Saint-Amarin – puéricultrice du Secteur**
- **Des enseignants de la Vallée**  
Communication, distribution des affiches aux publics.  
Participation de certains enseignants à l'élaboration du projet.

Le choix des thèmes retenus pour les rencontres résulte du questionnaire proposé aux parents en 2018. En fonction des thèmes, la rencontre est animée par un intervenant extérieur, psychologue, pédagogue.

**En 2019 :**

- **Le samedi 16 mars** : présentation du projet au public – et des différents partenaires du projet
- **Le samedi 10 novembre** sur le thème « Les enfants face aux écrans » avec l'intervention de Claire DENTZ, psychopédagogue.

Une dizaine de personnes ont participé à ces deux rencontres : parents, professionnels de la Petite Enfance.

**A VENIR :**

**La Médiathèque l'Etoffe des Mots, le RAM, les Assistants Maternels et les enfants :**

Projet de « Décorations de Pâques » pour le 1er trimestre 2020.

Créations de la décoration de Pâques de la Médiathèque pour le 1er trimestre 2020.

La création de cette décoration fera l'objet d'ateliers proposés en matinée au Ram

**Logiciel de gestion du RAM :** en cours d'acquisition, elle sera effective en 2020.

## Les aides aux associations

La Communauté de Communes soutient financièrement les associations locales à travers deux dispositifs, à savoir les trois fonds communautaires et la convention de partenariat. Les différentes aides, sous forme de subventions et/ou sous forme de mise à disposition de locaux, sont étudiées en commission Services à la population qui émet un avis. Puis, le Bureau de la Communauté de communes prend une décision quant à l'octroi d'une aide.

### *Les trois fonds communautaires*

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la Communauté de communes a mis en place, depuis 2001, 3 fonds d'aide aux associations afin de les soutenir financièrement dans leurs actions :

**Fonds 1 : pour le soutien aux initiatives locales**

**Fonds 2 : pour la formation des bénévoles au sein des associations**

**Fonds 3 : pour l'investissement ou l'équipement des associations**

En 2019, la Communauté de Communes a attribué à ce titre des subventions pour un montant total de **3 070 €** pour le fonds 1. Aucune demande n'a été formulée pour le fonds 2.

En ce qui concerne le fonds 3, la CCVSA a attribué une subvention pour un montant total de **600 €**.

### *Les associations conventionnées*

En contrepartie des missions d'intérêt général qu'elles remplissent, la Communauté de communes soutient régulièrement certaines associations dans le fonctionnement de leurs activités.

Ainsi, la CCVSA a versé en 2019 au titre des associations conventionnées relevant de la commission services à la population les subventions de fonctionnement suivantes :

- **45 000 €** à l'*Ecole de Musique de la Haute Thur* (EMHT),
- **1 700 €** pour le Groupement des sociétés de musique Haute Thur,
- **9 500 €** à l'association *Les Jardins de Wesserling*,
- **9 500 €** à l'association *Patrimoine et Emploi*,
- **1 000 €** à l'association *EPICEA*,
- **2 000 €** à l'*Association des Œuvres Scolaires* (AOS),
- **3 000 €** au *Ski Club Kruth*, **3 000 €** au *Ski Club Edelweiss*,
- **et 9 500 €** au *Ski Club Ranspach-Markstein*.

Le Collège de Saint-Amarin a bénéficié d'une subvention de **9 880 €** répartie comme suit : UNSS association sportive du Collège 665 €, Foyer socio-éducatif 3 040 €, Classe sportive 6 175 €. Une ligne comptable a été ouverte pour l'achat de livres pour le CDI d'un montant de 1 000 € (909,10 € ont été utilisés).

**Le montant total des subventions attribuées pour l'année 2019 est de 98 750 euros.**

En complément de ces aides, la Communauté de communes met gratuitement des locaux à disposition :

- pour les Musicales du Parc : le THEATRE DE POCHE (soit l'équivalent de 3 000,00 €),
- pour l'association caritative Saint-Vincent de Paul : un local dans le bâtiment GROS ROMAN (5 985,96 €) et un bureau dans le bâtiment BUREAUX PEPINIERE (1 695,92 € + les charges),
- pour la Croix Rouge : des locaux dans le bâtiment BUREAUX PEPINIERE (4 091,82 € charges comprises),

- pour l'Ecole de Musique de la Haute Thur : des locaux aux ECURIES pour un montant de 12 222,44 € charges comprises.

Dans le cadre des Journées du Patrimoine, le Réseau d'Ecoles de la Thur organise comme chaque année des sorties découvertes destinées aux élèves des classes élémentaires et maternelles du territoire. La Communauté de Communes a pris en charge les frais de déplacement et entrées pour un montant total est de 2 057,00 € (Musée et Parc de Wesserling 650,00 €, LK CHOPIN 1 068,00 €, Association du Moulin à huile de Storckensohn 339,00 €).

Les dépenses courantes du Réseau d'Aides Spécifiques aux Enfants en Difficulté (RASED) sont prises en charge par la Communauté de communes à hauteur de 850 € pour 2019. La consommation réelle est de 920,21 €.

## Actions en faveur de la culture

### La mise à disposition de salles

La Communauté de communes dispose de différentes salles à vocation culturelle. Le Théâtre de Poche, les Ecuries et le Temple, tous situés à Wesserling. Celles-ci ont été mises à disposition de nombreuses associations et compagnies de théâtre.

Ces espaces sont également ouverts à la location des particuliers pour des événements privés. Nous assistons à une demande croissante des locations depuis deux ans.

Les plannings sont quasi complets jusqu'à fin 2020.

#### Au Théâtre de Poche



- La compagnie de théâtre le Gourbi bleu y réalise des répétitions occasionnellement,
- L'association *Les Musicales du Parc* pour son festival annuel de musique de chambre en octobre,
- La Compagnie des Naz y réalise des répétitions de cirque, de danse, de jonglerie, etc...
- La compagnie *EQUI'NOTE* y effectue des auditions et des répétitions,
- La salle est à disposition du Collectif Art des Possibles (concerts, expositions de peinture, répétition de théâtre) qui y organise sur 3 jours le Festival Multi Prises,
- L'Ecole de musique EMHT y organise des concerts ainsi que des répétitions
- Et bien d'autres locations de particuliers notamment pour des mariages, baptêmes, noces d'or, ...

Le Théâtre de Poche a été ainsi occupé toute l'année 2018 de manière continue.

#### Aux Ecuries

- L'Ecole de musique EMHT dispose de différentes salles adaptées et aménagées aux Ecuries et ailleurs dans Wesserling pour assurer leurs différents cours,
- La fête du livre,
- Du Chi Kong,
- Des cours de yoga,
- Des locations pour les particuliers pour des banquets, anniversaires, mariages, etc.
- Des locations pour les professionnels pour des séminaires, des formations, etc.



Les Ecuries ont été occupées 194 jours en 2018. Elles sont occupées à l'année pour les cours de l'Ecole de musique durant les périodes scolaires.

#### Au temple du parc de Wesserling



- La compagnie *Le Gourbi bleu*, pour ses ateliers de théâtre,
- La Compagnie des NAZ,
- Le Collectif Art des Possibles,
- La compagnie *RAM DAM*, tous les mercredis soirs,
- Et différentes manifestations : concerts, mariages, banquets, etc.

Pour l'année 2018, le Temple a été occupé 94 jours.

## La Médiathèque l'Etoffe des Mots



La médiathèque L'Etoffe des Mots est ouverte depuis le mois d'octobre 2012 au Pavillon des Créateurs du Parc de Wesserling. Son objectif est de proposer à la population du territoire des collections variées, adaptées aux différents publics et sans cesse renouvelées ainsi qu'un accès à l'information par le biais d'Internet. Elle propose en outre un programme d'actions et d'animations culturelles pour tous les âges en lien avec la vie culturelle locale.

### LES CHIFFRES CLES 2019

- Une équipe de 5 agents (3,8 ETP) et de bénévoles (0,28 ETP)
- Une médiathèque ouverte 19h par semaine + 5 heures un dimanche par mois.
- Stabilité du nombre d'abonnés à 1 400 soit 11% de la population de la vallée de Saint-Amarin dont 230 nouveaux lecteurs.
- Un budget total d'acquisition de documents qui s'élève à 20 685 €. 4 liseuses contenant plus de 215 livres, empruntées principalement pour des périodes de vacances.
- 60 873 prêts ont été enregistrés en 2019 contre 50 528 prêts en 2018. Une hausse principalement due à l'augmentation du nombre de documents empruntables par carte
- Un programme d'animations marqué par la diversité des propositions, de l'atelier d'art plastique au concert en passant par la conférence et les expositions. 85 actions proposées dont 55 destinées aux enfants
- La Fête du Livre : le temps fort de l'année qui fédère près de 110 auteurs /libraires/exposants et 19 vendeurs sur le marché aux puces.
- De nombreux partenariats tout au long de l'année avec Lire et Faire Lire, le RAM, le réseau des écoles de la Thur, le collège de Saint-Amarin et la Médiathèque départementale
- 26 classes, soit 542 élèves, ont été accueillies sur des créneaux spécifiques
- Une première campagne d'élimination de 1 700 livres. La collection est maintenant de 21 674 documents.
- Projet 2020 : première approche d'un public en situation de handicap avec la Maison Emilie (Malmerspach)

## 1/ UNE BIBLIOTHEQUE BIEN FOURNIE ET ACCESSIBLE

### *La bibliothèque : espace et équipement*

La bibliothèque, située dans le Pavillon des créateurs dispose d'un local de 542 m<sup>2</sup> soit 0,04 m<sup>2</sup> par habitant de la communauté des communes (recommandation de l'Etat : 0,07 m<sup>2</sup>/hab) dont 417 sont à disposition du public.

Elle dispose de 4 postes informatiques équipés du logiciel professionnel et de l'accès à Internet.

### *Le personnel :*



**L'équipe est composée de 5 agents.**

L'équipe fournit en moyenne 132 heures de travail par semaine (**3.8 ETP**), soit un total annuel de 6 864 heures.

**Quelques bénévoles viennent renforcer l'équipe**, mettant à disposition leurs compétences et talents en fonction de leurs intérêts et disponibilités propres. Le travail fourni par ces bénévoles sur l'année équivaut en moyenne à 10 heures hebdomadaires soit **0.28 ETP**, ce qui témoigne d'un fort engagement de leur part au service d'une structure qu'ils apprécient.

L'engagement de ces collaborateurs bénévoles permet à la médiathèque de fournir et maintenir au fil du temps la qualité de son service.

La mixité des statuts des personnes intervenant à la médiathèque induit une gestion des plannings et de la répartition des tâches à la fois plus souple et plus anticipée : trouver le bon équilibre pour que l'absence imprévue d'un bénévole ne crée pas de difficultés pour assurer la continuité du service dans de bonnes conditions. Pour cela, l'équipe demande à ses bénévoles de définir quel volume horaire ils peuvent donner et à quel rythme, et de se positionner sur une demi-journée de la semaine

Il faut garder à l'esprit que l'engagement des bénévoles est, par essence, fragile et qu'il peut s'arrêter temporairement ou définitivement à tout moment pour une raison ou une autre

## *La formation du personnel :*

Les membres de l'équipe ont suivi des formations en fonction des tâches professionnelles et intérêts de chacun. Les formations ont eu trait aux thèmes suivants : l'illettrisme, rendre les écrits accessible, les ressources numériques, l'accompagnement du public aux usages numériques, utilisation des tablettes pour les séniors...

Par ailleurs, l'ensemble de l'équipe a bénéficié d'une journée de sensibilisation et de formation pragmatique sur la mise en pratique du désherbage puisqu'il s'agissait de mettre en œuvre la première opération d'ampleur à la médiathèque. Cette formation a été assurée par 2 agents de la Médiathèque Départementale du Haut-Rhin au sein de notre établissement pour conforter nos pistes de travail ou les réorienter en fonction de l'état de notre fonds.

**La formation professionnelle suivie s'élève à 165 h sur l'année pour les 5 membres de l'équipe.**

## *Un comité de pilotage : le GRAM*

Le GRAM (Groupe de Réflexion et d'Animation de la Médiathèque) est un comité de pilotage destiné à associer la population locale à la réflexion sur la médiathèque. Sous la présidence de Monsieur Charles WEHRLIN, premier Vice-Président délégué aux Services à la Population, il réunit périodiquement l'ensemble des personnes intéressées par le projet ou souhaitant y participer en tant que bénévoles. Une réunion a eu lieu en juin 2019 dans le but de faire le point sur la fréquentation et les abonnements à la médiathèque et mettre en place des stratégies pour « récupérer » les lecteurs des bus à la veille du changement de desserte de la vallée par les bibliobus départementaux ; faire le bilan des accueils scolaires 2018-2019 ; faire un point sur la fréquentation des animations et la vie des collections et services notamment avec l'arrivée à terme du déploiement numérique avec la mise à disposition des tablettes ; recherche de perspectives d'évolution par rapport aux animations et au stand estival à la piscine.

## *Le descriptif des services :*

### **Ouverture et abonnements :**

**La médiathèque est ouverte 19 heures par semaine, du mardi au samedi, auxquelles s'ajoutent 5 heures un dimanche par mois.**

Un créneau d'ouverture plus tardif le mardi, jusqu'à 19h, a été instauré depuis plusieurs années pour permettre aux salariés ayant des horaires de travail larges d'accéder eux aussi à la médiathèque. C'est dans le même esprit que l'ouverture du samedi, se fait en continu, même pendant la pause de midi et que la médiathèque est ouverte un dimanche par mois, par défaut le premier du mois.

Lundi : fermé  
Mardi : 15h-19 h = 4h  
Mercredi : 10h-12h / 15h-18h =5h  
Jeudi : fermé au public

Vendredi : 15h-18h = 3h  
Samedi : 10h-17h = 7h  
Dimanche (un par mois) : 10h-12h / 14h-17h

En juillet et août : 12h par semaine  
Lundi : fermé  
Mardi : 15h-18 h = 3h  
Mercredi : 15h-18h =3h  
Jeudi : fermé au public

Vendredi : 15h-18h = 3h  
Samedi : 15h-18h = 3h

**Dimanche**

Comme toutes les médiathèques, celle-ci est en accès libre et **la consultation sur place des documents imprimés est gratuite.**

Les abonnements permettent l'emprunt des documents. Ils suivent 2 principes : abonnement aux documents mis à disposition par la seule médiathèque L'Etoffe des Mots (accessible à tous les publics) ou abonnement à un Pass qui donne accès aux médiathèques de Thann-Cernay en plus de l'Etoffe des Mots (uniquement pour les adultes).

**La médiathèque propose aux collectivités et aux enseignants des cartes qui permettent d'emprunter plus de documents sur une période plus longue.** Nous proposons aux enseignants d'effectuer des sélections bibliographiques sur les thèmes qu'ils envisagent d'étudier.

Dans le cadre de ses abonnements, L'Etoffe des Mots propose à ses lecteurs de faire venir d'autres établissements du réseau de lecture publique départemental des documents qu'elle n'aurait pas dans ses rayons propres, afin de les satisfaire.

La possession d'une carte d'abonnement permet d'accéder à des ressources en lignes mises à disposition gracieusement par la médiathèque départementale. On y trouve des ressources d'apprentissage variées (soutien scolaire, apprentissage de langue vivante, code de la route etc), de la vidéo à la demande, l'accès à la presse.

#### **Accueils spécifiques :**

La médiathèque propose un accueil scolaire de 2h le jeudi au rythme de 2 semaines sur 3 entre novembre et juin.

Elle peut accueillir des groupes (périscolaire ou public spécifique ou classe) en fonction d'un projet de travail spécifique.

## **2/ UNE OFFRE DOCUMENTAIRE DIVERSIFIEE**

### *Evolution du fonds documentaire*

#### **Constitution du fonds**

L'année 2018 a été une année de transition entre la période de constitution des collections (achats sur fonds d'investissement) et la phase de renouvellement de celui-ci (achats sur fonds de fonctionnement). Ce basculement eu lieu au dernier trimestre 2018. Par ailleurs, l'équipe de la médiathèque a effectué une première campagne de tri dans ses collections,

**En décembre 2019, la médiathèque propose 21 674 documents contre 22 300 documents à la fin de l'année dernière.**

En effet, lors de l'été 2019, un gros travail de tri a été effectué dans les collections imprimées de la médiathèque ; **2 300 documents environ qui ne suscitaient plus sur nos rayons l'intérêt du public, ont été retirés du catalogue.** La plupart étant en bon état, ils feront l'objet d'une vente en janvier 2020

## Fonds documentaire - évolution sur les dernières années

Type de document	2017		2018		2019	
	Fonds total	Dont prêt MD68	Fonds total	Dont prêt MD68	Fonds total	Dont prêt MD68
Livres adultes	8554	12%	8642	7%	7804	7.5%
Livres jeunesse	8009	7%	8068	6%	8246	5%
Périodiques adultes	526	0%	553	0%	493	0%
Périodiques Jeunesse	373	0%	337	0%	298	0%
Livres lus	180	0%	190	0%	197	0%
Livres lus jeunesse	17	0%	17	0%	17	0%
Documents sonores	2643	12%	2538	12%	2743	15%
Vidéos adultes	1360	18%	1493	25%	1404	17%
Vidéos jeunesse	333	12%	379	19%	378	16%
<b>Total</b>	<b>22 000</b>	<b>10%</b>	<b>22309</b>	<b>8%</b>	<b>21674</b>	<b>8%</b>

Remarque : la médiathèque recevant de plus en plus de demandes dans le domaine des DVD, les retours de DVD à la Médiathèque Départementale sont l'occasion de créer un réassort avec d'autres titres que nous empruntons en nombre un peu plus important.

### Evolution des collections vers le numérique

La médiathèque intercommunale l'Étoffe des Mots souhaitait développer son offre de médiation numérique en direction des usagers en proposant au public (Adultes, adolescents et enfants) l'utilisation de tablettes et de liseuses. Elle a reçu une subvention de la DRAC pour ce projet, ce qui lui a permis d'acquérir : 4 liseuses Kobo ainsi que 4 tablettes (3 Samsung, 1 Ipad)

- **Volet « liseuses »**

Mise en place du service des liseuses qui sont disponibles au prêt (uniquement sur les cartes adultes) depuis début juillet 2017. **Chacune des 4 liseuses empruntables est chargée de plus de 215 livres numériques (fictions, tous genres)** La liste des titres disponibles sur les liseuses est consultable en ligne et sur un catalogue papier spécifique disponible à la médiathèque.

Des questionnements persistent pour l'équipe sur la présentation plus satisfaisante des documents mis à disposition dans l'outil « Liseuse » lorsque ceux-ci seront plus nombreux.

- **Volet « tablettes »**

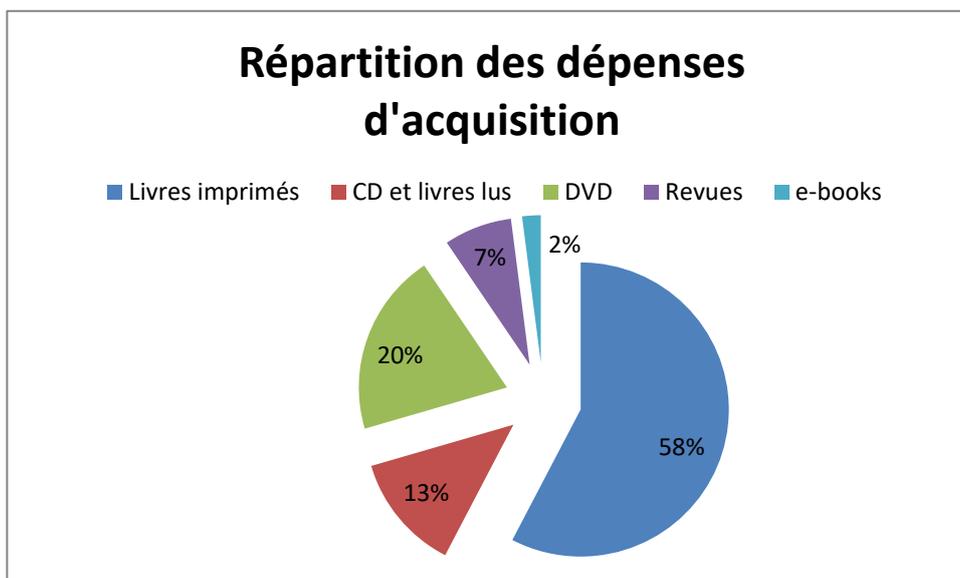
Début 2019, une intervention technique de DECALOG, fournisseur du logiciel professionnel a eu lieu sur notre site physique et non à distance. Celle-ci a permis de mettre un terme à l'instabilité de la connexion Wi-Fi interne nécessaire aux tablettes pour être connectées.

La poursuite du projet a donc pu se faire.

Le service de prêt de tablette sur place a donc eu lieu le samedi 6 juillet 2019 en présence de Philippe Charrier, Conseiller Livre et Lecture de la DRAC, la DRAC ayant financé à 80% l'achat du matériel.

## Les acquisitions :

Le budget total d'acquisition documentaire a été de 20 685 € en 2019. Pour la première année, toutes les acquisitions ont été réalisées sur des crédits de fonctionnement.



## Les prêts :

**60 873 prêts ont été enregistrés en 2019**, ce qui est en augmentation par rapport à l'année précédente (50 528 prêts ont été enregistrés en 2018) au cours de laquelle la médiathèque avait procédé à une augmentation du nombre de documents empruntables dans toutes les catégories et surtout les DVD. **20% de notre fonds est en permanence en prêt.**

La répartition des emprunts est la suivante :

Types de documents	prêt	%
Livres adultes	18 292	30
Livres jeunesse	28 616	47
Périodiques adultes	1 687	2.5
Périodiques Jeunesse	723	1
Livres lus	303	0.5
Documents sonores adultes	3 195	5
Documents sonore jeunesse	175	
Vidéos adultes	5 001	8
Vidéos jeunesse	2 841	4.5
Liseuses chargées d'e-books	37	
<b>TOTAL</b>	<b>60 873</b>	

Pour les liseuses, nos usagers les demandent particulièrement aux périodes de vacances ; ils semblent donc plus sensibles au gain de place (des dizaines de livres accessibles par un support de petite taille) que permet la liseuse qu'à la lecture numérique proprement dite.

Le service de consultations des tablettes sur place n'a pas rencontré son public. En effet, l'évolution du progrès technologique a permis à nombre d'usagers de pouvoir accéder à internet et à des applications via leurs propres écrans avant que la médiathèque n'ait pu inaugurer la mise en place de ce service. Les usagers utilisent donc leur propre matériel. Ceux qui n'en possèdent pas n'ont, à ce jour, pas montré de curiosité particulière pour ce support.

## Le désherbage :



Maintenant âgée de sept ans, la médiathèque doit renouveler ses collections. **Il lui faut donc éliminer des documents pour pouvoir accueillir les nouvelles acquisitions et mettre en valeur celles-ci.**

Les opérations de désherbage demandant beaucoup de temps et de manipulations de documents, nous avons effectuées celles-ci durant l'été. En deux mois, il n'est pas possible à l'équipe de traiter l'ensemble du fonds ; de ce fait nous avons priorisé les collections imprimées adultes dont les étagères étaient réellement surchargées, et les imprimés jeunesse.

Environ **1700 documents de notre fonds propre ont été sortis du catalogue** au cours de l'été (soit 7.5% de notre fonds imprimé) :

- 44 documents abîmés ou obsolètes ont été éliminés
- 1 650 livres jeunesse ou adultes en bon état ont été retirés des rayonnages cet été.

Cette proportion de 7% est un peu inférieur à ce que la profession recommande pour permettre le renouvellement de la collection

La piste de la vente-braderie des documents en bon état sortis du catalogue ayant été retenue, des tarifs de vente ont été adoptés par le Conseil communautaire lors de sa séance du 3 avril 2019. Le stockage des documents exclus du fonds allait poser des difficultés vu le faible volume de stockage de la réserve de la médiathèque. L'idée force était de fixer des tarifs très bas dans le but d'être très attractif et vendre le plus possible de livres pour vider notre réserve.

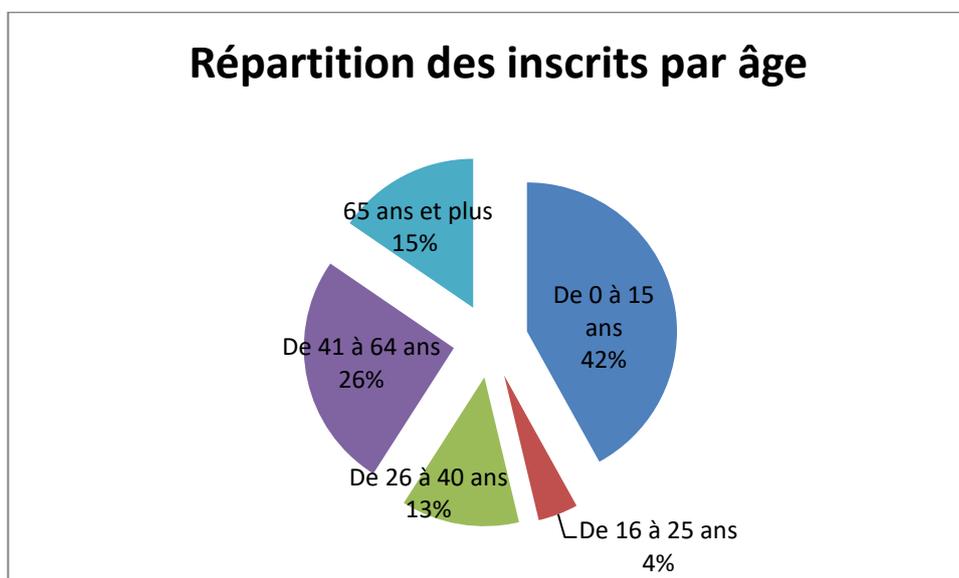
	A l'unité	Par lot de 5
Livres (roman ou documentaire)	1€	3€
Beaux livres (en particulier : art, photo...)	3€	10€
CD	1€	3€

Situer cette vente de documents lors de la Nuit de la Lecture, manifestation nationale qui se déroule en janvier semble une bonne opportunité pour l'équipe de la médiathèque pour permettre le traitement administratif et matériel des documents exclus et organiser la vente de documents.

### 3 / LA MEDIATHEQUE, UN LIEU DE VIE ET DE RENCONTRES

*Près de 1400 abonnés*

En 2019 la médiathèque l'Etoffe des Mots compte **1 400 abonnés inscrits** (individuels et collectivités) dont 230 nouveaux soit **11% de la population** de la vallée de Saint-Amarin. Le nombre d'inscrits est très stable depuis 2014. La répartition des inscrits par âge reste sensiblement la même.



**Environ 13% des inscrits ne résident pas dans la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin.** Au sein de la Communauté de communes, les abonnés viennent majoritairement des communes les plus peuplées et proches : Fellingring, Saint-Amarin, Husseren-Wesserling et Oderen.

#### *Ouverture et fréquentation du dimanche*

Il a été décidé que, lorsque le Pavillon propose une animation le dimanche, l'ouverture dominicale mensuelle de la médiathèque se ferait à cette même date et ce dans le but de favoriser la fréquentation du lieu en multipliant les raisons d'y venir et permettant ainsi aux visiteurs de découvrir la médiathèque à l'occasion de ces manifestations.

#### **Récapitulatif de la fréquentation des dimanches sur les deux dernières années**

	Date	Manifestation Pavillon	Fréquentation	
2018	18/02/2018	Salon Vive le bois	90	Total annuel : 406 à la médiathèque + ? Fête du livre + 82+?
	25/03/2018	Pas de manifestation au Pavillon	7	
	29/04/2018	Troc jardin : médiathèque ouverte + stand de la médiathèque au troc	43 pour la médiathèque seule	
	13/05/2018	Pas de manifestation au Pavillon	22	
	03/06/2018	Pas de manifestation au Pavillon	19	
	26/08/2018	Médiathèque fermée mais stand à la fête du potager	82 au stand	

	30/09/2018	Fête du livre	?	Potager et troc jardin
	7/10/2018	Puces des couturières	58	
	17/11/2018	Salon du Bien-être	87	
	16/12/2018	Marché de Noël	80	
2019	3/2/19	néant	24	Total annuel : 368 à la médiathèque + ? Fête du livre + ? Potager et troc jardin
	3/3/19	néant	19	
	7/4/19	néant	41	
	28/4/19	Troc Jardin : biblio ouverte	32	
		Troc Jardin: stand troc	?	
	8/6/19	néant	73	
	/8/19	fête potager	?	
	29/9/19	fête du livre	?	
	13/10/19	Puces des couturières	40	
	17/11/19	néant	25	
15/12/19	Marché de Noël	114		

Les chiffres des deux dernières années montrent une baisse de la fréquentation de la médiathèque les dimanches.

### Récapitulatif de fréquentation le dimanche depuis 2015

	Date	Manifestation Pavillon	Fréquentation DIMANCHE	TOTAL ANNUEL
2015				Total annuel : 530 à la médiathèque + ? Fête du Livre + 250 fête du potager
2016				Total annuel : 530 à la médiathèque + ? Fête du Livre et fête du potager
2017	19/02/2017	Salon Vive le bois	170	Total annuel : 588 à la médiathèque + ? Fête du livre et fête du potager
	19/03/2017	Pas de manifestation au	53	
	14/05/2017	Textile en fête	65	
	23/07/2017	Bijoux et froufrous	75	
	24/09/2017	Fête du livre	?	
	22/10/2017	Puces des couturières	104	
	26/11/2017	Salon du Bien-être	51	
17/12/2017	marché de Noël	70		
2018	18/02/2018	Salon Vive le bois	90	Total annuel : 406 à la médiathèque + ? Fête du livre + 82+?
	25/03/2018	Pas de manifestation au	7	
	29/04/2018	Troc jardin : médiathèque ouverte + stand de la médiathèque au troc	43 pour la médiathèque seule	
	13/05/2018	Pas de manifestation au	22	
	03/06/2018	Pas de manifestation au	19	

	26/08/2018	Médiathèque fermée mais stand à la fête du potager	82 au stand	Potager et troc jardin
	30/09/2018	Fête du livre	?	
	7/10/2018	Puces des couturières	58	
	17/11/2018	Salon du Bien-être	87	
	16/12/2018	Marché de Noël	80	
2019	3/2/19	néant	24	Total annuel : 254 à la médiathèque + ? Fête du livre + ? Potager et troc jardin
	3/3/19	néant	19	
	7/4/19	néant	41	
	28/4/19	Troc Jardin : biblio ouverte	32	
		Troc Jardin: stand troc	?	
	8/6/19	néant	73	
	/8/19	fête potager	?	
	29/9/19	fête du livre	?	
	13/10/19	Puces des couturières	40	
	17/11/19	néant	25	
15/12/19	Marché de Noël	114		

Nous pouvons nous interroger au sujet de ce créneau d'ouverture pour les dimanches où aucune manifestation n'est organisée au Pavillon. En effet les frais de personnel engagés sont peut-être excessifs par rapport à la fréquentation.

### *Des animations et activités variées et pour tous :*

Diverses animations pour tous les âges ont été proposées durant l'année 2019, certaines en partenariat avec des organismes locaux ou régionaux, d'autres s'inscrivant dans un mouvement national (Nuit de la Lecture, Partir en livre). **Plus de 85 actions (dont 55 plutôt destinées aux enfants) ont été programmées sur une cinquantaine de dates.** Plus de 84% d'entre elles ont été proposées bénévolement. La rétribution des intervenants pour l'année – animations de la Fête du Livre comprises - s'élève à 6 740 €. Les cotisations annuelles de droits à la SACEM (Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musique) relatives à l'organisation des spectacles comportant des moments musicaux s'élève à environ 555 €.

**Les animations ont touché environ 1 150 personnes sur l'année** (en dehors des animations hors les murs et de la Fête du Livre). Il est à noter que depuis 3 ans certaines animations que nous effectuons, notamment les actions et activités manuelles et lectures à hautes voix sont accessibles à des groupes de petits nombres. En dehors des concerts, nous remarquons que les animations adultes ont plus de mal à trouver leur public.

**Pour la deuxième année, la médiathèque intercommunale a proposé, durant la période estivale, une programmation sur la thématique de l'Inde** pour rentrer en écho avec la saison 2019 des Musée et Jardins de Wesserling. Pour l'occasion, un cycle de projections de films ainsi qu'une exposition de photographie ont eu lieu et, pour la première fois, un spectacle de danse indienne et un atelier d'initiation cuisine ont été programmés.

## Un mot d'ordre : la diversité !



Spectacle « Mini polaire »  
mars 2019



Dans le cadre de *Bibliothèque à la Une*, manifestation organisée par la Médiathèque Départementale ayant pour thématique cette année la solidarité, projection d'un film documentaire « Foodcoop » – avril 2019



Atelier détournement de CD pour décorations de Pâques - Avril 2019



Démonstration de danse indienne partenariat avec la MJC de Wittenheim  
Juin 2019



Concert de musique classique indienne  
Juin 2019



Séances de jeux indiens en partenariats avec la Ludothèque de Saint-Amarin (Ludo d'Emilie) -séance à la bibliothèque de Moosch  
Juillet 2019



Atelier « Stop-motion » lors de la journée  
d'inauguration du service tablettes  
Juillet 2019



Exposition « Au-dessus » de Régine Fimbel  
décembre 2019

Moments de lecture en partenariat avec l'association  
Lire et Faire Lire



Concert spectacle jeune public  
« Néo Noël » - décembre 2019

## ➤ **Actions et animations en partenariat avec les organismes institutionnels de l'intercommunalité**

- **avec les écoles**
- **Les accueils scolaires**



De janvier à décembre 2019, **26 classes, soit 542 élèves, ont été accueillies à la médiathèque** pour découvrir et s'approprier le lieu. Les accueils ont lieu le jeudi matin entre novembre et juin : 2 classes viennent passer 2 heures à la médiathèque et chacune d'elle bénéficie d'une heure d'animation « livre » et d'une heure d'animation « image et son ». Elles ne comportent pas de temps de prêt de livres pour les enfants/la classe. Ces accueils débouchent sur de nouvelles inscriptions, en particulier pour les élèves de plus de 6 ans

### **Un service exigeant en moyens humains**

Depuis leur création, ces accueils scolaires sont construits sur des activités ludo-pédagogiques en lien avec un thème que nous choisissons pour le côté « livre » (en 2018-2019, les 5 sens) : lecture d'une histoire, jeux créés par l'équipe en lien avec le thème pour enrichir le vocabulaire, l'imagination, la connaissance de l'espace et du classement des collections de la médiathèque, ou simplement... s'amuser). Le thème est décliné en activités différenciées en fonction du niveau des classes accueillies.

Pour être effectuées dans des conditions satisfaisantes en matière d'accompagnement des enfants, les accueils de classes nécessitent un dédoublement de la classe sur les activités « livres » et parfois pour les activités « musique et son », ce qui a été le cas cette année.

Depuis le début de ce type d'actions, nous nous appuyons sur la présence d'un bénévole pour permettre le dédoublement des classes. Cela nécessite de trouver un bénévole qui accepte de s'engager avec des contraintes de calendrier régulière et qui est intéressé par ce type d'actions ; ils sont plutôt rares. Nous faisons en sorte qu'un agent de l'équipe soit opérationnel pour remplacer l'un des intervenants en cas d'absence.

Lors des semaines d'accueils scolaires, 4 personnes sont donc mobilisées pendant 3 heures (2 agents et 2 bénévoles). Nous avons mis en place une nouvelle organisation du travail pour ce type de service en mettant en place des « équipes d'animateurs » différentes en fonction des niveaux scolaires (maternelles / élémentaires), notamment pour les activités autour du livre.

Activités « livre » : 1 agent + 1 bénévole

Activités « image et son » : 1 agent + 1 bénévole si besoin

Un seul agent est capable de remplacer sur les deux types d'activités.

- **L'accueil spécifique de la classe ULIS de Saint-Amarin**

Pour la deuxième année scolaire, **nous accompagnons la classe ULIS de Madame BONNET dans un projet pédagogique spécifique et pluriannuel : accompagner les enfants de la classe dans la construction de leur identité de lecteur.**

Pour l'enseignante, les objectifs principaux pour les enfants sont :

- S'approprier progressivement un autre lieu et des règles de vie qui y sont liées
- Se repérer globalement sur la position géographique des différents types de documents ; savoir formuler une demande claire au bibliothécaire pour rechercher un document précis
- Choisir chacun 2 ou 3 livres qui seront empruntés sur la carte spéciale de l'enseignante. Les enfants les liront lors de temps aménagés en classe
- Gagner en confiance dans son rapport au livre ; développer sa curiosité et le plaisir de lire, chacun à son rythme.

Pour ce projet, il s'agit pour la médiathèque d'avoir un agent présent et disponible afin d'enregistrer les prêts et retours ainsi qu'orienter les enfants, leur expliquer le classement, conseiller l'enseignante si besoin. Cet accueil spécifique se fait sur une heure de fermeture au public, le vendredi matin. La visite de la classe ULIS dure entre 45 min et 1 heure. Lors de la première année, la classe ULIS venait 1 fois entre chaque petite vacances. Pour cette deuxième année, le rythme était d'une fois par mois.

- **Rencontre avec un auteur pour la jeunesse en partenariat avec le Réseau des Ecoles de la Thur**

Comme les années précédentes, **la médiathèque a financé la rencontre d'une dizaine de classes de la vallée avec un auteur jeunesse, Eugène SANTANGELO.** Ces rencontres se sont déroulées en mai 2019, à la salle polyvalente d'Husseren-Wesserling. Elles se sont conclues par une séance de dédicaces ouverte à tous à la médiathèque.



- avec le Relais des Assistants Maternels (RAM) de la CCVSA

Le projet de rencontre bimestriel « le RAM à la médiathèque » a été reconduit en 2019 en gardant l'objectif de **séances co-construites et co-animées par les personnels des deux services de la CCVSA**. La thématique de l'année a été celle des émotions en intégrant des supports et techniques variés (musique, comptines, lectures, moment signés).



Le projet est d'assurer 5 séances de 30 à 45 minutes par année civile. 4 séances ont effectivement été assurées le mercredi matin à 10h pendant les heures d'ouverture de la médiathèque.

Trois agents de la médiathèque intercommunale sont impliqués à tour de rôle dans l'animation avec la responsable du RAM et une ou deux assistantes maternelles

➤ Les animations hors les murs menées avec les organismes institutionnels locaux

- Avec le collège Robert Schumann

Depuis septembre 2018, la médiathèque développe un partenariat avec le CDI du collège Robert Schuman (Saint-Amarin) dans le cadre d'un club « BD » qui se réunit régulièrement durant la pause de midi au collège. Un agent de la médiathèque intercommunale et la documentaliste du CDI ont saisi l'opportunité du **prix Mangawa** pour proposer ce club aux collégiens.

Il s'agit d'un **prix littéraire organisé à l'échelle nationale visant à orienter les jeunes lecteurs vers la découverte de mangas de qualité**. Un vote est d'ailleurs organisé à la fin de l'année scolaire. Bien que non encadrée par une convention "officielle", cette collaboration a pour objectif, entre autres, d'enrichir la culture littéraire et artistique de l'élève et de compléter un fonds spécialisé autour du manga.

Des animations ponctuelles ont également été organisées sur l'année avec notamment la tenue d'un atelier dessin et la projection à la médiathèque d'un dessin animé japonais. Pour l'année 2019 - 2020, la médiathèque décide de reconduire le prix Mangawa, en y incluant comme nouveauté : le prix Bulles de Cristal, cette fois-ci consacré à la BD franco-belge.



- Présentation de livres lors de Troc'Jardin et de la Fête du Potager

Comme les années précédentes la médiathèque disposait d'un stand à Troc'Jardin et à la Fête du Potager afin de faire découvrir son fonds de livres spécialisés et présenter notre grainothèque aux visiteurs.

Du fait de la météo humide et fraîche, les livres n'ont pas été présentés, seule la grainothèque a été mise à disposition. C'est la meilleure occasion de l'année pour que celle-ci soit « rechargée » par les dons de graines du public. En effet, dans son usage habituel à la médiathèque, nous remarquons que le public retire facilement des graines mais n'en rapporte guère en échange. Seuls deux ou trois abonnés (les mêmes au fil des années) apportent des graines à proposer aux autres usagers et visiteurs.

- **Consultation de livres à la piscine**

En 2019 encore, tous les jeudis des vacances d'été, un stand de prêt gratuit de livres, animé en partie par des bénévoles, était prévu à la piscine de Wesserling. Sur les 7 séances prévues, 2 ont été annulées à cause des conditions météorologiques. Pour autant, la canicule du mois de juillet n'a pas gonflé la fréquentation de notre stand. En 20h de présence, 32 personnes (dont 27 enfants), ont emprunté 42 documents seulement.

En 2019, les séances ont été assurées en autonomie par le saisonnier – en effet, pour la première fois depuis la création de ce service en 2011, aucun bénévole n'était volontaire pour effectuer un après-midi de permanence au stand piscine ; par ailleurs, le chantier de désherbage à la médiathèque monopolisait les agents.

**En 2020, la médiathèque n'enverra plus de personne physique à la piscine durant l'été. Une « boîte à livres » sera mise à disposition des baigneurs et usagers de la piscine.** Elle sera placée à l'abri de la pluie, à l'intérieur des locaux, face au lieu de dépôt des vestiaires. L'équipe de la médiathèque alimentera les rayonnages pour la saison estivale avec des livres issus de dons du public ou de livres désherbés issus des collections.

➤ **Partenariat avec la Médiathèque Départementale du Haut-Rhin:**

La Médiathèque Départementale est un service du Département du Haut-Rhin chargé de la politique de Lecture Publique qui vise principalement au développement et à l'accompagnement de bibliothèques ou de réseaux intercommunaux dans le Haut-Rhin, à l'aide à la création de la bibliothèque, à la mise à disposition de documents en passant par l'action culturelle ou la formation, la médiathèque départementale apportant son ingénierie pour favoriser l'accès de tous à la culture. Environ 80 établissements sont ainsi mis en réseau.

La Médiathèque Départementale coordonne et déploie dans le réseau deux temps forts d'action culturelle afin de fédérer le réseau autour de projets communs, de valoriser l'action des bibliothèques comme créateurs de lien social tout en proposant une nouvelle offre culturelle sur le territoire. Depuis sa création, l'Etoffe des Mots participe à ces actions de réseau :

- au printemps : « Bibliothèques à la Une » met à l'honneur les questions de société avec un sujet d'actualité. En 2019, la thématique était encore « une société plus solidaire » pour laquelle nous avons reçu une projection de film documentaire « Foodcoop » et organisé le débat avec des acteurs locaux.
- à l'automne : en collaboration avec la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin, le Festival de contes « Vos Oreilles Ont La Parole » est né de la double volonté de faire connaître les arts du récit et de l'oralité et d'en assurer la diffusion par des spectacles de qualité dans toute l'Alsace, y compris au sein de petites communes. Pour l'édition 2019, la médiathèque a orienté son choix sur des contes de la tradition klezmer.

➤ **Partenariat avec l'association Lire et Faire Lire:**

Un partenariat s'est conclu en 2017 avec l'association Lire et Faire Lire, engagée dans la promotion de la lecture auprès du jeune public. Le partenariat a été reconduit en 2018 et 2019.

Les bénévoles de Lire et Faire Lire ont proposés, dans le cadre de ce partenariat, 38 rendez-vous de lecture destinés aux 3-10 ans puis aux 3-6 ans à partir de septembre, n'ayant pas de public plus âgé. Ces animations se sont déroulées le mercredi ou le samedi à 10h.

Nous observons au fil du temps que la fréquentation de ces rendez-vous s'essouffle malgré la qualité des intervenantes. Il a été décidé de proposer un peu moins de rendez-vous à partir de septembre 2019 et de tester en 2020 un autre horaire pour une partie des séances (16h).

## La Fête du Livre

La médiathèque intercommunale a repris, pour la quatrième année, l'organisation de la Fête du Livre qui a lieu à la fin du mois de septembre. Elle a été aidée dans l'organisation au longs cours de ce rendez-vous par deux bénévoles de l'ancienne association organisatrice, Ouver'Thur. Six autres personnes – bénévoles réguliers de la médiathèque ou soutiens ponctuels, sont venues en renfort.

**Pour cette édition 2020, nous avons pu compter sur la présence de près de 110 auteurs /libraires/exposants et 19 vendeurs sur le marché aux puces.**

**Pour la première fois, une tombola gratuite a été organisée.** L'idée était que ce soit un moyen de favoriser la mise en contact entre les auteurs et le public. Nous avons proposé aux auteurs participant à la Fête du Livre désireux de soutenir la démarche de nous offrir certaines de leurs œuvres en guise de lot.

Cet appel a été largement entendu et nous avons reçu de nombreux lots de leur part. Il ne nous est pas possible d'évaluer la fréquentation du Pavillon pour la globalité de la manifestation.

**Les animations ont été un succès, comme leur fréquentation en a témoigné.**

## 4/ PROJET EN COURS

- **Première approche d'un public en situation de handicap avec la Maison Emilie (Malmerspach)**

**L'équipe de la médiathèque est sensible à la question des publics éloignés de la lecture et souhaite renforcer l'inclusion sociale qu'elle peut apporter au territoire.**

Plusieurs pistes de travail ont émergé au fil des discussions internes : le développement d'un service de portage à domicile pour les personnes en difficultés de mobilité (que ce soit en situation de handicap ou par absence de moyen de locomotion), accueillir des résidents d'EHPAD à la médiathèque pour leur permettre de choisir et emprunter des documents, accueillir des résidents de la maison Emilie (handicap mental et psychique).

Ayant pour l'instant du mal à établir un contact avec les personnes en charge de l'animation dans les EHPAD voisins, nous avons profité qu'une éducatrice de la maison Emilie fréquente la médiathèque pour évoquer notre intérêt pour les publics particuliers.



Plusieurs membres de l'équipe ont été à la maison Emilie rencontrer la responsable des éducateurs afin de voir s'il serait possible de construire un projet en destination de ce public spécifique. Nous avons bien stipulé que nous avions très peu de connaissances professionnelles et aucune formation dans le domaine.

Le public de la maison Emilie ne fréquente pas la médiathèque et les animateurs ne savent pas comment les résidents pourraient se comporter dans notre lieu et face à la diversité des documents et supports disponibles.

Apparemment, le public concerné est extrêmement hétérogène du point de vue du niveau intellectuel.

Avant de construire un réel projet, nous nous sommes accordés dans un premier temps sur un ensemble de 6 visites de 45 minutes à la médiathèque, avec à chaque fois 5 résidents maximum et un animateur qui servira surtout d'interprète /intermédiaire en cas de nécessité. L'idée est que le maximum d'agents de la médiathèque soient présents et disponibles afin de nous présenter aux résidents et observer comment ils se comportent dans le lieu, quels supports les attirent, s'ils expriment des centres d'intérêts, comment ils rentrent en relation avec nous... Il s'agit d'établir un premier contact, qui nous permettra d'avoir une meilleure conscience du public concerné, et d'établir un premier diagnostic (avec quel profil nous nous sentons le plus à l'aise et si nous nous sentons en capacité de proposer des accueils pour ce type de public avant d'aller plus loin dans le projet).

Cette première étape s'étalera de février 2020 à l'été 2020.

➤ **Faire évoluer les horaires d'été en redistribuant les plages d'ouverture au public**

En juillet et août, pour ses travaux d'inventaire et de désherbage, l'équipe a besoin de longues plages sans public pour pouvoir effectuer la manutention induite par ces opérations dans de bonnes conditions. Ainsi, depuis l'ouverture de l'établissement, il a été décidé de réduire la plage d'ouverture au public à 12h par semaine.

Pour des raisons mnémotechniques, il avait été choisi d'adopter le même créneau horaire les 4 jours d'ouverture, soit :

Lundi : fermé

Mardi : 15h-18 h = 3h

Mercredi : 15h-18h =3h

Jeudi : fermé au public

Vendredi : 15h-18h = 3h

Samedi : 15h-18h = 3h

L'équipe est sensible aux remarques d'usagers qui regrettent que tous les créneaux soient l'après-midi. L'équipe propose donc de déplacer un après-midi en matinée, et propose que ce soit le samedi, ce qui paraît plus facile à retenir par rapport au rythme de vie habituel

Lundi : fermé

Mardi : 15h-18 h = 3h

Mercredi : 15h-18h = 3h

Jeudi : fermé au public

Vendredi : 15h-18h = 3h

Samedi : 10h-13h = 3h

## LES PAYSAGES, URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

La commission Paysage Aménagement du Territoire et Forêt s'est réunie trois fois en 2019 :

- 18 février : bilan 2018, budget et perspectives 2019,
- 9 septembre : modification du PLUi et signalétique
- 21 octobre : bilan 2019, budget 2020, plan de sauvegarde du patrimoine bâti traditionnel, réhabilitation des maisons communales

### Paysages et agriculture

#### *Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (GERPLAN)*

L'élaboration du programme d'actions 2019 du Gerplan a permis le recueil des actions à réaliser sous maîtrise d'ouvrage communale, privée, associative ou intercommunale.

Le montant prévisionnel des dépenses pour l'année 2019 s'élève à 219 580 € dont 17 120 € d'actions portées par la Communauté de communes (hors travaux hydrauliques et poste animation) et 4 508 € sous forme de fonds de concours aux communes.

#### *Actions réalisées sous maîtrise d'ouvrage intercommunale* *Cultivons la Nature au jardin*

Chaque année, des animations natures sont proposées sous l'appellation "Cultivons la nature au Jardin" en partenariat avec les Communautés de communes de Thann-Cernay et de la Vallée de la Doller et du Soultzbach.

#### *Animations*

Les offs des Jardins de Wesserling.

Rencontre des jardiniers amateurs avec la jardinière en chef des Jardins de Wesserling.

Apéro sauvage et gourmand

Collecte pédagogique et ludique de plantes sauvages et comestibles.

Préparer son jardin pour l'hiver.

Conférence-terrain animée par Eric CHARTON pour le CPIE

#### *Formations*

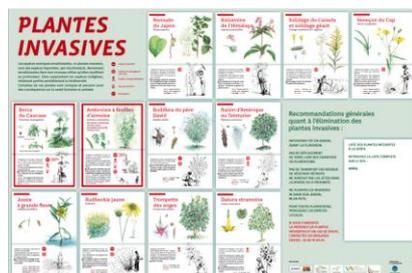
Espèces exotiques Envahissantes.

Formation sur une demi-journée assurée le chef de pôle des Brigades vertes du Haut-Rhin, à destination des agents techniques des communes. 19 participants, les 15 communes étaient représentées. La formation a été suivie d'une séance d'identification sur le terrain.

#### *Publications*

Elaboration d'un calendrier commun d'animation et communication coordonnée entre les 3 Communauté de communes.

Conception et impression d'un poster sur les Espèces Exotiques Envahissante végétales.



Budget de l'opération « CNJ 2019 » : 2 909 € subventionnée  
à 50 % par le CD68.

### *« Plantez le décor »*

En 2019 l'opération de commande groupée d'arbuste s'est placée sous le label Végétal Local en partenariat avec l'association Haie Vive d'Alsace. Ce label garantit l'origine locale des graines et de l'ensemble du cycle de développement des plants, permettant de contribuer au développement d'une nouvelle filière économique locale. Cette action a été réalisée, pour la dixième année consécutive, en partenariat avec les Communautés de communes du Pays Thur-Doller. L'objectif de cette opération est de promouvoir des haies locales favorables à la biodiversité.

En 2019, 426 arbustes ont été distribués pour la Vallée de Saint-Amarin aux 29 personnes ayant participé à la commande. Depuis 2010 ce sont plus de 4 300 arbustes qui ont été distribués sur le territoire Thur-Doller.

Budget : 1 883€ TTC, dont 50% subventionnés par le CD68.

### *Promotion du territoire / formation*

Organisation et animation d'une semaine d'étude sur le territoire du 15 au 18 avril 2018 sur la thématique « Aménagement en territoire rural » pour 9 stagiaires, futurs Techniciens Supérieurs du Ministère de l'Agriculture (INFOMA).

Recette : 1 700 €

### *Soutien aux actions réalisées sous maîtrise d'ouvrage communale ou associative*

La Communauté de communes apporte son soutien technique, administratif et financier aux porteurs de projet.

- Commande groupée d'arbres fruitiers du syndicat arboricole d'Oderen (associatif)
- Jardin collectif à Geishouse (associatif)
- Table de lecture du paysage à Oderen (communal)
- Programmation et suivi d'améliorations pastorales

La Communauté de communes accompagne le montage et suit les améliorations pastorales. Cet outil d'aménagement paysager, permet à la fois de recréer des espaces agricoles et d'améliorer le cadre de vie de la commune.

Dossiers suivis et déposés pour instruction : Amélioration pastorale Cattenoz-Kornacker/commune de Geishouse et Sour /commune d'Oderen

### *Soutien à l'agriculture locale*

#### *Elaboration du schéma concerté d'aménagement communal pour la commune d'Husseren-Wesserling*

Afin de permettre aux communes d'être exemptées du versement d'une indemnité compensatoire (4 000 €/ ha pour les boisements de plus de 40 ans) pour les défrichements réalisés dans des objectifs agricoles ou paysager, le Code Forestier prévoit la possibilité de réaliser des Schémas d'Aménagement Communaux Concertés.

Après l'élaboration du schéma d'Urbès c'est celui de Husseren-Wesserling qui a été réalisé. Cette démarche qui a permis de définir une vocation pour l'ensemble des forêts communales non soumises au régime forestier mais aussi de redéfinir et d'actualiser les objectifs du Gerplan/ Plan Paysage de la Commune. A vocation à être reproduite sur l'ensemble des communes du territoire faute d'accord avec les services de l'Etat sur une expérimentation à l'échelon intercommunal.

### *Mobilisation en faveur de la poursuite des opérations de reconquête agro-paysagères dans le massif vosgien.*

Depuis 2015 les freins administratifs, règlementaires et financiers se sont accumulés et mettent en péril la poursuite des réouvertures paysagères et agricoles à l'échelle nationale. La Communauté de communes très impliquée sur ces sujets a co-organisé avec l'AMV et le PNRBV une journée de rencontre des élus et techniciens du massif vosgien sur la poursuite de la reconquête pastorale du massif. Cette journée a été l'occasion de faire le point sur les contributions de l'élevage de montagne à la vivacité et à la qualité de nos territoires et sur les difficultés imposées par les récentes évolutions législatives.

La Communauté de communes contribue par ailleurs à la réflexion pour faire évoluer la réglementation au sein du groupe de travail thématique du Conseil National de la Montagne au sein du Commissariat Général à l'Égalité de Territoires.

### *Groupe Loup*

Les premières attaques du loup sur le territoire de la CCVSA datent de 2017. Dès lors, un groupe d'éleveur s'est constitué pour mener une démarche constructive d'adaptation de leurs pratiques aux risques de prédation et sensibiliser le grand public aux conséquences du retour du prédateur pour l'élevage et la société civile dans un climat apaisé.

La CCVSA a apporté son soutien technique et logistique à ce groupe d'éleveur pour l'élaboration des dossiers de subvention, la mise en place d'un réseau d'alerte et l'organisation de la médiation grand public en partenariat avec la commune d'Husseren-Wesserling.

En 2019, la demande de maintien en cercle 1 (risque de prédation fort) du territoire appuyé par la CCVSA, la commune d'Husseren-Wesserling et le PNRBV a donné lieu à un temps de rencontre avec M. le Préfet L. Thouvet le 4 septembre 2019 à Mitzach.



### *Gestion du Système d'Information Géographique*

La Communauté de Communes assure une mission permanente de gestion et d'actualisation de la base de données cartographiques ainsi que la production de documents cartographiques pour les collectivités, les agriculteurs, les particuliers et les prestataires mandatés par la Communauté de communes et/ou les communes.

Elle assure en outre le lien avec les communes pour les mises à jour du cadastre et assiste les communes dans leur utilisation du site Infogéo68.

## *Infrastructures et télécommunications*

### *Résorption d'une zone blanche en téléphonie mobile*

Par réponse à l'appel à projet de l'État, en date du 25 mai 2016, la Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la construction d'un Site sur la commune de Goldbach-Altenbach. La construction du Site comprend la viabilisation de l'accès, le raccordement électrique ainsi que l'aménagement d'une dalle et l'élévation d'un pylône destiné à supporter les antennes de téléphonie mobile.

Le marché public "Conception-réalisation d'un Site de téléphonie mobile à Goldbach Altenbach" a été attribué à l'entreprise CIRCET pour un montant total de 101 000 € HT.

L'alimentation en énergie de l'antenne nécessite une extension du réseau électrique assurée par la société ENEDIS pour un montant de 71 027,02 € HT.

L'ensemble du projet fait l'objet d'un financement de l'Agence du Numérique via la Caisse des dépôts et d'une contribution au titre de la DETR pour un taux final de 80%.

La réception du Site a été réalisée en mars 2019.



### *Déploiement de la fibre optique*

La Région Grand-Est met en œuvre un réseau d'initiative publique et est, à ce titre, l'autorité délégente du contrat de délégation de service public pour la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation du réseau Très Haut Débit sur le territoire de l'Alsace (à l'exception des communes situées en zones d'investissement sur fonds propres des opérateurs).

La Région Grand-Est assure le préfinancement de la subvention publique attendue par le concessionnaire (164 M€) et met en œuvre le recouvrement auprès des différents partenaires publics du projet [Union Européenne (FEDER), Etat (FSN), Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, établissements publics de coopération intercommunale et/ou communes sur le périmètre du projet (selon compétence)] de leur contribution respective au projet.

La Communauté de communes est appelée à participer à hauteur de 175 € par prise recensée en 2013 et a signé le 15/09/2017 une convention financière avec la Région pour ce financement. Le budget total pour la Communauté de communes s'élève à **1 177 925 €** (6 731 prises) et fait l'objet d'un appel de fonds annuel par la Région.

En 2019 les communes de Oderen et Ranspach ont vu le déploiement de la fibre optique. La Région a facturé **179 375 €** à la Communauté de communes.

## Urbanisme

### *Evolution du PLU intercommunal*

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été approuvé lors du Conseil Communautaire du 14 mars 2019. Trois recours contre le PLUi ont été lancés, dont un des services de l'Etat. Ceux-ci sont en cours d'instruction et le service est en charge de fournir les pièces nécessaires à la défense du document d'urbanisme pour les avocats mandatés.

Parallèlement, un geste a été fait pour répondre aux attentes des services de la DDT et une procédure de modification simplifiée est en cours avec notamment la réduction drastique des zones « 2AU » et une justification plus étoffée des droits à construire en zone A et N.

### *Application du droit de sols*

La Communauté de communes assure pour le compte des communes l'instruction des demandes d'occupation et d'utilisation du sol depuis que l'Etat s'est désengagé de cette mission.

En 2019 le Service a instruit 585 actes, soit 274 certificats d'urbanisme d'information (CUA), 10 certificats d'urbanisme opérationnel (CUB), 233 déclarations préalables (DP), 57 permis de construire (PC) dont 13 pour des maisons individuelles ou annexes (PCMI) avec 7 modificatifs(PC/M), 1 transfert (PC/T) et 10 permis de démolir (PD).

### *Conseils urbains*

#### *Etude de mobilité du Parc de Wesserling*

L'évolution du site touristique des jardins de Wesserling ainsi que son affluence à la fois économique et locale amène une étude nécessaire sur les mobilités afin d'y valoriser la mobilité douce et les pôles multimodaux. L'étude de mobilité est réalisée en interne en partenariat avec l'association de gestion des jardins de Wesserling et sur la base du schéma directeur vélo réalisé par le Pays Thur Doller.

#### *Accompagnement pour la réalisation d'un nouveau quartier à Ranspach*

La Communauté de Communes accompagne techniquement la Commune de Ranspach et les propriétaires privés d'une zone à urbaniser dans le village afin de réaliser un nouveau quartier rural dans le respect des besoins de la commune mais également des critères architecturaux et urbains traditionnels de la vallée.

### *Foncier*

#### *Observatoire du foncier*

La Communauté de communes a débuté en 2018 un tableau récapitulatif des ventes de terrains, de maisons et d'appartements connus sur le secteur. Ce tableau permet d'avoir un premier aperçu de l'évolution du foncier sur la vallée. Il sera susceptible, à terme, d'évoluer afin d'obtenir un outil complet d'aide à la décision et d'information foncière.

#### *Adhésion au portail VIGIFONCIER*

La Communauté de communes a conventionné avec la SAFER pour le compte de 10 communes sur les 15 qui la composent afin d'adhérer au portail VIGIFONCIER qui permet aux communes d'être informées en temps réel des projets de vente de terrains situés en zones A et N du document d'urbanisme et de leurs caractéristiques afin de pouvoir le cas échéant se positionner pour une préemption.

## Patrimoine

### *Formation éco-rénovation du bâti ancien*

Afin d'accompagner au mieux élus et habitants sur la rénovation du bâti ancien, deux agents de la Communauté de Communes ont bénéficié d'une formation certifiante de l'INSA, intitulée « Eco-rénovation du bâti ancien ». Les notions apprises permettront à la fois de mieux réhabiliter le parc public existant mais également de sensibiliser, informer et former habitants, artisans et élus sur la question de la bonne réhabilitation du bâti ancien.

### *Subventions pour la sauvegarde du bâti traditionnel*

5 dossiers de demande de subvention ont été déposés pour un montant d'aide de 5 399,20 € (Communes + Communauté de communes).

La Communauté de Communes organise et finance les visites d'un coloriste-conseil pour tous les habitants le demandant. En 2019, le coloriste-conseil Denis STEINMETZ a fait 21 visites pour un montant de **1 797,12 €**.

Une étude complète a permis de réviser le plan de subvention pour la sauvegarde du bâti traditionnel afin de la rendre plus incitative. Deux types de subventions seront possible d'ici 2021 :

- Une subvention poste par poste dont les plafonds seront augmentés avec l'ajout du poste « encadrements en grès »,
- Une subvention « rénovation globale », consistant en une enveloppe globale de rénovation sur les critères de conservation du patrimoine et de l'éco-rénovation énergétique. Cette enveloppe est dédiée à une maison par an, sur choix selon des critères définis en commission.

➔ **L'étude est en cours de validation auprès des conseils municipaux.**

### *Conseils architecturaux*

Un service de conseils architecturaux a vu le jour en 2018 afin d'accompagner les habitants du territoire dans une démarche cohérente de réhabilitation ou d'extension de leurs logements. Les conseils architecturaux sont davantage orientés vers les propriétaires de constructions patrimoniales datant d'avant 1950. Cependant, tous les habitants de la vallée peuvent consulter l'architecte conseil dès qu'ils ont un projet. Ce conseil peut également être couplé au conseil administratif et réglementaire de l'instructeur mais aussi à l'expertise d'un coloriste conseil.

**En 2019, plus de 50 conseils architecturaux ont été délivrés pour les habitants et pour les communes, soit 20 de plus qu'en 2018.**

### *Inscription de l'ancienne usine du Grand Tissage à l'inventaire complémentaire des Monuments Historiques*

L'ancienne usine du grand tissage, communément appelée « Zone patrimoniale », est l'une des dernières friches industrielles qui n'a pas encore été réhabilitée au parc de Wesserling. Celle-ci est idéalement située à proximité des jardins et est composée d'une architecture industrielle du début du XIXe siècle comme il n'en existe plus. Cette friche est propriété de la Communauté de Communes. Il est envisagé à terme d'en faire un hôtel à grande capacité pouvant accueillir de grands groupes ainsi que des séminaires d'entreprises. Faisant partie intégrante du site du parc de Wesserling, il a paru naturel de l'inscrire également à l'inventaire complémentaire des Monuments Historique afin de préserver les qualités architecturales et patrimoniales indéniables conservant entre ses murs le riche passé industriel de la vallée. C'est pourquoi la Communauté de Communes a monté et déposé un dossier de demande d'inscription à l'inventaire complémentaire des Monuments Historiques en 2018.

**Le dossier est instruit : le grand tissage est inscrit à l'inventaire complémentaire des Monuments Historiques.**

## Habitat

### *Programme d'Intérêt Général (PIG)*

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme Local de l'Habitat la Communauté de communes a signé avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin et l'ANAH une convention visant à mettre en œuvre un Programme d'Intérêt Général Partenarial en faveur de la résorption de ménages en situation de précarité énergétique. La Communauté de communes a un objectif de réhabilitation de 13 logements par an dans le cadre de ce PIG partenarial.

La Communauté de communes a en outre décidé de participer financièrement à la mise en œuvre des programmes Habiter mieux Sérénité et Habiter facile de l'ANAH.

La participation à ces programmes se traduit par des actions de communication et de participation financière aux travaux à hauteur de 5% d'un montant plafonné de 20 000 €. Les dossiers sont instruits par l'ANAH.

En 2019 la Communauté de communes a mandaté 3 212,50 € pour 6 dossiers et engagé 16 045 € pour 27 dossiers en cours d'instruction.

### *Les RDV du bâti*

La Communauté de Communes a mis en place une animation biannuelle intitulée les « RDV du bâti ». Cette animation permet de sensibiliser les habitants et professionnels du bâtiment autour des techniques constructives et des processus de projets adaptés aux typologies d'habitat locales. La première session a eu lieu en octobre 2019. Les thématiques suivantes ont été abordées :

- Gare aux arnaques,
- Conseils architecturaux,
- Atelier expérimental sur les enduits à la chaux.

**Deux autres sessions auront lieu en mai et en octobre 2020.**

### *Programme de rénovation des bâtiments communaux et communautaire*

La Communauté de Communes compte de nombreux logements vacants, dont des bâtiments appartenant aux Communes et à la Communauté de Communes. Afin de réaliser des chantiers pilotes et de montrer l'exemple, la Communauté de Communes a mis en place un programme de rénovation globale des bâtiments communaux en explorant plusieurs pistes d'action et en y intégrant de multiples acteurs. Une première piste a été engagée auprès d'un bailleur social, ALEOS, pour traiter les bâtiments appartenant aux 4 plus grandes communes : Felling, Moosch, Husseren Wesserling, Saint-Amarin.

La Communauté de Communes a également acheté la maison dite « Alfier » au 28 rue du parc à Husseren Wesserling à côté de l'entrée des jardins de Wesserling. L'objectif de cette acquisition est la réhabilitation exemplaire pour la réalisation, à terme, de gîtes touristiques.

## Mobilité

### *Participation à la réalisation du Schéma Directeur Vélo*

Le Schéma Directeur Vélo est porté par le Pays Thur Doller et a été réalisé par un bureau d'études privé. La Communauté de Communes a participé à l'ensemble des ateliers de concertation et à chaque étape de l'élaboration du schéma.

### *Etude de mobilité du parc de Wesserling*

Une étude de mobilité a été rédigée afin d'améliorer l'accès au parc de Wesserling mais aussi de gagner en lisibilité sur les mobilités douces en interne en prenant en compte les enjeux environnementaux, patrimoniaux et en intégrant les futurs projets de réhabilitation du château de Wesserling et la zone patrimoniale de l'ancien grand tissage.

**Cette étude a été menée en interne et est en cours de validation.**

## Déplacements

### *Ouverture des transports scolaires*



Par délégation de la Région Grand Est, la Communauté de Communes assure l'organisation des transports scolaires sur son secteur. Le transporteur LK Chopin Heitz assure le ramassage quotidien des collégiens et des lycéens des Communes de Geishouse et Goldbach-Altenbach. Désormais, l'ensemble des habitants de ces Communes, ainsi que des randonneurs peuvent utiliser ces lignes pour se rendre dans la vallée et prendre des correspondances.

Durant l'année scolaire 2018/2019, 348 élèves de la Vallée ont utilisé le service de transport scolaire pour se rendre au collège (dont 3 de + 16 ans). 16 élèves de GOLDBACH-ALTENBACH vers les lycées de THANN (dont 4 de + 16 ans). 7 élèves de GEISHOUSE également vers les lycées de THANN (dont 5 de + 16 ans). 49 élèves pour le Regroupement Pédagogique Intercommunal de MOLLAU/STORCKENSOHN/URBES. 15 élèves concernant le Regroupement Pédagogique Intercommunal de KRUTH/WILDENSTEIN. En outre, 13 élèves ont utilisés les transports scolaires existants de GOLDBACH pour se rendre au périscolaire de WILLER-SUR-THUR. En matière de transport des collégiens et lycéens, la Région Grand Est nous subventionne à 100 % pour les élèves de – de 16 ans et à 65 % pour les autres. Concernant les RPI, nous sommes subventionnés à hauteur de 66 % (forfait qu'il y ait un ou deux allers-retours quotidiens).

Le montant des factures acquittées pour l'année scolaire 2018/2019, est de 557.157,76 €.

### *Transports vers la piscine/Salles de sport*

La Communauté de Communes assure en direct et gratuitement, le transport des élèves du collège de ST.AMARIN et des écoles primaires de la Vallée, vers la piscine de WESSERLING, dans le cadre de la natation scolaire, mais également aux différentes salles de sport (Fellering et Moosch). Le marché est attribué à LK CHOPIN-HEITZ. Pour l'année scolaire 2018/2019, le coût de ce transport, est de 38.781.60 €. En outre, 14 transports vers la médiathèque pour un montant de 1299,00 € et un transport pédagogique pour les journées du patrimoine, pour un montant de 1.161,00 € ont été effectués par le même prestataire, durant la même période.

### *Transports RPID MITZACH/HUSSEREN-WESSERLING*

À la rentrée scolaire 2018, 13 élèves de MITZACH et HUSSEREN-WESSERLING ont été transportés (aller-retour) en utilisant les mini-bus du service enfance. Pour plus d'informations, se reporter au rapport d'activité partie services à la population : actions en faveur de l'enfance.

Depuis la rentrée de septembre 2019, un marché a été passé avec LK CHOPIN-HEITZ pour le transport de ces élèves et pour un prix journalier HT de 205,27 €.

## L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

### L'eau potable

#### Abonnés et volumes facturés

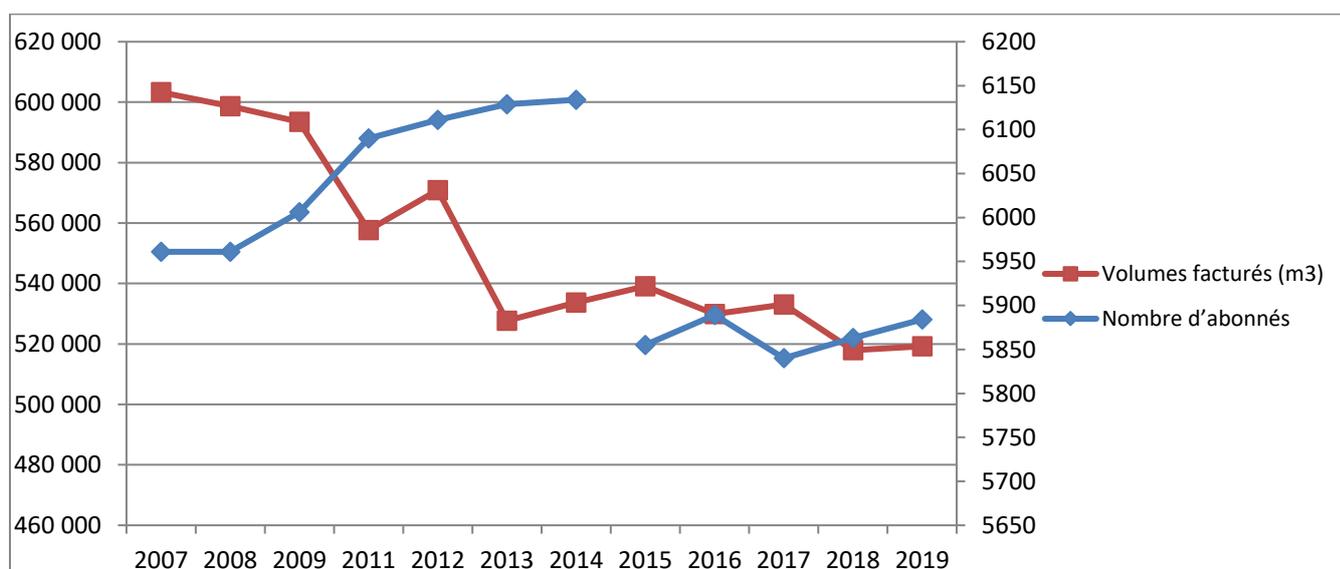
Le nombre d'abonnés est stable depuis plusieurs années. Après une légère baisse en 2017, le nombre d'abonnés revient à un nombre proche de celui de 2016 avec 5884 abonnés.

Les volumes d'eau facturés quant à eux, sont toujours en baisse par rapport à 2017 mais avec une légère augmentation par rapport à 2018 avec 519 228 m<sup>3</sup>.

Les différentes communications faites par la Communauté de Communes suite aux différents épisodes de sécheresse afin que les usagers restreignent leur consommation d'eau pour éviter une rupture de l'approvisionnement peuvent expliquer cette baisse ces deux dernières années.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Nombre d'abonnés</b>	6111	6129	6134	∅	∅	∅	∅	∅
<b>Nombre de « clients actifs »</b>			5855*	5855*	5889*	5840	5863	5884
<b>Volumes facturés (m<sup>3</sup>)</b>	570 898	527 644	514 813	539 095	529 915	533 097	517 919	519 228
<b>Consommation moyenne par abonnement domestique (m3)</b>	93.4	86.1	91*	92*	90*		78.8	71.9

\*SUEZ a changé son mode de calcul entre 2014 et 2015



### Travaux réalisés dans le cadre du contrat d'affermage

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Réparations sur canalisations	13	16	13	16	11	18	12	21
Réparations sur branchements	17	44	13	10	4	7	12	10
Nouveaux branchements	32	23	9	8	16	13	22	16
Branchements renouvelés	94	77	54	81	68	62	83	64
Compteurs renouvelés	510	165	71	53	67	142	94	86

Au niveau de la gestion patrimoniale de ce réseau, la Communauté de Communes poursuit son programme de renouvellement des canalisations en fonction des travaux de voirie des communes.

Dans le cadre du contrat avec le délégataire, en 2019, les travaux de renouvellement suivants ont été réalisés :

- Renouvellement et maillage de la canalisation eau potable rue Maërel Tranche 2 à Oderen pour un montant de 33 726.33 € HT,
- Renouvellement de conduite et de branchements rue du Moulin à Kruth pour un montant de 43 682.56 € HT
- Renouvellement partiel de la conduite des sources chemin des Sources à Kruth pour un montant de 4 046.38 € HT,
- Raccordement d'une nouvelle canalisation d'eau potable DN 150 et renouvellement des branchements Route de Bussang à Fellinging pour un montant de 6 348.02 € HT,
- Renouvellement de la canalisation rue du Ventron à Kruth pour un montant de 23 352.32 € HT,
- Renouvellement de branchements et raccordements de conduite rue du Puits et Teinturiers à Saint-Amarin pour un montant de 25 480.94 € HT (Travaux 2019-2020).

Un certain nombre de branchements ont également été renouvelé suite à des fuites pour un montant total à la charge de la Communauté de Communes de 30 066.32 €, la participation de SUEZ pour ces renouvellements étant de 34 459.73 € HT.

### Travaux d'investissement réalisés par la Communauté de Communes

La Communauté de Communes a également réalisé d'autres travaux :

- Travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable, interconnexion Fellinging-Husseren pour un montant de 68 721.37 € HT (Travaux 2019-2020),
- Travaux de mise à niveau d'un regard de vidange réseau AEP rue du Ventron à Kruth pour un montant de 2 070 € HT,
- Inspection caméra vidéo de 3 forages à Fellinging, Wildenstein et Oderen pour un montant de 3 400 € HT,
- Création d'un branchement d'eau et déplacement d'un PI rue des Cigognes à Saint-Amarin pour un montant de 3 030 € HT.

L'agence de l'Eau Rhin Meuse a versé un acompte de 25 448.80 € (aide maximale accordée 127 244 €) pour les travaux de sécurisation de l'approvisionnement de Fellinging.

## Perspectives

Les travaux programmés en 2020 sont :

- Fin des travaux de renouvellement du réseau eau potable et des branchements rues du Puits et des Teinturiers à Saint-Amarin,
- Travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable dans la Zone des Chalets à Fellingring,
- Mise en place de 5 compteurs de sectorisation,
- Travaux de réhabilitation des réservoirs de Fellingring Zone de Chalets, Geishouse Zone Haute et Oderen Zone de Chalets,
- Travaux d'amélioration de la qualité de l'eau distribuée rue de la Scierie à Urbès,
- Travaux d'amélioration de la qualité de l'eau distribuée rue Rhin et Danube à Wildenstein.

Des travaux de renouvellement sont également prévus dans le cadre du programme de renouvellement de canalisation :

- Renouvellement des branchements eau potable Rue Vogelbach à Saint-Amarin,
- Renouvellement de canalisation et reprise de branchements rue Général de Gaulle dans le secteur du carrefour avec la rue de la Gare,
- Renouvellement des branchements eau potable et modification du réseau rue de la Mine d'argent à Moosch,
- Renouvellement de branchements eau potable rue des Chênes à Kruth,
- Renouvellement d'un branchement Grand Rue à Mollau.

## L'assainissement collectif

### Abonnés et volumes facturés

Le nombre d'abonnés est en constante augmentation depuis plusieurs années, malgré une légère diminution en 2017.

Les volumes facturés ont quant à eux augmenté cette année, mais restent inférieurs aux années antérieures à 2018.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'abonnés	5223	5224					
Nombre de « clients actifs »		4981	5001	5040	4990	5007	5028
Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	453 063	457 839	462 770	460 872	461 465	448 386	455 337

Le réseau présente toujours un problème d'eaux claires dites parasites.

Ces eaux sont non chargées en pollution et ne devraient pas se retrouver dans le réseau d'assainissement car elles diluent les eaux usées et réduisent la capacité de transport disponible.

Ces eaux claires sont issues :

- De réseaux unitaires
- De branchements incorrects : gouttières, drainage, fontaine etc
- Captages de sources, remontées de nappes.

En 2019, dans le cadre du contrat d'affermage, le délégataire a réalisé 121 enquêtes de branchements dans le cadre d'une vente, 12 enquêtes de raccordement hors vente et 16 enquêtes de branchement.

Dans le cadre des contrôles obligatoires des branchements d'eaux usées à réaliser par SUEZ et suite à la mise à jour des règlements d'assainissement, une procédure de relance des installations à contrôler a été mise en place. 79 relances ont été envoyées : 33 pour des installations jamais contrôlées et 46 pour des installations non-conformes au moment de la vente de l'habitation.

### *Travaux d'investissement réalisés par la Communauté de Communes sur le système de collecte*

La communauté de Communes a réalisé les travaux suivants :

- Création d'un regard sur branchement assainissement Chemin des Cigognes à Saint-Amarin pour un montant de 2 110.50 € HT,
- Passage caméra inspection vidéo et curage d'un branchement à Malmerspach pour un montant de 705.28 € HT,
- Passage caméra réseau assainissement au Centre du Torrent de Storckensohn pour un montant de 352.68 € HT.

Suite aux travaux de mise en séparatif des rues du Cercle Catholique et de la Gare à Moosch en 2018, il a été convenu que la Commune de Moosch prenne en charge l'ensemble des travaux concernant les eaux claires dans la rue du Cercle par la signature d'une convention portant fonds de concours. Cette participation a été perçue en 2019 pour un montant de 35 655.60 € HT.

### *Perspectives*

- Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement rues du Puits et des Teinturiers à Saint-Amarin (2019-2020),
- Diagnostics et études de sols et de définition de filière pour la réhabilitation de 7 stations de traitement à Geishouse,
- Dévoisement d'un collecteur industriel rue de Husseren à Fellingering,
- Diagnostic amont pour la réduction des micropolluants sur le bassin de la station d'épuration de Moosch.

### *Station d'épuration de Moosch*

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Volumes facturés (m<sup>3</sup>)</b>	453 063	457 839	462 770	460 872	461 465	448 386	455 337
<b>Volumes entrant à la STEP de Moosch (m<sup>3</sup>)</b>	1 831 024	1 635 037	1 512 021	1 618 959	1 436 562	1 409 526	1 715 511

Les volumes entrants à la STEP de Moosch représentent environ 376 % des volumes facturés. La réseau est très productif en eaux claires parasites et a pour une conséquence une surcharge hydraulique de la STEP. Cette dilution nuit au bon fonctionnement de la station d'épuration.

Comme prévu dans le contrat d'affermage, les travaux de renouvellement suivants ont eu lieu (à noter que certains de ces renouvellements ont été réalisés début 2020) :

Révision moteur brosse aération n°2 file 2	3 241.92 €
Remplacement agitateur 3 BA n°2	4 181.14 €
Réducteur fosse à écume	1 083.88 €
Réducteur classificateur	1 330.85 €
Godet manitou	2 433.20 €
Pompe relevage n°1	1 887.32 €
Pompe fecl3 n°1	553.44 €
Pompe fosse toutes eaux n°1	1 071.73 €
Révision centrifugeuse	19 649.19 €
Plateforme brosse aération	1 442.23 €
Pompe recirculation n°2 bassin n°2	1 458.85 €
Pompe BO	1 681.38 €

Afin d'éviter des réclamations de riverains pour des problèmes d'odeurs liés la station d'épuration durant la saison estivale, le compostage des boues a été externalisé du mois de juin au mois de septembre et aucune plainte n'a été enregistrée en 2019.

Le surcoût lié à l'externalisation de cette prestation de compostage est estimé à 13 500 € pour la Communauté de Communes.

### *Perspectives*

Les travaux de réduction des eaux claires parasites sont estimés à 585 000 € HT.

Une demande de subvention a été déposée à l'agence de l'eau Rhin-Meuse en janvier 2018.

Aucune suite n'a été donnée par l'AERM à cette demande d'aide.

En effet, les nouvelles priorités assainissement vis-à-vis de la qualité des cours d'eau ne sont pas encore définies par DDT pour les années 2019-2021.

Il a donc été décidé de différer encore le démarrage de ces travaux en attendant de connaître les possibilités d'aides pour ces travaux.

### **L'assainissement non collectif**

Pour les nouvelles installations et les réhabilitations, les contrôles réalisés par le délégataire se déroulent en deux temps :

- Un contrôle de conception avant le début des travaux  
Il est réalisé à partir du formulaire fourni par la Communauté de Communes et de l'étude de sols et confirmé par une visite sur place.
- Un contrôle de réalisation au moment des travaux avant remblaiement

147 contrôles ont été réalisés en 2019 contre 402 en 2018. On constate une baisse significative du nombre de contrôles à mettre en relation avec les travaux de réhabilitation des installations ANC qui arrivent à leur terme.

De même, les contrôles périodiques, réalisés tous les 8 ans, seuls 6 contrôles ont été réalisés en 2019 contre 90 en 2018.

Commune	Contrôle de conception (dossiers refusés)	Contrôle de conception (dossiers ok)	Contrôle de réalisation	Notaire	Contrôle périodique	Nombre total d'enquêtes
Felling	1	2	20	0	0	23
Geishouse	0	4	24	0	2	30
Goldbach-Altenbach	0	5	9	3	1	18
Husseren-Wesserling	0	4	7	2	1	14
Kruth	0	0	25	2	1	28
Malmerspach	0	0	0	0	0	0
Mitzach	1	0	2	0	0	3
Mollau	0	0	3	0	0	3
Moosch	1	3	2	3	0	9
Oderen	0	2	6	2	0	10
Ranspach	0	0	1	0	0	1
Saint-Amarin	0	0	4	0	1	5
Storckensohn	0	0	2	0	0	2
Urbes	0	0	1	0	0	1
Wildenstein	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>20</b>	<b>106</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>147</b>

Dans le cadre des contrôles obligatoires des installations d'Assainissement Non Collectif à réaliser par SUEZ et suite à la mise à jour des règlements d'assainissement, une procédure de relance des contrôles des installations à contrôler a été mise en place. 91 relances ont été envoyées, soit 59 pour des installations jamais contrôlées et 32 pour des installations non-conformes au moment de la vente de l'habitation.

### *Opération groupée de réhabilitation*

684 installations sont éligibles au programme de subventions proposé par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour la réhabilitation des installations ANC non conformes (Note supérieure ou égale à 11 lors du contrôle).

307 installations sont subventionnées par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour la réhabilitation des installations ANC, subvention plafonnée à 7920 € pour une installation de capacité ≤ à 7 EH.

34 installations sont subventionnées par la Communauté de Communes pour la réhabilitation des installations ANC, subvention plafonnée à 6930 € pour une installation de capacité ≤ à 7 EH.

Les travaux de réhabilitation ont été réalisés pour 102 installations en 2019.

Le montant des subventions versées aux propriétaires en 2019 s'élève à 745 923.66 €.

Le montant des aides versées par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse s'élèvent à 587 905.19 €.

## Gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement

Les contrats d'affermage d'eau potable et d'assainissement prendront fin le 31 août 2021. Afin d'anticiper la fin de contrat, une étude pour choisir sur les modes de gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement a commencé en décembre 2018.

Les montants déjà engagés pour cette étude sont de 9 100 € HT pour l'Eau potable et 9 100 € pour l'Assainissement.

A l'issue de l'étude, les élus ont décidé de faire évoluer le mode de gestion des services vers une (ou des) régie(s) avec prestations de service.

Les contrats d'affermage prenant fin le 31 août 2021, l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement de la Communauté de Communes dans la création de ces régies démarrera en 2020.

## LES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS

En matière d'équipements de sports et de loisirs, la Communauté de Communes a en charge la gestion des équipements communautaires suivants :

- Un centre aquatique disposant de bassins intérieurs, de bassins extérieurs équipés de toboggans et plongeoirs, un parc ombragé et une cafétéria, et de terrains de tennis.
- Une salle de sport communautaire située à Moosch.
- Une salle de sport communautaire située à Fellinging.
- Une salle de sport au collège de Saint-Amarin.
- Un boulodrome à Fellinging.
- Des itinéraires cyclables sur l'ensemble de la vallée de Saint-Amarin.

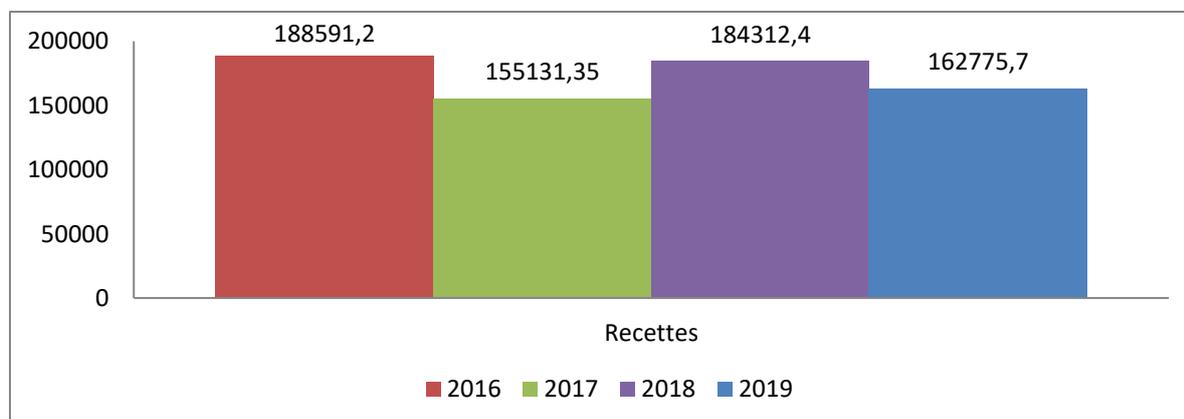
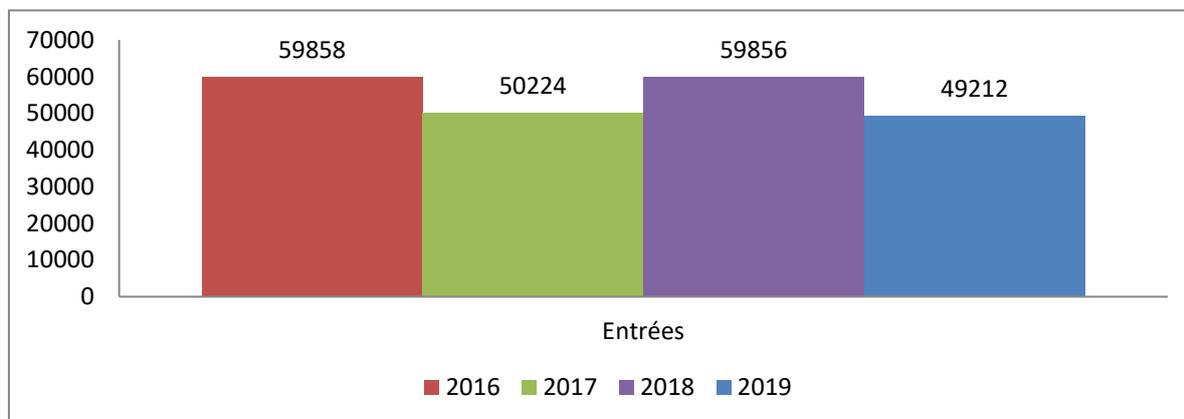
### Le centre aquatique de Wesserling

L'année 2019 a été marquée par un changement d'équipe au sein du centre aquatique avec 2 départs en retraite (à l'accueil et à la technique). Une nouvelle équipe jeune et dynamique a pu être formée. Comme chaque année, de nombreux investissements ont eu lieu pour réhabiliter l'espace extérieur avec de nouvelles dalles autour de la pataugeoire, mettre aux normes le centre avec le passage aux lumières LED, mais aussi moderniser le matériel avec l'acquisition de 11 nouveaux aquabikes (remplaçant les anciens datant de 2012).

Par contre, la concurrence se fait de plus en plus rude avec l'ouverture d'un nouveau centre aquatique au printemps 2019 à Guebwiller, et 2 à venir en 2020 (Cernay) et 2021 (LeThillot).

### La fréquentation

En 2019 : **49 212 entrées pour 162 775,30 € de recettes.**



A ces chiffres doivent également s'ajouter l'accueil des associations sportives (4 840 passages en 2019) et des scolaires (11 504 passages en 2019).

### *Les animations et les promotions*

Il y a toujours un large champ d'activités proposé aux usagers, et animé par les MNS du centre aquatique, en musique et avec un matériel varié : 5 séances par semaine d'aquabike, 1 séance par semaine d'aquasanté, 1 séance par semaine d'aquastep, 1 séance par semaine d'aquatonic, 4 séances par semaine de circuit training, et la nouveauté en 2019, 1 séance d'aquajogging (séances dynamiques développant l'ensemble des capacités musculaires et cardio-pulmonaires).

Pour les enfants, nous proposons toujours des séances de : bébés nageurs, jardin aquatique, leçons individuelles ou collectives, et goûters d'anniversaire.

Cette année, nous avons également réorganisé un mini-stage de lutte contre la sédentarité alliant des activités physiques aquatiques et terrestres.

Sur les activités, on peut observer une légère baisse de fréquentation pour les adultes (3 545 personnes en 2019 contre 3 743 personnes en 2018). Cette baisse s'explique par la concurrence, mais peut-être également par les aquabikes qui était vieillissant.

Par ailleurs, il y a une légère hausse de fréquentation chez les enfants (2 047 personnes en 2019 contre 1 858 personnes en 2018). L'équipe de MNS est dynamique et essaie de rendre le plus ludique possible les apprentissages afin de motiver les enfants.

### *Occupation du centre par les associations*

Trois clubs sportifs se partagent les bassins plusieurs fois par semaine, à savoir le CNHT (Club Nautique Haute Thur), le PLK (Plongeur du Lac de Kruth), et le TPNS (Thur Palmes Nage Sportive).

Et nous disposons toujours de créneaux spécifiques avec la Maison Emilie 2 fois par semaine, et l'association des Sourds de Mulhouse 1 fois par semaine.

### *Occupation du centre par les scolaires*

Depuis de nombreuses années, la Communauté de Communes accueille les enfants des écoles maternelles, élémentaires et les collégiens du Collège de Saint-Amarin. A cet accueil, s'ajoute également les frais de transport entre les établissements scolaires et les équipements sportifs.

### *La cafétéria*

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2017, Monsieur Baumann gérant de la société Storck Im Truck occupe la cafétéria et a mis en place un service de restauration rapide durant la saison estivale. Le reste de l'année, il utilise également la cuisine afin de préparer les repas qu'il finalise dans son Food Truck.

C'est une équipe sympathique qui satisfait nos usagers.

### **Les salles de sport**

La Communauté de Communes gère 3 salles de sport, et plus précisément : la salle de sport à Moosch, la salle de sport à Fellingering, et la salle de sport du Collège de Saint-Amarin.

Ces salles sont essentiellement fréquentées par des associations sportives tout au long de l'année, ou par les scolaires (collège et/ou primaire).

A Saint-Amarin, la construction du nouvel établissement d'enseignement secondaire a continué tout au long de l'année 2019, pour une ouverture prévue en septembre 2020. Le projet de construction du gymnase a débuté fin 2019 avec une concertation entre les élus et les usagers du gymnase de Saint-Amarin afin de définir les besoins de chacun. Les travaux du gymnase devraient débuter dès que le collège est fini.

La salle de sport actuelle du collège restera toujours accessible jusqu'à l'ouverture du nouveau gymnase d'ici à 2022. L'ancien gymnase sera ensuite démolie pour laisser place à des terrains de sport extérieurs.

Salle de Sport à Moosch	Salle de Sport à Fellingering	Salle de Sport du Collège
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Collège</li> <li>• L'école primaire de Moosch</li> <li>• La Maison Emilie</li> <li>• L'ABCM</li> <li>• Le Club Athlétic Moosch</li> <li>• L'espérance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Collège</li> <li>• La gymnastique douce</li> <li>• Le graines d'harmonie</li> <li>• Le CESA Haute Thur</li> <li>• Les arts martiaux de la Thur</li> <li>• Le Taikyokuken tai Chi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Collège</li> <li>• L'UNSS</li> <li>• Le Badminton bad'oise</li> <li>• La gymnastique volontaire de Saint-Amarin</li> <li>• Le FC Mitzach</li> <li>• Le CESA Haute Thur</li> <li>• Le SR de Saint-Amarin</li> <li>• Les arts martiaux de la Thur</li> <li>• Le AS Oderen</li> <li>• Les pompiers et JSP</li> </ul>

### Les autres équipements

Courts de tennis	Boulodrome	Itinéraires cyclables
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquenté essentiellement par les membres du club</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 Association</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Composé d'environ 26 km de pistes cyclables</li> </ul>

Pour l'entretien des pistes cyclables, cette année il y a eu 3 balayages complets et un élagage et un broyage de l'ensemble des abords. Depuis décembre 2018, la Communauté de communes est également intégrée au projet de schéma directeur vélo, porté par le Pays Thur Doller, pour favoriser le développement des mobilités douces, actives et écologiques sur le territoire.

## L'ECOCITOYENNETE ET LA GESTION DES DECHETS

Population prise en compte dans les calculs du rapport : 13016 habitants

### Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)



Evolution du ratio par habitant et par an depuis 2010 :

2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
121	134 kg	132 kg	134 kg	137 kg	138 kg	131 kg	133 kg	132 kg	131 kg	132 kg

La mise en place dès janvier 2019 d'une réduction d'environ 30 % du volume de la dotation en écosacs a été un succès.

En effet notre collectivité a enregistré une diminution des OMR de 10 % (soit 13 t). La facture en fin d'année s'est soldée par une réduction de 33 437 € (traitement)

### Collecte des Encombrants non métalliques (OME)

Années	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
OME en tonnes en 5 collectes/annuelles	689	676	565	606	620	617	553

Nous avons eu une augmentation des dépôts d'OME de 2%, qui ont entraîné une hausse de prix de l'ordre de 30 900 € (traitement)

Il faut noter qu'en 2019, la TGAP\* est passée de 32 à 41 €

\*Taxes généralisées sur les activités polluantes

### Vente de composteurs

Années	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Nombre de composteurs vendus	78	26	49	76	28	39	52	114	47	71	194	92	45



Pour encourager le compostage individuel, la Communauté de Communes propose depuis 2005 des composteurs à un tarif aidé. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, ceux-ci sont vendus à 40 €/pièce (achetés au prix de 90 € à l'association Patrimoine & Emploi).



### Collecte des biodéchets en apport volontaire pour tous

Au sein de notre Communauté de Communes, de très nombreux habitants disposent d'un jardin et ont donc la possibilité de composter leurs déchets biodégradables (en tas ou dans un composteur individuel).

Pour permettre aux personnes qui habitent en appartement de recycler aussi les matières fermentescibles (restes de repas, épluchures, végétaux), la Communauté de Communes, en collaboration avec les bailleurs sociaux ou privés et les



communes, a mis en place une collecte hebdomadaire des « biodéchets » en apport volontaire, dans l'habitat collectif et pour les habitants qui le souhaitent.



En 2019, 18 sites répartis dans 7 communes (Fellingering, Husseren-Wesserling, Malerspach, Moosch, Oderen, Ranspach et St-Amarin, qui représentent 355 foyers) sont équipés pour la collecte des biodéchets.

30 tonnes de biodéchets, contre 20 t en 2018 ont ainsi été transformées en compost sur la plate-forme d'Aspach-le-Haut (SM4)

Les frais de collecte se sont élevés à 19 440 € TTC pour le traitement contre 18 807 € TTC en 2018.

(65 € la tonne de biodéchets traités contre 190 € la tonne d'OMR).

Au dernier trimestre 2018, La commune de RANSPACH est devenue village test pour la collecte des biodéchets de tous les foyers volontaires, via la filière moderne de METHANISATION (électricité, chaleur, fertilisation des cultures).

17 t contre 19.73 tonnes de biodéchets en 2018 ont été collectés puis transportés sur le site d'Agrivalor à Ribeauvillé.

Le coût est de 2 593 € TTC, soit 152,53 € TTC/tonne pour la collecte et le traitement. (contre 190 € la tonne d'OMR).

Courant juin 2019, la collecte des biodéchets en apport volontaire s'est développé avec mise à disposition de bennes au centre du village à ODEREN.

### *La Plates-formes intercommunales de compostage des déchets verts*

Les opérations de broyage et d'évacuation sur l'ensemble des plates-formes ont été réalisées la société SEDE de Cernay pour un volume de 1 400 tonnes et un montant de 61 349 € TTC.

Cette prestation a été financée par la Communauté de Communes contre un coût total de 82 189.53 € TTC, en 2018.



Il est à relever que depuis le mois de juin 2019, les paysagistes n'ont plus accès aux divers sites de la Vallée.

*Site de St Amarin le 30.9.19 : visite de chantier avant réparation clôture/grillage par le prestataire*



### *La collecte en apport volontaire des matières recyclables*

#### *Papier-carton, Plastique-acier-alu, Verre*

Début 2019, le parc comptabilise 270 conteneurs répartis à l'équivalence entre les 3 flux, dans les 15 communes.

Comme chaque année, une **opération d'entretien/ réhabilitation** a été menée sur les bennes les plus anciennes ou les plus endommagées.

La Sté SIRMAT s'est chargée de ces travaux pour un montant total de 756 €, ainsi que Patrimoine & Emploi pour 6 252 € (peinture, réduction de trappes, nettoyage).



AVANT



APRES

La Sté EPHR a procédé à des déplacements de bennes pour un montant de 1 824 €.



### Le tri reste à un niveau élevé.

On note une augmentation des tonnages d’emballages plastique, due à l’extension des consignes de tri de ce matériau. Le flux du verre progresse également, contrairement aux tonnages du papier- carton pour lesquels on note un infléchissement depuis trois années consécutives.

Les « erreurs de tri » dans les bennes destinées aux emballages plastique sont encore trop présentes (37 % et surtout dues aux incivilités).

### Tonnages collectés

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
<b>VERRE</b>	<b>732</b>	701.00	695.52	679.60	679.66	635.60	689.20
<b>PLASTIQUE/ ACIER/ALU</b>	<b>281</b>	254.18	241.70	208.74	192.36	185.74	186.58
<b>PAPIER-CARTON</b>	<b>716</b>	726.91	757.52	775.62	767.70	772.44	762.18

### Organisation de collectes spécifiques

Depuis 2006, des collectes spécifiques sont organisées par la Communauté de Communes sur le site du Parc de Wesserling :

### D3E : Déchets d’Équipement Électriques et Electroniques

L’une des raisons d’être de cette filière est l’extraction et la neutralisation des substances potentiellement dangereuses présentes dans les D3E (polluants organiques persistants, mercure, gaz CFC, métaux lourds, verres au plomb ou au baryum, pigment, etc.).

La filière encourage le réemploi des appareils et soutient l’économie sociale et solidaire par le biais d’accords nationaux avec les associations d’insertion Emmaüs et Envie pour la récupération et le réemploi des appareils.

(Leur démantèlement permet la séparation des matières obtenues (ferraille, verre, plastique, etc...) dans le but d’extraire la matière première secondaire\*, afin d’économiser nos ressources naturelles.

\* **Matière Première Secondaire** : désigne un matériau issu du recyclage de déchets et pouvant être utilisé en substitution totale ou partielle de **matière première** vierge.



Quatre collectes ont été organisées au Parc de Wesserling en 2019 :

2019	Mars	Juin	Sept.	Nov.	TOTAL
Tonnages collectés	15.555	13.432	15.857	15.635	<b>60.479</b>
kg/habitant/an	1.19	1.03	1.22	1.20	<b>4.64.</b>
Soutien financier d’OCAD3E, en €	1144.42	1 051.01	1157.71	1147.94	<b>4 500.68</b>



Evolution :

Années	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Tonnages collectés	60.48	56.483	54.07	58.46	44.78	48.09
kg/habitant/an	4.64	4.33	4.19	4.49	3.50	3.70
Soutien financier d’OCAD3E, en €	4 500.68	4 325.25	4 219.03	4 412.06	3 489.25	2 703.92

Le reste à charge pour notre collectivité s’élève à 630€. Le coût de traitement est entièrement pris en charge par l’OCAD3E (éco-organisme agréé par l’Etat pour la collecte et le traitement des D3E).

*DMS ou DDM  
(Déchets Ménagers Spéciaux ou Déchets Dangereux des Ménages)*

Les activités de bricolage et de jardinage font partie des loisirs préférés de nos concitoyens. Ces activités génèrent souvent des déchets qui peuvent être dangereux pour la santé et l'environnement.

Ils peuvent être explosifs, corrosifs, toxiques, irritants et facilement inflammables. Ils doivent donc suivre une voie de collecte séparée et sécurisée



C'est pourquoi, la Communauté de Communes a organisé 2 collectes et confié ces déchets dangereux à la Sté Alsadis (68) qui réalise les traitements qui leur sont spécifiquement destinés.

Années	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Tonnages collectés	13.42	10.67	17.46	14.72	13.01	11.59	7.29
kg/habitant/an	1.03	0.82	1.36	1.13	0.99	0.89	0.56
Coûts en € TTC	10 376	6 130	11 239	9 532	8 088	6 720	10 825

L'ensemble des frais est supporté par notre collectivité

*Huiles*

4 sites sont pourvus de conteneurs de récupération des huiles de vidange ou des huiles végétales :

	HUILES DE VIDANGE	HUILES VEGETALES
FELLERING	Plate forme déchets verts	
MOLLAU	Plate forme de déchets verts	
ODEREN	Ateliers municipaux	
ST-AMARIN	Ateliers municipaux	

L'évacuation des huiles a coûté 170 € à la CCVSA. (collecte et traitement).

*Piles*

**626 Kg** de piles et petites batteries usagées ont été collectées en 2019, sans aucune dépense pour la CCVSA.

Quantités collectées en Kg						
2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
570	762	533	254	793	326	<b>626</b>



Tous ces volumes ont été recyclés et ont notamment permis de récupérer une grande quantité d'acier, de zinc, de nickel, de cobalt, de plomb qui vont être réutilisés dans l'industrie pour fabriquer de nouveaux produits (couverts, gouttières, batteries etc...).



Mai 2019  
Patrimoine & Emploi



Communication en direction des Ménages

- ✚ Incivilités
- ✚ Le tri du plastique : tous les emballages en plastique se trient, même ceux de la salle de bains
- ✚ Economisez vos Ecosacs !
- ✚ Le compostage et vente de composteurs à prix exceptionnel
- ✚ Produits ménagers fait maison



SERD : Semaine Européenne de Réduction des Déchets  
(novembre. 2019)



PROGRAMME DÉTAILLÉ

Avec la généreuse participation de U EXPRESS et du Restaurant La Fabrique

Cuisiner avec les restes du frigo

Venez pêcher de bonnes idées pour ne plus gaspiller et faire des économies !

Rendez-vous dans le hall de 10h à 16h

Faire un goûter avec des restes, avec les enfants et pour les enfants

Animé par Vincent Debenath Restaurant La Fabrique

Rendez-vous dans le hall à 15h

Méthodes de conservation et anti-gaspi

Conférence et échanges avec les participants Gérard Verret Jardin Gourmand

Rendez-vous à la Médiathèque 10h30 et 14h : conférence 15h : atelier lactofermentation

Apéritif à partir d'invendus

Préparé par Vincent Debenath Restaurant La Fabrique

Rendez-vous dans le hall à 11h30

Le compostage

Jardinage au naturel, animé par C.Tschupp/Nature Echos

Rendez-vous à l'entrée du hall de 10h à 16h

Atelier - Création

Animé par Dominique Bourgois, artiste local

Rapportez une bouteille en plastique colorée et repartez avec une belle création !

Rendez-vous dans le hall de 10h à 16h

HUSSEREN-WESSERLING Au pavillon du parc

Tout est bon pour la réduction des déchets



À la découverte des petites bêtes du compost. Photo DNA - JMZ

La préservation de la planète bleue fait bien des émules actuellement. Au Pavillon du Parc de Wesserling, on était dans le concret, et ça a plutôt bien marché.

Beaucoup de familles, des jeunes couples avec leurs enfants. L'efficacité est sans doute là... Des petites choses, juste la simplicité d'une pédagogie où l'on voit, on touche, on goûte, on s'émerveille et surtout on comprend.

Véronique Peter, Michelle Valdenaire, Marie Christine Locatelli avaient leurs fonctions officielles au sein de la comcom de Saint-Amarin, organisatrice de l'événement.

Le test du cresson

À leurs côtés, des bénévoles comme Cécile Bernhardt, une transmetteuse d'idées, Christine Tschupp de Nature Eco, Vincent Debenath du restaurant La Fabrique et Gérard Verret, le confèrencier. Et comment oublier le toujours aussi souriant et optimiste artiste Dominique Bourgois. Chacun y mit du sien pour limiter les déchets.

L'opération a eu des précédents, mais cette année, l'orientation se fit davantage

dans tout ce qui, de nos assiettes, part à la poubelle.

On a pu découvrir comment avec des restes on peut cuisiner, comment ne plus négliger ce qui traîne un peu dans nos frigos, comment des invendus peuvent devenir de succulents accompagnateurs d'apéritif ! Là, c'est l'enseigne U Express de Fellerling qui a sans faille été partenaire.

Et la vie dans un compost ? Plutôt vivifiant, étonnant tout le boulot des petites bêtes. On découvre le test du cresson, qui semé dans le compost prouve qu'il est « mûr » !

On trouvait aussi Dominique, et ses bouteilles de plastique qui éclosent en fleurs où manque juste l'abeille butineuse. Fallait-il la foule pour cet événement ? Là aussi, l'efficacité est dans la qualité du public touché, car ceux qui étaient déjà intéressés. À renouveler.

La Comcom de Saint-Amarin s'applique à informer, sensibiliser par tous les moyens. Les déchets sont un problème qui certes touche notre porte-monnaie, mais bien au-delà la terre-mère qui souffre. Et si être à son écoute devenait vital ?

Jean-Marie Zipper

## Actions en faveur des associations : Gobelets réutilisables



En 2012, le Conseil de Communauté a validé le principe d'une subvention aux associations qui investissent dans des gobelets réutilisables pour l'organisation de leurs manifestations.

Les achats sont subventionnés à hauteur de 55 %\* si l'achat est mutualisé entre plusieurs associations ; à hauteur de 40 %\* si l'achat est réalisé par une seule association

\*du prix TTC

GOBELETS REUTILISABLES							
	ASSOCIATIONS	NOMBRE DE GOBELETS				Année d'acquisition	Montant de la subvention
		20 cl	30 cl	50 cl	60 cl		
21	L'Association des Oeuvres Scolaires (AOS)		1250			2019	296,82 €
20	COMMUNE DE HUSS-WSSG pour mise à disposition des Associations du village	500				2019	136,80 €
19	CERCLE SAINTE MARIE ODEREN	2000				2019	258,58 €
18	ASSOCIATION AU FIL DE LA VIE MALMERSPACH	500				2019	79,20 €
17	MUSIQUE MUNICIPALE DE KRUTH	750		300		2019	186,48 €
16	LES ARCHERS DU FRENZ	500				2019	110,40 €
15	SKI CLUB KRUTH	1000				2018	129,60 €
14	CLUB D'ANIMATION DE WILDENSTEIN		250			2018	31,20 €
13	ASSOCIATION AU FIL DE LA VIE MALMERSPACH		625			2018	127,80 €
12	ASSOCIATION ESPERANCE MOOSCH	2 000				2018	283,24 €
11	VELO CLUB MOLLAU	1 000		600		2017	247,68 €
10	MUSIQUE MUNICIPALE DE SAINT-AMARIN	2 000				2017	352,00 €
9	MUSIQUE DE RANSPACH - CORS DE LA HAUTE THUR		500		500	2017	294,00 €
8	AGSP MALMERSPACH		1 000			2017	148,50 €
7	AMICALE SAPEURS-POMPIERS ST AMARIN		1 000			2017	104,00 €
6	MUSIQUE UNION GEISHOUSE		1 000			2017	104,00 €
5	AUTOUR D'UNE FERME POUR UN PAYSAGE PARTAGE - MOLLAU		500			2016	82,00 €
4	MAIRIE DE RANSPACH		720	640		2016	159,36 €
3	JEUNES AGRICULTEURS DU CANTON DE ST AMARIN		1 200			2014	124,80 €
2	SKI CLUB NORDIQUE MARKSTEIN/RANSPACH	1 650				2013	228,69 €
1	ODR'ANIM/ODEREN		2 000			2012	275,00 €

## En faveur des paysans locaux : collecte des plastiques agricoles :

Pour aider les agriculteurs de la Vallée, la Communauté de Communes, en partenariat avec Agrivalor et la Sté Coved, a mis en place depuis 7 ans une collecte annuelle des plastiques agricoles usagés (ficelles, filets, plastiques d'enrubannages et d'ensilage).

Collectés spécifiquement et en volume suffisant, ils sont valorisés et ne coutent donc rien aux redevables. Ont été collectés les plastiques d'enrubannages, d'ensilage, ficelles et filets.



24 agriculteurs se sont déplacés. Ce chiffre s'accroît chaque année grâce à une prise de conscience collective. Les déchets ainsi collectés sont recyclés (sacs poubelle, raccords, ficelle).



## Dossier structurant en cours

### Déchetterie

Le Bureau du 18 avril 2018 avait émis un avis favorable quant à l'enclenchement d'une étude de faisabilité pour un montant de 25 091.26 €

Le bureau d'études EODD retenu pour la réaliser a restitué son travail le 12 juin 2019 lors d'une assemblée des Commissions Réunies.

Cette étude ainsi que ses conclusions ont été actée par le Bureau du 25 juin 2019.

Pour avancer dans le projet, il est nécessaire d'acquérir un terrain ciblé

Le terrain qui nous a servi de base pour l'étude se compose de 2 parcelles départementales d'une superficie totale de 31.65 ares situées au n°36 RN 66 à Husseren-Wesserling à côté du Restaurant du Pont Rouge. Une des parcelles visées abrite actuellement le stock de sel de déneigement et des gravillons dont le déplacement vers un endroit plus approprié sera effectué est envisagé par la Direction des Routes du Conseil Départemental.

La valeur vénale de ces parcelles a été estimée par France Domaine à 90 € l'are, soit un coût total de 2 848.50 €.

Le Département se propose d'établir à ses frais l'acte de vente en la forme administrative.

La phase suivante est celle d'une Assistance à Maîtrise d'Œuvre, elle a été attribuée au même bureau d'études EODD pour un montant de 22 162,50 € TTC.

## Redevance « ordures ménagères et gestion des déchets »

### Moyens de paiement

#### Prélèvement automatique

Pour faciliter les démarches de ses administrés, la Communauté de Communes a proposé dès 2009, le prélèvement automatique, pour les factures relatives à la redevance des ordures ménagères. Pour l'année 2019, nous avons relevé :

- 960 prélevés 6 fois par an,
- 490 prélevés 2 fois par an,

soit un total de 6 275 foyers, (23 %) qui ont opté pour cette formule de paiement simplifiée.

TIPI\*



Depuis octobre 2010, il est possible de payer sa redevance par carte bancaire via internet, grâce au système « TIPI ». La connexion est sécurisée. Les frais bancaires(250 €) sont à la charge exclusive de la collectivité.

Ce mode de paiement électronique a mobilisé 7% des usagers, soit 428 foyers sur les 6 275.

\* TIPI : Titre Payable par Internet

### Montants de la redevance et des EcoSacs

Il a été décidé d'augmenter la redevance de 12 % par rapport à 2018 :

FOYERS	1 p	2 p et rés. secondaires	3 p	4 p	5 p	6 p et +
Tarifs 2019	159,00 €	204,00 €	252,00 €	300,00 €	342,00 €	390,00 €
Par personne	159,00 €	102,00 €	84,00 €	75,00 €	68,40 €	65,00 €
Bimestre	26,50 €	34,00 €	42,00 €	50,00 €	57,00 €	65,00 €

				Catégories commerces et communes					
	Ch.d'hôtes (1 à 2 chambres)	Ch.d'hôtes (3 chambres et +)	Gîtes-Refuges- Associations (*)	C1	C2	C3/- de 500 hab	C4/ de 500 à 1000 hab	C5	+ de 1000 hab et Synd. mixte
Tarifs 2019	39,60 €	79,20 €	118,20 €	118,20 €	216,60 €	342,60 €	601,80 €	39,60 €	865,20 €
Bimestre	6,60 €	13,20 €	19,70 €	19,70 €	36,10 €	57,10 €	100,30 €	6,60 €	144,20 €

(\*) uniquement associations employant du personnel

En ce qui concerne le tarif des EcoSacs supplémentaires, il est proposé de le maintenir le même prix qu'en 2018, à savoir :

Le sac de 30 litres : 1.00 €

Le sac de 50 litres : 1.50 €

Le sac de 110 litres : 2.00 €



## L'ECONOMIE

Dans un contexte économique difficile, les actions de la Communauté de communes s'inscrivent, plus que jamais, dans la dynamisation du développement économique du territoire. La Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin mène une politique économique, volontariste et ambitieuse, basée sur deux axes :

- **Le maintien des activités historiques** : notamment avec un soutien fort aux entreprises industrielles lorsqu'elles connaissent des difficultés ou lorsqu'elles évoluent.
- **L'accueil d'entreprises**, avec la création d'hôtels d'entreprises dans des anciennes friches (parc de Wesserling, parc de Malmerspach). Actuellement, plus d'une centaine d'entreprises, de toutes tailles et dans des domaines d'activités très variés, sont locataires de la Communauté de Communes.

### Soutien aux activités industrielles de la Vallée

#### 1) Accompagnement de la société ALSAPLAST TEAM



Cette petite PME de 4 personnes a débuté dans nos hôtels d'entreprises il y a quelques années. Depuis, elle connaît une croissance importante. Actuellement, elle rassemble près de 50 emplois dans le domaine de la chaudronnerie plastique. Au fil du temps et en liaison avec son développement, cette entreprise a déménagé plusieurs fois au sein du Parc de Wesserling, passant de 400 m<sup>2</sup> à plus de 3000 m<sup>2</sup>.

L'entreprise avait besoin de pouvoir encore augmenter sa capacité de production et ses surfaces. Un accord a été conclu avec la collectivité pour un déménagement dans des locaux (4000 m<sup>2</sup> d'espaces de production) situés au Parc de Malmerspach. Le transfert de la partie production est intervenu fin 2019.

#### 2) Pérennisation de l'implantation locale de la société Velcorex Since 1828



Cette entreprise historique du territoire compte environ 80 salariés ETP et a un impact fort sur l'économie locale et régionale. De plus, c'est l'un des fleurons de la filière textile alsacienne.

Cette entreprise porte le projet "BIOEQUITEX" avec le soutien de la Communauté de communes et de la Région notamment. Ce projet innovant vise à développer une filière textile locale, allant de la production de matières premières jusqu'à la distribution des produits en passant par le tissage et la confection, avec des matières éco-responsables (lin, ortie et chanvre).

En 2019, un crédit-bail a été signé entre l'entreprise et la collectivité afin de pérenniser l'implantation locale de l'activité. L'entreprise sera donc locataire de la Communauté de Communes pour une période de 10 ans.

### 3) Accompagnement de la société Hydra Beauty and Clean dans ses projets de développement



Cette entreprise basée à Moosch oeuvre dans le domaine des produits de beauté soin et hygiène à base de coton.

La Communauté de Communes est propriétaire du site industriel de Moosch. La société souhaite développer son activité logistique sur ce site et a sollicité la collectivité afin de porter des travaux

de création de locaux logistiques.

Le Conseil Communautaire a acté le portage de ce projet par la Communauté de Communes qui sera compensé par une augmentation du loyer ou de la durée du bail. La présence d'une base logistique sur le site de Moosch permettra de pérenniser l'activité sur ce site. Mais cela pourrait également inciter les décideurs industriels à investir dans la création d'une ligne de nappage à Moosch.

## L'accueil d'entreprises

### 1) Le Parc de Wesserling



En 2019, cette l'hôtel d'entreprises situé à Wesserling a confirmé sa stabilité. Le site compte dans ses différents bâtiments environ 90 entreprises locataires ou associations. Le taux d'occupation des locaux est bon (85%). Dans le contexte économique difficile que connaît la vallée, ces résultats confirment bien que Wesserling est un produit immobilier à la fois attractif par ses tarifs mais également par l'environnement et l'histoire du site (caractère patrimonial, passé textile omniprésent, services à proximité, beauté du site...). Rappelons également que ce grand hôtel d'entreprises (30 000 m<sup>2</sup>) existe depuis bientôt 15 ans.

## 2) Le Parc de Malmerspach



2019 a vu la montée en puissance du projet de Parc de Malmerspach.

L'hôtel d'entreprises Hartmann présente désormais un taux d'occupation tout à fait intéressant. Cet ancien bâtiment du site SCHLUMPF a été réhabilité pour devenir un hôtel d'entreprises à vocation artisanale. Fin 2019, l'ensemble des bureaux étaient loués, tout comme 12 des 14 ateliers artisanaux.

Cette offre, et notamment les lots de petite et moyenne taille, vient compléter l'offre existante sur le territoire en matière d'immobilier d'entreprises. Ces petites surfaces sont très demandées et ne sont plus disponibles sur les autres zones communautaires. La collectivité mène également une réflexion en vue de réhabiliter les surfaces restantes en RDC du bâtiment Hartmann pour y créer des bureaux supplémentaires.

2019 a également vu l'arrivée des premiers locataires de l'hôtel d'entreprises La Filature. Il s'agit d'un hôtel d'entreprises axé sur les activités industrielles ou de logistique. Deux entreprises industrielles de la vallée se sont installées et occupent 3 des 4 lots de cet immeuble. Les surfaces louées dans ce bâtiment représentent un peu plus de 5 000 m<sup>2</sup>.

Des travaux de réhabilitation de cette ancienne friche industrielle INTERGLAS ont été menés en 2019 avec le soutien de la Région Grand Est et de l'Etat.

En 2019, la Communauté de Communes a réalisé la vente, à deux entreprises artisanales locales, d'un bâtiment en friche (bâtiment Zeller d'environ 2 000 m<sup>2</sup>). En contrepartie d'un prix de vente très intéressant, les deux entreprises se sont engagées sur un programme de travaux (toiture et crépis) afin que ce bâtiment ne soit plus une friche à l'été 2020.

## Développement des énergies renouvelables

Le service économie de la Communauté de Communes est gestionnaire de plusieurs dizaines de milliers de m<sup>2</sup> de bâtiments et donc de toitures. Pour une grande partie, elles sont bien orientées (anciennes toitures en sheds des usines textiles) et présentent un potentiel intéressant pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture.

Dans le cadre de l'appel d'offre "post Fessenheim" lancé en 2018 et qui concerne les projets photovoltaïques dans le département du Haut-Rhin nous avons été contacté par plusieurs porteurs de projets. Un dossier a été déposé auprès de la Préfecture pour un projet photovoltaïque sur le site de Wesserling. Ce projet a été retenu par les services de l'Etat et pourrait se concrétiser en 2020.

La Communauté de Communes a aussi fait le choix en 2019 de lancer une étude de faisabilité au sujet d'une ancienne microcentrale hydroélectrique.

La Communauté de Commune mène également une réflexion autour du bois énergie et de la création d'une plateforme bois locale. Une visite d'étude a été organisée dans une collectivité voisine sur ce sujet ainsi qu'une rencontre avec l'ONF.

## LE TOURISME

### Les enjeux de l'économie touristique

#### **S'adapter aux nouveaux comportements et attentes des touristes**

Le rôle des Offices de tourisme a évolué : les touristes ne passent plus par l'Office de tourisme pour réserver leur hébergement ou trouver des informations touristiques (1 touriste sur 10 passe par l'OT – source Atout France).

➔ Les missions de l'Office sont donc nécessairement modifiées et leurs contours redessinés pour être réactifs aux changements.

#### **Créer des produits touristiques basés sur les atouts du territoire**

Avec les conséquences sur l'emploi de la désindustrialisation de la vallée, l'économie touristique est une activité majeure.

➔ L'aménagement touristique doit évoluer pour répondre à la demande. Il est nécessaire d'ancrer le développement sur les richesses du territoire afin de faire profiter de ces atouts à tous : habitants et touristes. Le service public doit appuyer la création de produits touristiques en aménageant le territoire dans ce sens.

### Aménagement – développement des sites touristiques structurants

Une attention toute particulière est accordée au renforcement des pôles touristiques structurants du territoire. Cela se traduit par l'implication des élus communautaires dans les organes de direction des syndicats mixtes et associations de gestion, par un financement des programmes de fonctionnement et d'investissement, par la mise en œuvre d'opérations complémentaires de développement et d'aménagement de ces sites.

### Appuyer et valoriser les sites

#### *Lac de Kruth-Wildenstein*

#### *Développement du site*

Propriété du Conseil Départemental du Haut-Rhin, le site est géré par le Syndicat Mixte du Barrage de Kruth-Wildenstein, en charge de l'aménagement et de l'exploitation. Le Syndicat est composé de 6 membres du Conseil Départemental et de 6 représentants de la Communauté de communes.

### *Investissement financier*

Le Syndicat mixte est cofinancé par les deux structures : Conseil Départemental et Communautés de communes. La Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin a financé 75 810,62 € de fonctionnement en 2019.

La CCVSA a appuyé techniquement le Syndicat Mixte du Barrage de Kruth-Wildenstein dans la mise en œuvre du Plan de développement et d'aménagements touristiques durables du site du barrage de Kruth-Wildenstein produit en 2018. Ce document présente une vision des aménagements possibles du site sur les 10 prochaines années et s'articule autour de 4 grands axes de développement :

- Restaurer les atouts patrimoniaux naturels (berges, sentier...)
- Valoriser les atouts patrimoniaux et touristiques (outils pédagogiques, projet artistique...)
- Assurer un meilleur accueil en maîtrisant la fréquentation (cheminement, gestion du stationnement, accueil...)
- Développer les activités touristiques multi-saisons (activités hivernales, nouvelles activités économiques...)

### *Station du Markstein-Grand Ballon*

#### *Développement du site*

Le Massif du Markstein-Grand-Ballon est géré par un Syndicat mixte composé de représentants des deux Communautés de communes de la Vallée de Saint-Amarin et de la Région de Guebwiller et du Conseil Départemental du Haut-Rhin. Le développement du site est cofinancé par le Département (90 %) et les deux Communautés de communes (**5% chacune**). A cette part d'investissement s'ajoutent les dépenses de fonctionnement prises en charge par les 3 structures (50% par le CD 68 et 25% par chaque Communauté de communes).

En 2019, la Communauté de communes a ainsi financé le Syndicat mixte du Markstein-Grand Ballon à hauteur de **71 768 € pour le fonctionnement** et **27 328 € pour l'investissement** (pour mémoire **2018 : F : 71 903 € et I : 25 387 €**).

Le développement du site s'articule autour des orientations et actions de développement suivantes :

- améliorer l'intégration du Markstein dans son environnement global
- améliorer l'accueil des visiteurs
- développer les activités estivales par la mise en place d'espaces ludiques et l'aménagement du site de vol libre
- mettre aux normes et développer les activités hivernales (aménagement des circuits nordiques et pistes de ski alpin, mise en place d'un système de neige de culture).

#### *Favoriser l'accès estival : service de navette des crêtes*

Le PNR des Ballons des Vosges a mis en place un système de navette des crêtes sur l'ensemble du Massif des Vosges afin de réduire la circulation des voitures et faciliter la venue des randonneurs sur les crêtes. Au niveau de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, trois lignes ont desservi la station du Markstein partant de Mulhouse, Thann et Colmar. La participation financière de la Communauté de communes est de **4 020 € en 2019** pour la saison estivale (pour mémoire **3 611 € en 2018**).

## *Parc de Wesserling*

### *Travaux urgents de sauvegarde du Château du Parc de Wesserling*

Suite à la décision en décembre 2018 de la CCSVA d'assurer le rôle de Maître d'ouvrage du projet écomuséal du Parc de Wesserling, et à la signature en juillet 2019 d'un bail emphytéotique avec le Département du Haut-Rhin et l'AGAPTW, la CCSVA a engagé en 2019 les travaux urgents de sauvegarde du Château du Parc de Wesserling. Ces travaux, d'un montant prévisionnel de 307 236 € HT, ont été financés par la DRAC (30%), la Région Grand Est (20%), le Loto du Patrimoine (38%), du Mécénat et donateurs (6%) et la Fondation du Patrimoine (6%).

Parallèlement à l'engagement de ces travaux urgents, la CCSVA a poursuivi sa recherche de financement pour la tranche 1 du projet Eco muséal correspondant à la rénovation complète du Château évaluée à 3 136 000 € HT. Ainsi au cours de l'année 2019, plusieurs notifications ont été obtenues notamment de la part des services de l'Etat pour une valeur globale de 845 520 €.

### *Recherche investisseurs pour le bâtiment de la « Zone Patrimoniale »*

Le Parc de Wesserling est un haut lieu touristique du territoire, très attractif qui accueille habituellement 80 à 90 000 visiteurs par an.

Or, un point noir persiste : le manque d'établissement de forte capacité (> 50 chambres) à proximité immédiate. Aucun hébergement n'a pas la capacité d'accueillir les séjours de groupes et les séminaires. Un ancien espace industriel de 2.5 hectares (zone patrimoniale) et composé de 6 corps de bâtiment est actuellement en friche : la zone patrimoniale. Ces bâtiments appartiennent à la Communauté de communes.

C'est pourquoi, la CCSVA recherche un investisseur hôtelier pour reprendre cet espace et le transformer en complexe hôtelier. Pour cela, un dossier a été rédigé et va être diffusé aux potentiels investisseurs. Mais dans un premier temps, il est nécessaire de mener des travaux de dépollution du site, pour envisager un tel projet. La Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin a trouvé un appui auprès de l'Agence d'attractivité de l'Alsace (AAA), de l'Agence de développement d'Alsace (ADIRA) et de la Caisse des Dépôts.

### *Soutien aux activités du site*

Par convention, la Communauté de communes verse annuellement à l'Association de gestion du Parc de Wesserling une subvention pour le Musée et les Jardins correspondant aux montants des fluides (eau, gaz et électricité). Cette aide financière est de **70 000 €** par an.

La CCSVA met également à disposition l'espace de la Grande Chaufferie dans le cadre d'un parcours muséographique à l'Association de gestion du Parc de Wesserling.

### *Moulin de Storckensohn*

Le Moulin de Storckensohn est un témoin des traditions et des savoir-faire anciens du territoire. Avec la Maison Munsch et l'huilerie, cet ensemble participe à l'attractivité touristique du territoire. Afin de favoriser la pérennité du site géré par des bénévoles et le propriétaire du moulin, la Communauté de communes apporte son appui financièrement à hauteur de **6 000 €** pour l'année 2019 et **appuie techniquement** l'association dans les domaines de la communication et de la promotion, notamment numérique.

### *Musée Serret*

Le Musée Serret collecte, conserve, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel du territoire, notamment sur le passé industriel, les périodes de guerre... Outre l'intérêt historique, le Musée a un intérêt pédagogique et participe au dynamisme de la vallée. Suite à une discussion en 2018 entre les responsables du Musée et la Communauté de communes, il a été convenu que la participation technique ou financière de la CCVSA se ferait sur la base de projet présenté par le Musée. Aucune sollicitation n'a été faite en 2019 sur un plan financier.

### **Activités de pleine nature**

#### *Le Club Vosgien*

Compte tenu de l'action d'intérêt général remplie par l'association, la Communauté de communes a alloué, en 2018, une subvention de fonctionnement de **712,50 €** au Club Vosgien. Conformément à la Convention signée avec l'association, la Communauté de communes met à disposition gratuitement l'annexe de la Maison Hug à Wesserling. Le coût des fluides et des vérifications périodiques sont pris en charge à hauteur de **1 745 €** au total pour 2019.

#### *Valorisation d'itinéraires de balades écotouristiques*

Afin de valoriser les richesses du territoire et de répondre à la demande, un travail de création d'itinéraires de balades s'est poursuivi en 2019, en collaboration avec le Club Vosgien. 0,5 ETP est consacré à ce sujet.

#### *Valorisation d'itinéraires de VTTAE et enduro*

La création d'itinéraires de VTT à assistance électrique et VTT Enduro s'est poursuivie en 2019 avec la collaboration avec les Dahus VTT Enduro, la MBF, le Club Vosgien, l'ONF, les chasseurs, le PNR des Ballons des Vosges et les communes.

### **Développement de l'accueil touristique, diffusion, communication**

En France, selon Atout France (agence de développement du tourisme, unique opérateur de l'Etat dans ce secteur), un touriste sur 10 vient dans les offices de tourisme. En effet, le premier relais d'information pour les touristes est Internet ; le second est les prestataires touristiques. Ainsi, le Pôle tourisme a engagé des actions pour :

- élaborer, éditer et diffuser des supports de promotion et d'information auprès des professionnels du tourisme
- apporter aux professionnels une connaissance fine du territoire, notamment à travers la formation

#### *Accueil*

En 2019, le bureau de l'Office de tourisme est géré par le service tourisme de la CCVSA, il est ouvert :

- en juillet et août : du lundi au samedi de 10h à 12h et de 15h à 17h
- de septembre à juin : du mardi au vendredi de 10h à 12h

## Site Internet

Un site unique de destination intitulé *Hautes-Vosges d'Alsace* diffuse l'information touristique des Communauté de communes de St-Amarin, de Masevaux et de Thann-Cernay : [www.hautes-vosges-alsace.fr](http://www.hautes-vosges-alsace.fr). Il présente toutes les offres touristiques allant des sites payant à l'offre d'activités de pleine nature en passant par l'hébergement, la restauration, les animations et évènements. La gestion et l'alimentation de ce site Internet à travers notamment le Système d'information touristique, LEI, sont gérées par les trois Offices de tourisme des Hautes Vosges d'Alsace.

## Réseaux sociaux

La stratégie numérique du Pôle Tourisme de la CCVSA intègre également une présence sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram dans l'objectif de valoriser et de faire connaître le territoire des Hautes Vosges d'Alsace via de belles images et des textes courts et attractifs.

La gestion de ces réseaux est effectuée par les trois Offices de tourisme des Hautes Vosges d'Alsace. Une ligne éditoriale ainsi qu'un planning annuel de publication ont été mis en place afin d'unifier les publications hebdomadaires.

## Edition

Chaque année, le Pôle Tourisme édite un certain nombre de brochures en collaboration notamment avec les deux autres offices de tourisme des Hautes Vosges d'Alsace.

En 2019, l'édition de brochures s'est portée sur :

- Brochure **Carnet découverte Hautes Vosges d'Alsace** - *Edition Offices Hautes Vosges d'Alsace*
- Flyer **Feux de la St-Jean** – *Edition interne*
- Brochure **Semaine du goût** - *Edition Offices Hautes Vosges d'Alsace*
- Brochure **Noël dans la vallée de Saint-Amarin** - *Edition interne*
- Brochure **Guide des estivales** - *Edition Offices Hautes Vosges d'Alsace*
- Brochure **Hébergements et restauration** - *Edition Offices Hautes Vosges d'Alsace*

Ces flyers et brochures, ainsi que d'autres documents de structures partenaires telles que l'ADT et le PNRBV, ont été distribués lors de plusieurs diffusions par les agents afin d'apporter l'information directement auprès des touristes sur leurs lieux d'hébergements.

## Appui des prestataires

### Formation des prestataires touristiques

Le Pôle tourisme de la CCVSA a initié et coordonné la mise en place d'un programme de formations des prestataires touristiques pour le compte de l'ensemble des Communautés de communes des Hautes Vosges d'Alsace (Thann-Cernay, Masevaux, Saint-Amarin).

Ces formations visent à aider les professionnels du tourisme (propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes, exploitants et salariés de campings et hôtels, bénévoles dans les hébergements associatifs) à améliorer leur pratique professionnelle en acquérant des connaissances et développant les compétences essentielles à la bonne gestion et au développement de leur activité. L'administration et le projet ont été gérés par la CCVSA.

Les formations ont porté sur : les différents sites d'avis, législation sur les locations de vacances et chambres d'hôtes, prendre de belles photos, le référencement de son site internet, créer son site Internet facilement et gratuitement, l'allemand, l'anglais et le néerlandais.

Les formations numériques sont assurées par les agents des structures publiques.

### *Appui des prestataires sur la communication*

Certains évènements et prestataires dans les Hautes Vosges d'Alsace nécessitent un appui en communication du Pôle Tourisme. Ainsi, le Pôle tourisme a aidé certains prestataires à mettre en places des accueils presses avec les journaux locaux (DNA, Alsace), des conférences de presse, des communiqués de presse...

### Concertation entre les différents acteurs

La commission tourisme, présidée par M. Tacquard, s'est réunie 2 fois en 2019. De nombreuses réunions sur les projets ont été réalisées afin d'entendre et prendre en compte les différents avis.

### Gérer les équipements communautaires

Les vallées du Sud Alsace sont bordées par les sommets les plus élevés et attractifs du massif. Le territoire dispose de nombreux hébergements sur les crêtes ainsi que d'un vaste réseau de sentiers. Suite à ce constat, le projet Hautes Vosges Randonnées a été initié.

Trois sites publics du territoire de la CCVSA sont parties-prenantes du projet : l'auberge du Belacker - gîte d'étape, l'auberge du Gazon Vert - gîte d'étape et l'auberge du Gustiberg - gîte d'étape. Par modification de la compétence tourisme, la Communauté de communes

a repris la maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation et la gestion longue durée de ces 3 sites.

En 2019, le montant des investissements s'élève à **94 757 €** avec notamment le projet de création d'une desserte de service du Refuge du Gazon vert.

A l'échelle du Pays Thur-Doller, les différents sites ont travaillé ensemble dans le cadre du réseau Hautes-Vosges Randonnées qui a le statut d'association.



### Recettes : taxe de séjour

La taxe de séjour est prélevée auprès des touristes pour contribuer au développement du territoire par les hébergeurs de la Vallée en fonction du nombre de nuitées sur l'année, qui la reversent ensuite à la Communauté de communes.

Le mode de perception est déclaratif, c'est-à-dire que ce sont les hébergeurs qui, selon une périodicité définie, s'acquittent de cette taxe en fonction de l'occupation effective de leur hébergement déclarée à la Communauté de communes.

En 2019, **77 000 €** ont été récoltés au titre de la taxe de séjour contre 55 000 € en 2018. Cette forte augmentation est due à un meilleur suivi de la part du Service tourisme et un renforcement des contrôles. Ces recettes servent à financer une partie du service Tourisme et de ses actions.